

Université de Poitiers

MIGRINTER

Juin 2005

Julien DEDENIS

**LA MOBILITE REGIONALE DE LA SOCIETE
SAHRAOUIE DES CAMPS DE REFUGIES.
Une ressource pour un mieux-vivre ?**



Mémoire de MASTER 2 Recherche

« MIGRATIONS INTERNATIONALES ET RELATIONS INTERETHNIQUES »

2004-2005

Sous la direction de :

Véronique LASSAILLY-JACOB

REMERCIEMENTS

Si ce travail est signé d'un seul nom, il n'en a pas moins été réalisé grâce au concours de nombreuses personnes.

S'il est difficile de toutes les citer, je tiens tout de même à remercier vivement Madame Véronique Lassailly-Jacob, professeur à MIGRINTER, qui, depuis que je lui ai présenté ce sujet, m'accorde sa confiance et me dirige dans la réalisation de cette recherche.

L'étude de terrain n'aurait pu se réaliser sans le concours de Madame Régine Villemont, Secrétaire générale de l'Association des Amis de la République Sahraouie Arabe Démocratique, et celui de Monsieur Sid Ahmed Doha, secrétaire de la représentation française du Front Polisario.

De plus, je ne saurais trop remercier la famille sahraouie qui m'a accueilli dans son foyer et m'a fait découvrir son espace de vie et son espace vécu en se prêtant gracieusement à l'exercice du questionnaire. Au sein de cette famille, je ne pourrais jamais assez remercier « Zeina » qui, depuis deux ans, m'est d'une aide extrêmement précieuse en réalisant la totalité des traductions, en organisant les rendez-vous avec les interlocuteurs et en gérant l'ensemble des aspects logistique sur place.

Enfin, que toutes les personnes, en France ou dans les camps, qui, de près ou de loin, m'ont fourni des informations, m'ont aidé dans leur collecte, ou ont fait en sorte que je parte dans les camps et que je réalise ce travail dans de bonnes conditions soient, elles aussi, chaleureusement remerciées.

AVERTISSEMENT

L'orthographe des termes en arabe ou en *hassanya*, dialecte dérivé de l'arabe et parlé par les Sahraouis, est basé sur la phonétique ou provient de choix, plus ou moins arbitraires, effectués parmi les nombreuses orthographes « occidentalisées » rencontrées dans les ouvrages consultés.

SOMMAIRE

Remerciements	2
Avertissement	2
Sommaire	3
Liste des sigles utilisés	4
Introduction	5
Première partie : <i>De la théorie au terrain</i>	11
<i>Positionnements théoriques</i>	<i>12</i>
<i>Quelle méthodologie ?</i>	<i>37</i>
Deuxième partie : <i>Résultats</i>	63
<i>De la mobilité aux mobilités. Portrait analytique</i>	<i>64</i>
<i>De l'espace de vie à l'espace vécu</i>	<i>91</i>
Conclusion	126
Bibliographie	133
Table des figures	138
Table des cartes	138
Table des matières	139

LISTE DES SIGLES UTILISES

ALPS	Armée de libération populaire sahraouie
AOF	Afrique occidentale française
FAR	Forces armées royales
Front POLISARIO	Front pour la libération de la Saguet el-Hamra et du Rio de Oro
MINURSO	Mission des Nations-Unies pour le referendum au Sahara occidental
ONS	Office national de la statistique
ONU	Organisation des Nations-Unies
OUA	Organisation de l'unité africaine
RASD	République arabe sahraouie démocratique
RIM	République islamique de Mauritanie
SRF	Système résidentiel familial
UA	Union africaine
UE	Union européenne
HCR	Haut commissariat aux réfugiés
UNRWA	United Nations for relief and work agency

INTRODUCTION

Les camps de réfugiés sahraouis sont installés depuis la fin de l'année 1975 dans le Sud-Ouest algérien, à une trentaine de kilomètres au sud de la ville de Tindouf¹. Ils ont été créés *ex-nihilo* lorsque 50 000 Sahraouis² (HCR, 2000) sont arrivés en territoire algérien alors qu'ils fuyaient l'invasion de leur pays par les armées mauritanienne et marocaine, à laquelle s'ajoute le déplacement de 350 000 civils Marocains. Parallèlement à la mise en place des camps, les hommes sahraouis en âge de combattre rejoignent les rangs de l'Armée populaire de libération sahraouie (ALPS). Celle-ci fait chuter le front mauritanien en 1978 et reporte tout son effort contre les Forces armées royales marocaines (FAR) avec qui elle signe un cessez-le-feu et un plan de paix en 1991 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA, devenue Union africaine –UA– depuis). Aujourd'hui, le Sahara occidental est divisé en deux parties. Les quatre-cinquièmes ouest sont occupés par le Maroc. Ils correspondent à la partie du territoire où sont concentrées les richesses halieutiques et les mines de phosphates. Ils sont nommés le « Sahara utile » par le royaume marocain, alors que pour les réfugiés sahraouis ce sont les « territoires occupés ». Ils sont séparés de l'est du Sahara occidental par un mur de défense surveillé par environ 150 000 soldats marocains. Et, cette partie orientale est occupée par l'ALPS et est à ce titre nommée « territoires libérés ».

Depuis 1991, si le conflit maroco-sahraoui n'est toujours pas résolu, la vie dans les camps de réfugiés s'est, semble-t-il, améliorée. Les tensions sociales, constatées par les humanitaires au cours des années 1980, semblent retombées et la très grande précarité matérielle, mais aussi morale, paraît dorénavant plus nuancée. Autrement dit, depuis 1991 le quotidien des réfugiés sahraouis s'améliore petit à petit, sans toutefois atteindre un stade très élevé. Cette amélioration coïncide avec un autre phénomène à l'œuvre dans la société sahraouie des camps : la reprise de la mobilité à l'échelle régionale. En effet, depuis 1991, et encore plus depuis 1997, les réfugiés sahraouis se rendent à nouveau dans la partie du Sahara occidental sous contrôle de l'ALPS, les « territoires libérés », et le Nord de la Mauritanie. Certains y élèvent des chameaux³, d'autres en rapportent des biens qu'ils revendent ensuite

¹ Pour le camp le plus proche.

² C'est à dire les habitants du Sahara espagnol (exceptés les colons espagnols), recensés en tant que tels par l'autorité coloniale en 1974. D'après ce recensement, la population sahraouie comptait, en 1974, 73 497 membres (A.Gaudio, 1978, p.56).

³ Biologiquement, il s'agit en fait de dromadaires. Mais ceux-ci faisant partie, au même titre que le chameau de Bactriane et le lama, de la famille des camélidés, ils sont nommés, par extension, « chameaux » par les réfugiés

dans les camps, d'autres encore y passent quelques mois sous leur tente, *etc.* Dès lors, se pose la question de savoir si la relation entre ces deux phénomènes, l'amélioration des conditions de vie d'une part et la reprise de la mobilité régionale d'autre part, relève d'une co-évolution ou d'une corrélation. Dans le premier cas, l'apparition simultanée de ces deux phénomènes relèverait d'une simple coïncidence. Dans le second cas, la reprise de la mobilité influencerait les progrès réalisés dans la qualité de vie.

Or, la mobilité, pour peu qu'elle soit choisie et non subie, comme c'est le cas de celle exercée aujourd'hui par les réfugiés sahraouis, se présente comme un acte positif. En effet, le cessez-le-feu avec le Maroc, a permis une relative détente de l'atmosphère socio-politique dans les camps et dans l'Ouest du Sahara. Ainsi, après avoir vécu plus de quinze années enfermés dans un périmètre limité aux camps et à Tindouf, les Sahraouis des camps jouissent dorénavant de la possibilité de se rendre aisément en Mauritanie ou dans les territoires dits « libérés ». Ainsi, il leur est possible de vivre un petit peu plus « normalement », c'est à dire comme leurs voisins Mauritaniens ou Algériens, de nuancer leur condition de réfugié en s'en extrayant le temps de quelques jours voire de quelques mois ou années, d'aller chercher ce qui leur manque dans les camps pour l'y ramener, *etc.* Ainsi, nous pouvons poser l'hypothèse de départ que la mobilité régionale des réfugiés sahraouis influe pour une bonne part sur l'amélioration de leur qualité de vie dans les camps. En somme, la question qui guide ce mémoire peut-être résumée sous cette formulation :

« La mobilité exercée par les réfugiés sahraouis hors des camps contribue-t-elle à l'amélioration de la vie quotidienne dans les camps ? »

Avant de poursuivre, il convient de s'arrêter quelques instants sur ce que sont ces camps de réfugiés sahraouis.

Tout d'abord, ils se distinguent fortement des autres espaces de camps de réfugiés. Camps de réfugiés, espace de l'humanitaire, ils constituent aussi le territoire (provisoire) de l'Etat sahraoui. En effet, dès les premières arrivées de réfugiés sahraouis en Algérie, le gouvernement de Boumedienne leur a accordé une autonomie politique totale au sein du territoire algérien sur un espace vaste comme un département français. Cet espace alloué par l'Algérie aux réfugiés est, depuis lors, géré par l'autorité politique sahraouie bicéphale qu'est la « RASD-Polisario ». Le Front Polisario (Front pour la Libération de la Saguett el-Hamra et du Rio de Oro, du nom des deux principales régions constitutives du Sahara occidental) est un mouvement politico-militaire sahraoui né en 1973 et qui, en rassemblant les principales tribus

sahraouis.

dès octobre 1975 autour d'un projet de révolution nationale, s'est affirmé à la veille de l'exil comme le représentant du peuple sahraoui. Il est d'ailleurs reconnu en tant que tel par l'ONU. L'ALPS peut être considérée comme son bras armé. La République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) est, quant à elle, l'Etat sahraoui proclamé le 27 février 1976 pour répondre au vide juridique créé par le retrait de l'Espagne du Sahara espagnol un jour avant⁴. Cet Etat présente la particularité, et non des moindres, d'être réfugié, au sens où, comme la population sahraouie des camps, la RASD est déracinée et fortement dépendante des approvisionnements exécutés par les instances humanitaires (J.Dedenis, 2004). En somme, l'espace des camps de réfugiés sahraouis est aussi le territoire provisoire de la RASD et est géré en tant que tel. Si les organisations humanitaires sont indispensables à son maintien et à la survie des réfugiés, elles y ont un pouvoir de gestion extrêmement limité et entretiennent avec les réfugiés, plus exactement avec leurs représentants, des rapports qui ressemblent plus à de la coopération qu'à de l'assistance humanitaire telle qu'on la rencontre généralement dans les camps de réfugiés.

L'espace des camps sahraouis est relativement isolé à l'échelle du pays d'accueil. Pour M.Cote, la région de Tindouf est « vide » (1996, p.236). En effet, exceptée Tindouf, les concentrations anthropiques algériennes les plus proches se situent à plus de 1000 kilomètres des camps. Isolé à l'échelle du territoire algérien, l'espace des camps jouit toutefois d'une situation multi-frontalière à l'échelle du quart Nord-Ouest africain. Il est en effet localisé à proximité du Maroc, du Sahara occidental, de la Mauritanie et du Mali.

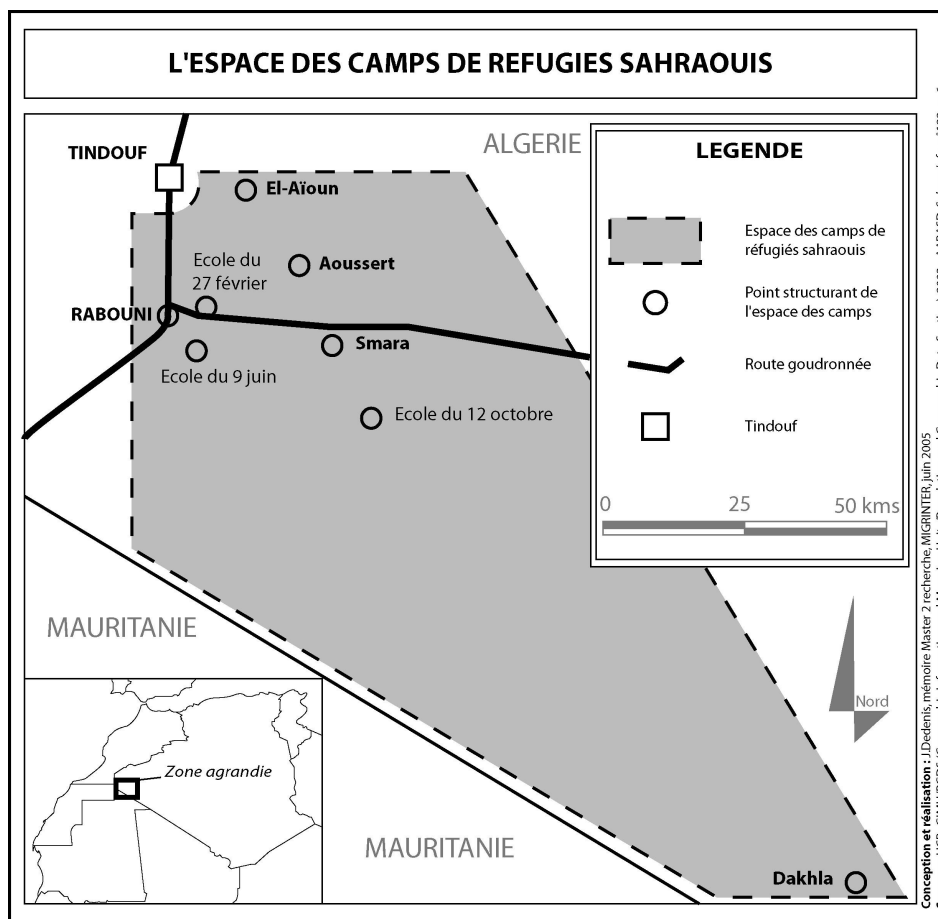
Les camps de réfugiés sahraouis sont situés sur la hamada de Tindouf, celle-ci étant un sous-ensemble géomorphologique de la hamada du Drâa. « *Hamada* » est un mot arabe, passé dans le vocabulaire géographique pour désigner les reliefs tabulaires des domaines désertiques. Le préfixe « *ha* » signifie littéralement : « là où l'on sent les choses, les éléments ». En effet, ce type de milieu est réputé difficile dans une région du monde qui ne l'est pas moins : le Sahara. Et, l'espace de vie de la société des camps, que nous serons appelés à décrire plus loin, s'inscrit tout entier dans l'Ouest saharien. Celui-ci est, la plupart du temps, marqué par une absence totale de précipitation, brutalement et irrégulièrement interrompue par de très fortes pluies qui peuvent potentiellement survenir durant la saison hivernale. L'été, lui, est très chaud et littéralement sec. Entre ces deux saisons, la hamada de Tindouf est balayée par de puissants vents qui charrient d'importantes quantités de sable et de poussière en suspension. En conséquence, l'Ouest saharien, et la hamada de Tindouf en

⁴ Ce vide juridique est toujours d'actualité. Le Sahara occidental est en effet inscrit sur la liste onusienne des « territoires non-autonomes » et est à ce titre à l'ordre du jour de la Quatrième Commission de Décolonisation de l'ONU depuis 1964.

particulier, sont caractérisés par une très faible couverture végétale pérenne. Seuls subsistent quelques buissonneux et herbacées épars au prix d'adaptations à l'aridité très poussées. Cependant, lorsque les précipitations interviennent, les zones arrosées se recouvrent d'herbes le temps de quelques semaines. En effet, ces herbacées tiennent, elles, leur caractère xérophile de leur cycle végétatif très court.

La population réfugiée est répartie sur quatre camps (Carte 1). Trois d'entre eux, El-Ayoun, Aoussert et Smara sont compris dans un rayon de 50 kilomètres à l'est et au sud de Tindouf. Celui de Dakhla, tout au sud-est de l'espace des camps est, lui, beaucoup plus éloigné : environ 190 kilomètres. Chacun d'entre eux accueille de 32 062 (Dakhla) à 41 834 personnes (Smara), (HCR, 2002). Une autre partie de la population est répartie dans de plus petites concentrations, autour de certaines institutions. Il en est ainsi de l'école des femmes dite du « 27 février » qui regroupe 3 509 personnes, de l'hôpital national, situé à Rabouni, qui en abrite 756 et des deux collèges-pensionnats dits du « 12 octobre » et du « 9 juin » qui accueillent chacun environ 2 000 élèves et du personnel enseignant et technique. Entre ces différents points structurants de l'espace des camps, il n'y a pas de mise en valeur particulière de l'espace. On passe ainsi brutalement d'espaces relativement denses en hommes et en habitations, les camps et les institutions, au « vide » saharien. Enfin, le dispositif est complété par un camp particulier : Rabouni. Celui-ci concentre la totalité des fonctions de commandement à l'échelle de l'espace des camps : politique, administrative, économique ou plutôt, à défaut, humanitaire et culturelle. Par ailleurs, son rôle hégémonique et sa proximité d'avec Tindouf en font la synapse mettant en relation l'espace des camps et l'extérieur.

Si, au jour le jour, la vie dans les camps est très monotone, les conditions de vie ont, elles, beaucoup évolué au gré des événements politico-militaires. Ainsi, jusqu'en 1991, il était très difficile pour les réfugiés sahraouis de sortir de l'espace des camps, si ce n'est pour se rendre dans la ville algérienne voisine de Tindouf. Depuis le cessez-le-feu avec le Maroc, il leur arrive de plus en plus souvent de se rendre dans les territoires dits « libérés » du Sahara occidental et dans le Nord de la Mauritanie. Ils retrouvent ainsi une partie des régions pratiquées jusqu'en 1975, lorsque la société sahraouie reposait sur une structure socio-politique tribale et que son mode de vie était basé sur le nomadisme pastoral.



Carte 1 **L'espace des camps de réfugiés sahraouis**

Mais, dans quelle mesure ces déplacements leur permettent-ils de reprendre contact avec les Sahraouis vivant en Mauritanie et avec la société mauritanienne dont ils sont culturellement très proches⁵ ? Plus globalement, dans quelle mesure cette mobilité procure-t-elle aux réfugiés sahraouis un mieux vivre ?

Pour étudier le possible rapport entre mobilité et amélioration des conditions de vie dans les camps, nous adoptons une grille d'analyse reposant sur trois notions géographiques : la mobilité, l'espace de vie, et l'espace vécu.

La mobilité étudiée est la mobilité géographique, c'est à dire tout mouvement de personnes sur la surface terrestre. Ensuite, c'est la mobilité des réfugiés sahraouis des camps qui nous intéresse. Ils s'opposent en cela aux réfugiés sahraouis qui vivent en Mauritanie, en Europe, aux Etats-Unis ou encore à Cuba. Et, c'est à travers cette mobilité qu'il nous sera

⁵ En effet, Sahraouis et Mauritaniens, du moins, pour ces derniers, ceux du Nord, du Sahara, font originellement partie de la même aire culturelle maure. Cela se traduit aujourd'hui par des cultures très proches et en particulier la pratique du *hassanya*, dialecte dérivé de l'arabe, par des modes vestimentaires identiques, par des coutumes similaires, etc.

possible d'appréhender l'espace de vie et l'espace vécu de la société des camps et d'observer en quoi l'un et l'autre peuvent, ou non, participer à l'amélioration des conditions de vie dans les camps.

En somme, en étudiant les relations entre la mobilité régionale exercée par les Sahraouis des camps, leur espace de vie et leur espace vécu, nous pourrons identifier ce à quoi ressemble l'aire sur laquelle se déploie cette mobilité et les ressources qu'elle propose, aussi bien sur le plan matériel, c'est l'espace de vie, qu'immatériel, c'est l'espace vécu. Finalement, nous serons en mesure de répondre à la question initialement posée en se penchant sur la manière dont la mobilité régionale, c'est à dire aussi bien la pratique de l'espace de vie que de l'espace vécu, permet d'améliorer la qualité de vie dans les camps.

Pour répondre à ces questions, nous avons articulé notre mémoire en deux parties principales.

La première est relative au dispositif conceptuel et méthodologique mis en place pour répondre à la problématique posée lus haut. Nous verrons successivement quelle est la place de cette étude dans la recherche et quelle est l'articulation conceptuelle sur laquelle repose le raisonnement. Ensuite, nous verrons comment, en s'appuyant principalement sur une enquête par questionnaire, nous avons pu obtenir les données nécessaires à l'analyse.

Puis, dans une deuxième grande partie, nous procéderons tout d'abord à l'analyse de la mobilité régionale. Enfin, nous serons en mesure d'esquisser les contours et la structuration de l'espace de vie et de l'espace vécu de la société sahraouie des camps.

Première partie :

DE LA THEORIE AU TERRAIN

Dans cette première grande partie, nous tenterons de poser les préliminaires à nos résultats. L'exposé est réalisé en deux temps.

Le premier temps est consacré à la théorie. Il s'agit de cerner la manière dont notre recherche s'insère dans le champ des sciences sociales, puis d'identifier les concepts centraux sur lesquels elle repose.

Le second temps s'intéresse au terrain et à la manière dont les données nécessaires à l'analyse ont été collectées. Autrement dit, nous traiterons des aspects méthodologiques de notre recherche.

I- POSITIONNEMENTS THEORIQUES

Avant de débiter l'étude proprement dite de la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps, il convient d'appréhender son inscription dans le champ des sciences sociales. Ou plutôt son inscription dans *les* différents champs. Parmi ceux-ci, celui de la géographie est celui qui nous intéresse le plus mais il n'est pas exclusif, il s'enrichit des apports des autres disciplines telles que la sociologie ou la démographie, mais aussi d'apports dus à des approches dépassant le carcan disciplinaire comme c'est le cas de beaucoup d'études récentes portant sur des populations réfugiées.

Ainsi, la bibliographie supportant l'analyse du positionnement de la présente étude dans le champ de la recherche puise d'abord dans les ressources proposées par la géographie, en très grande majorité francophone. Cependant, la présentation de cette première partie théorique n'adopte pas le plan, stérile, disciplinaire mais se propose, d'abord, de situer la population sahraouie des camps parmi les autres populations réfugiées, après avoir brièvement dépeint le tableau de la recherche sur ces dernières et celui portant sur la population sahraouie exilée en Algérie. Puis, nous discuterons des trois concepts centraux sur lesquels s'appuie ce travail : la mobilité, l'espace de vie et l'espace vécu.

1- Les Sahraouis des camps parmi les populations réfugiées

a. Les populations réfugiées et la recherche

Les populations réfugiées forment au commencement de leurs exils d'amples et brusques mouvements de population. C'est à ce moment qu'elles sont les plus visibles, quand des colonnes de plusieurs milliers de personnes fuyant des persécutions, des guerres, s'accumulent aux postes frontières, tournant le dos, tout au moins provisoirement, aux pays qu'elles cherchent à quitter et faisant face, parfois sans guère plus de confiance, à ceux dans lesquels elles tentent d'obtenir l'asile.

C'est longtemps cette partie visible du phénomène « réfugié » qui fut la seule intégrée dans la réflexion géographique française. Cependant, dans leur fameux ouvrage *Géographie sociale*, J. Chevalier & al, tout en pointant à propos des mouvements forcés de

population que : *« peu de choses ont été écrites par les géographes »* (1984, p.316), soulignent avec une certaine clairvoyance *« la multiplication des réfugiés [qui] invite à se demander si nous n'assistons pas à l'apparition d'un phénomène socio-spatial nouveau, et durable, celui de sociétés de réfugiés. »* (1984, p.316). A leur suite, quelques chercheurs, géographes ou autres, s'attachent à l'étude de ces « sociétés réfugiées » et à leurs espaces d'exil, mais ils voient alors poindre la difficile théorisation du phénomène « réfugié ».

Les sociétés réfugiées et les espaces d'exil tendent aujourd'hui à s'affirmer comme un champ de recherche à part entière. Il n'en a pas toujours été ainsi et, pour prendre le seul exemple de la discipline géographique, le phénomène « réfugié » a, jusqu'aux débuts des années 80, été cantonné à la marge d'autres questions de géopolitique ou de géographie de la population, et plus précisément de celles des migrations. Les populations réfugiées sont alors étudiées pour les causes de leurs exils ou pour leurs conditions d'installation. Les deux visions sont souvent hermétiques l'une à l'autre (E.F.Kunz, 1973, p.127), et considérées parmi des questionnements géopolitiques ou migratoires plus larges. Cependant, dès 1984, J. Chevalier & al. préconisent de dépasser cette vision parcellaire pour « définir ces sociétés de réfugiés, la manière dont elles s'inscrivent dans de nouveaux lieux et territoires ; celle dont elles s'éparpillent et se dissolvent ou au contraire perpétuent, voire consolident, la notion de groupe ; celle enfin dont elles s'organisent en cherchant à reconstituer leurs bases socio-spatiales, leurs hiérarchies habituelles ou en se restructurant sur de nouvelles fondations » (1984, p.322). Sur le terrain, les sujets de recherche tendent alors à s'élargir et la complexité et la dimension holistique des sociétés réfugiées s'affirment à mesure que se multiplient, doucement, les monographies.

Actuellement, il est possible de distinguer cinq grands types d'études géographiques sur les populations réfugiées et leurs espaces d'exil :

- les espaces de camps
- les réfugiés urbains
- les réseaux transnationaux et les diasporas
- la géopolitique des réfugiés
- la géographie du droit d'asile

Les espaces de camps sont entièrement dédiés à l'accueil et à la protection des populations exilées. Les études menées montrent la grande diversité de ces espaces, depuis les camps palestiniens, plus ou moins enserrés (mais pas forcément insérés) dans les tissus

urbains du Liban (J.Mauriat, 2001; M-K.Doraï, 2003) ou de Jordanie (B.Destremau, 1995), jusqu'aux sites agricoles mis à disposition des réfugiés mozambicains de Zambie (V.Lassailly-Jacob, 2001), en passant par les camps sahraouis, situés en plein Sahara algérien (J.Dedenis, 2004). Les travaux réalisés portent sur la structure de ces espaces, sur leur intégration socio-spatiale à leurs environnements respectifs, *etc.*

Les réfugiés urbains constituent une catégorie de réfugiés peu, voire mal, connue. En effet, en milieu urbain, ils se fondent à la masse et sont souvent assimilés aux autres migrants non-réfugiés.

Les études rattachant le phénomène « réfugié » aux réseaux transnationaux et aux diasporas sont peut-être celles qui, ces dernières années, bénéficient de la plus forte portée heuristique. Elles connectent les mouvements de populations réfugiées aux migrations internationales, tout en intégrant le contexte de mondialisation des flux, sans pour autant diluer les particularités propres à l'état et au statut de réfugié (M-K.Doraï, 2003 ; A.Nadje, R.Black, K.Koser, 2001).

La géopolitique des réfugiés peut être vue comme une dimension de la géopolitique plaçant les populations, de fait réfugiées, au centre des questionnements (L.Cambrézy, 2001 ; R.Pourtier, 1999).

Enfin, les études portant sur le droit d'asile sont plus rares en géographie que dans beaucoup d'autres disciplines des sciences sociales (droit, histoire...) mais, s'avèrent très éclairantes de phénomènes spatio-politiques liés à la question (O.Clochard, A.Decourcelle, C.Intrand, 2003 ; K.Koser, 2001 ; J.Widgren, 1989).

Mais, l'essor naissant de la géographie des réfugiés mène à de nouvelles difficultés, en premier lieu desquelles la théorisation. Les causes de cette difficulté majeure tiennent peut-être à un manque de maturité de la réflexion. En effet, étudier des populations réfugiées demande au préalable de bien les connaître, d'autant plus que l'exil constitue souvent pour elles des moments forts de leurs histoires débouchant sur de nouvelles formes sociales, politiques, démographiques, *etc.* Mais, il est aussi un fait qui veut que « *l'archétype du réfugié n'existe pas* » (J.Chevalier & al., 1984, p.322), et que, de là, il est difficile de trouver des caractéristiques communes à des populations issues d'horizons géographiques divers et vivant des contextes très différents. De plus, avant même ces difficultés, la plupart des auteurs souligne celle, fondamentale, de délimiter l'objet d'étude. Ceux qui ont tenté des typologies des migrations forcées aboutissent tous à la même conclusion : en dehors des cas extrêmes, finalement bien rares (migration des élites d'un côté, exil de population directement harcelées

de l'autre), comment distinguer le migrant forcé du migrant dit « économique » (V.Lassailly-Jacob, 1999) ?

De là, deux constats. Le premier est que, malgré la prise en charge croissante par la recherche géographique du phénomène « réfugié », la discipline semble en carence d'outils conceptuels pour le comprendre et, de fait, pour l'expliquer. Le second est que les sociétés réfugiées sont complexes, dans des phases particulières de leurs histoires et qu'il est donc nécessaire de les considérer dans leur exhaustivité et de multiplier les éclairages. Il semble dès lors essentiel de ne pas se cantonner à la seule géographie, impuissante d'un côté par manque de réflexion à ce jour et, d'un autre côté, par la limite imposée à la réflexion par ses propres objets de recherche (schématiquement la relation de la société à l'espace). Il faut, à l'inverse, intégrer dans la démarche les apports des autres sciences sociales et considérer les sociétés réfugiées dans une approche transdisciplinaire qui est déjà l'apanage des questions migratoires plus globales. Ainsi, en l'insérant dans le champ de la « migratologie » (H.Domenach, 1996, pp. 73-86), l'étude des sociétés réfugiées bénéficie d'apports fondamentaux comme la conceptualisation du « champ migratoire » (G.Simon, 1995), ou ceux, plus discutés, de réseau transnational et de diaspora, sans pour autant minorer les particularités propres à ces populations.

Les populations réfugiées et leurs espaces d'exil ont donc été considérées jusqu'à il y a peu de temps à la marge de phénomènes géographiques plus larges, comme composants de ceux-ci. Mais, le maintien, voire l'augmentation, des effectifs mondiaux de réfugiés a mis en exergue la constitution non plus de populations mais de sociétés de réfugiés. Ainsi, si auparavant être réfugié était considéré comme un état, aujourd'hui, avec l'enracinement de certaines situations, on peut parler d'identités dans l'exil, pour ne pas dire d'identités réfugiées. La répétition, presque continue, de crises dites à chaque fois « conjoncturelles » amène à se demander s'il n'existe pas « quelque chose » de structurel sous-tendant ces conjonctures toutes différentes. Et cela sans compter sur les crises qui ont dépassé depuis longtemps déjà le stade du conjoncturel pour s'inscrire dans le structurel. En somme, l'étude des populations réfugiées associée à celles, plus larges, des migrations internationales semble s'affirmer comme la voie la plus prometteuse pour chercher les mécanismes qui sous-tendent le phénomène « réfugié ».

b. La société sahraouie des camps et la recherche

La recherche est chose sensible au regard du conflit qui oppose depuis 1975 Sahraouis et Marocains. Elle est (trop) souvent otage de la propagande, d'un côté comme de l'autre. Dès lors, démêler le fait de l'idéologie n'est pas toujours chose aisée. Les exemples où la recherche et la propagande se mêlent sans le dire sont légions. L'un des plus explicites, en France, est la diffusion de cartes juridiquement et politiquement fausses du Sahara occidental. En effet, quelque soit l'opinion du cartographe sur les tenants et les aboutissants du conflit, le fait est que le Sahara occidental est aujourd'hui « territoire non-autonome » et, en tant que tel, ne peut être prétendu comme étant le territoire de tel ou tel Etat, marocain comme sahraoui, et ce jusqu'à la résolution complète du conflit. Or, sans ouvrir de procès aux éditeurs, il suffit d'ouvrir presque n'importe quel livre scolaire d'histoire-géographie à la page consacrée à l'Afrique du Nord pour voir que le Sahara occidental y est très souvent englobé dans l'Etat marocain. Ce petit exemple souligne bien la difficulté de faire la part des choses et, cette difficulté, avant même celles liées au terrain, n'encourage guère les chercheurs à consacrer leur temps à ce sujet. Ainsi, après trente ans de conflit, la recherche en sciences sociales présente un bilan en demi-teinte quant aux sujets traités autour de la question du Sahara occidental. La présentation qui suit se limite à cette question pour ce qu'elle engendre sur la société sahraouie réfugiée des camps.

Limiter la bibliographie à la seule géographie serait ici peu intéressant en raison de sa très faible contribution. En effet, ce sont surtout les questions politiques, juridiques et stratégiques qui ont attiré la recherche dans le conflit du Sahara occidental. Dans ces trois domaines, la bibliographie est relativement large et diversifiée. Mais, ces études, aussi intéressantes et éclairantes qu'elles soient, négligent pour beaucoup la population même. Comme si le conflit se déroulait entre deux entités virtuelles, le Palais marocain et le Front Polisario, comme si la guerre était désincarnée. Et, en oubliant la population, on oublie aussi son espace d'exil, les camps de Tindouf. Ainsi, ce type d'analyse confirme l'impression exprimée par L.Cambrézy, selon laquelle « *les conflits et les mouvements de réfugiés seraient des phénomènes 'hors sol'* » (2001, p.14).

Mais depuis la relative détente de l'atmosphère politique et sociale suite au cessez-le-feu intervenu entre le Maroc et le Front Polisario en septembre 1991, plusieurs chercheurs ont investi les camps de réfugiés sahraouis. Ils sont pour la plupart issus de la sociologie et voient les camps comme un cadre particulier d'interactions sociales, ce que l'on ne saurait leur

contester. Dans ce domaine, force est de reconnaître la prééminence de la recherche en langues européennes, au premier rang desquelles l'espagnol, l'anglais, puis, à parts à peu près égales, le français et l'italien. A noter que les auteurs des pays arabes ne sont pas absents de cette recherche mais s'expriment le plus souvent en anglais ou en français. Cette recherche procure aujourd'hui un matériel non-négligeable sur la société des camps mais elle en revient souvent aux mêmes thématiques (l'impact de la révolution nationale, les femmes, l'éducation et l'enfance) et ne considère l'espace des camps que comme un simple cadre à la structure sociale.

Par ailleurs, il convient de noter la profusion bibliographique non-scientifique issue des organismes et institutions agissant dans les camps sahraouis (UNHCR, ONG), ou des associations de soutien, ou encore de diverses presses spécialisées. Ces écrits sont très divers. Certains ont pour objectif la réalisation de projets d'équipement et/ou de développement des camps dans des domaines aussi variés que la santé, l'agriculture, l'artisanat, *etc.* Ils sont alors très techniques. D'autres relaient la lutte politique sahraouie en s'intéressant à ses aspects aussi bien historiques que juridiques. Et d'autres, enfin, traitent des sujets se rattachant à leur spécialisation : les mines anti-personnelles, l'agriculture, *etc.* L'intérêt de tous ces écrits, littérature grise, presse, *etc.* ne dépasse pas la compilation de données dans la mesure où leur but est l'information et non la réflexion, exception faite de la littérature issue des associations de soutien qui, outre son caractère informatif, cherche à susciter la réflexion chez le lecteur. Cependant, cette dernière catégorie se rapproche de la propagande dans le sens où son rôle est le soutien à la « cause » sahraouie et procède dès lors à une certaine sélection de ses sources.

En somme, la recherche, quand elle est enserrée dans un contexte de guerre et de camps de réfugiés, doit trouver ses sources (et sa place) dans une littérature dominée par les propagandes des belligérants ou par des rapports de missions techniques. Si beaucoup de sources peuvent sembler suspectes, elles ne sont pas à négliger pour autant mais à prendre pour ce qu'elles sont, avec les précautions d'usage et beaucoup de discernement. Par ailleurs, une fois le tri effectué dans la bibliographie pour n'en garder que les sources scientifiques (qui ne sont, elles non plus, pas toujours garantes de rigueur) traitant de la dimension « exil et réfugiés sahraouis », il ne reste plus grande matière. Prenons le cas de la recherche française. La bibliographie sur les camps eux-mêmes et leur population se limite aux travaux d'anthropologie menés par S.Caratini durant les années 1990 (dernière parution sur le sujet en 2003). Signalons enfin, outre le présent travail, celui mené depuis 2003 par une étudiante en Master 2 Recherche en anthropologie, A.Corbet, et qui tente de définir l'identité sahraouie

par la notion de frontière, au sens large. Sans préjuger de ces travaux en cours, il nous semble toutefois nécessaire de renouveler l'approche de la société sahraouie réfugiée pour, d'une part, dépasser les thématiques récurrentes et pour, d'autre part, mieux correspondre à sa réalité qui, sur un plan spatial, déborde de plus en plus en dehors des camps.

c. Synthèse. La société sahraouie des camps parmi les populations réfugiées

En l'état actuel des recherches, il est intéressant de voir de quelle manière la société sahraouie des camps s'inscrit dans le paysage des sociétés réfugiées. Le modèle proposé par E.F.Kunz et la typologie proposée par V.Lassailly-Jacob permettent une première approche. Mais, la singularité du cas sahraoui apparaît plus certainement encore lorsque l'on s'intéresse à l'une des fonctions essentielles de l'espace (R.Brunet, 2001, pp.11-33) : sa gestion. Enfin, les notions de diaspora et de réseau transnational pourraient bien s'avérer être des perspectives de recherches particulièrement fructueuses pour la connaissance de la société sahraouie réfugiée.

Dans un ouvrage collectif intitulé *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, V.Lassailly-Jacob (1999) propose une typologie des migrations forcées selon les contraintes de départ. Elle retient quatre grandes catégories de migrations forcées selon des :

- violences et persécutions
- dégradations et destructions de l'environnement
- politiques d'aménagement du territoire
- interventions d'ordre politique et stratégique

La migration forcée entreprise par les Sahraouis de 1975 à 1979 entre dans la première catégorie et, au sein de celle-ci, les Sahraouis sont considérés comme des réfugiés statutaires par comparaison avec les réfugiés clandestins et les déplacés.

Dans le même souci de théorisation, E.F.Kunz (1973) propose un modèle cinétique des mouvements de réfugiés dans un article paru dans *International Migration Review*. Ce modèle est très fortement inspiré d'un autre propre aux migrations internationales et décrit depuis : le « push-pull ». Il ne s'agit pas de discuter ici ce modèle mais de l'appliquer au cas sahraoui. Ainsi, d'après E.F.Kunz, comme dans les autres migrations forcées, c'est le facteur « push » (pousser) qui prédomine sur le « pull » (tirer), qui est d'ailleurs, lui, minoritaire voire nul. Autrement dit, si les Sahraouis se réfugient en Algérie, c'est parce que leur sécurité est

directement compromise au Sahara occidental et non pour les avantages qu'ils y trouvent. De plus, la fuite vers l'Algérie se réalise en masse, dans le but premier d'être en sécurité. En cela, selon le modèle de E.F.Kunz, le mouvement des réfugiés sahraouis est « aigu » (*acute refugee movement*). Enfin, l'auteur ajoute au modèle « push-pull » un facteur « pressure » (pression) qui s'applique dans le premier pays d'accueil, voire les suivants le cas échéant. Selon le degré de pression, les réfugiés sont appelés, ou non, à réémigrer ou à retourner dans leur pays d'origine. Et là, le « pull » peut l'emporter et il devient alors difficile de distinguer les réfugiés des autres migrants dits « économiques ». C'est le cas de quelques réfugiés sahraouis qui, ne supportant plus la pression des camps, l'attente, ont réémigré, souvent vers l'Europe.

En 1981, dans la même revue, l'auteur complète son modèle en y ajoutant des facteurs en amont (« *home related factors* ») et en aval (« *host related factors* »). Les premiers sont au nombre de trois :

- le rapport exil-population du pays d'origine (soit l'exil est le fait de tous, soit d'une minorité suite à des événements particuliers, soit d'individus suite, ou non, à des événements)
- l'attitude lors du mouvement (soit réaction « passive », soit réaction autour d'un projet)
- l'orientation idéologique durant l'exil (restauration du régime politique du pays d'origine, entretien passif du martyr de l'exil, intégration réaliste mais pas réellement souhaitée au pays d'accueil, intégration ardemment souhaitée au pays d'accueil, activisme révolutionnaire, fondation de colonies idéalistes).

D'après cette première série de facteurs, l'exil sahraoui est le fait de tous (50 000 personnes -HCR, 2000- sur 73 000 -RGP des autorités coloniales espagnoles *In* A.Gaudio, 1978, p. 56-), il se réalise autour d'un projet s'appuyant simultanément sur un activisme révolutionnaire (nationalisme et indépendance du Sahara occidental) et sur la fondation de colonies idéalistes (les camps deviennent le territoire de l'Etat et de la nation sahraouis en exil). En aval, les facteurs sont aussi au nombre de trois :

- la compatibilité culturelle avec la société d'accueil (varie du plus vers le moins selon les compatibilités linguistique, de valeurs, de traditions, de religion, de politiques, d'alimentation et de relations interpersonnelles)
- la politique démographique du pays d'accueil (recherche l'accroissement ou se suffit à lui-même)
- le degré d'intégration voulu par le pays d'accueil (assimilationniste, intégrationniste, tolérant)

D'après cette seconde série de facteurs, la compatibilité culturelle avec la société d'accueil est relativement forte, seules certaines valeurs diffèrent (place de la femme dans la cellule familiale notamment). Au niveau démographique l'Algérie s'autosuffit largement mais voit d'un bon œil le peuplement d'une zone de son territoire où les densités de population sont inférieures à l'unité et, enfin, les autorités algériennes laissent toute latitude aux réfugiés sahraouis pour qu'ils s'organisent sur l'espace qui leur est alloué et est donc tolérante.

Cette analyse nous invite à nous intéresser à une autre tentative de théorisation que nous avons réalisée à l'occasion d'un précédent mémoire : le « triangle gestionnaire » (J.Dedenis, 2004). En effet, tout espace, pour peu qu'il soit socialisé, est géré (R.Brunet, 2001, pp.11-33). Et, les camps de réfugiés, tout au moins ceux qui accueillent des réfugiés statutaires, sont gérés par un triangle à géométrie variable ou, autrement dit, par un ensemble de trois groupes d'acteurs : les autorités du pays d'accueil, celles du HCR (ou de l'United Nations for Relief and Work Agency –UNRWA- dans le cas des réfugiés palestiniens du Moyen-Orient) et des ONG, et les réfugiés eux-mêmes *via* leurs représentants ; chacun occupant un sommet du triangle. Selon l'influence de chacun de ces trois groupes d'acteurs et leurs intérêts individuels ou communs, l'un finit par peser plus que les autres. Dans l'absolu, le pays d'accueil a toujours le dernier mot au nom de la non-ingérence extérieure et le triangle tire vers son sommet. Mais ce dernier est souvent rééquilibré car il lui faut composer avec les instances internationales et non-gouvernementales, d'autant plus s'il compte sur une « rente » humanitaire. Quoi qu'il en soit, il est rare de voir des réfugiés associés à la gestion de leur espace d'exil à des postes surpassant la simple consultation. Le sommet correspondant est souvent proche du centre du triangle. Or, dans le cas des camps de réfugiés sahraouis, ceux-ci sont directement gérés par les réfugiés *via* leur représentation bicéphale qu'est la RASD-Polisario, et ce avec l'aval du pays d'accueil. Du coup, le HCR et les ONG se voient reléguer à un rôle peu habituel pour eux : celui de coopérants, et non de gestionnaires directs. Le rapport pays d'accueil-instances humanitaires-réfugiés joue donc à la faveur de ces derniers qui peuvent réaliser dans l'exil leur révolution nationale et inscrire leur Etat sur un territoire, bien que provisoire. En somme, les réfugiés sahraouis se distinguent des autres sociétés réfugiées dans le sens où ils ont fait des camps le territoire provisoire de leur Etat et de leur nation, aussi bien symboliquement que dans les faits, mettant ainsi en exergue la capacité créatrice d'une population déracinée.

Enfin, si la grande majorité des réfugiés sahraouis vit aujourd'hui dans les camps près de Tindouf, une partie non-négligeable, plus pour son influence que pour son poids démographique, s'est exilée, provisoirement ou définitivement, en Europe de l'Ouest, de l'Est, en Russie, aux Etats-Unis, à Cuba, *etc.* Les liens avec la communauté d'origine sont généralement très actifs et les visites familiales, aux camps, courantes. A notre connaissance, aucune étude n'a été menée sur le sujet. Pourtant ce dernier pourrait s'avérer riche d'enseignements pour mieux comprendre la société sahraouie réfugiée en général et celle des camps en particulier, l'espace des camps et son fonctionnement, et pour voir dans quelle mesure l'exil sahraoui se rattache aux flux plus généraux des migrations internationales. Enfin, une telle recherche permettrait de mieux caractériser l'exil sahraoui en questionnant les notions de diaspora et de réseau transnational.

En somme, si l'on s'en tient aux camps, le cas sahraoui est à rapprocher de celui des Palestiniens du Liban, de Syrie et de Jordanie. Dans tous ces cas, nous sommes en présence d'exils longs, massifs, qui ont dépassé depuis longtemps la phase initiale d'urgence pour s'inscrire durablement dans le temps et dans l'espace et aboutir à de véritables sociétés et espaces réfugiés. Cependant, le pouvoir acquis par les réfugiés sahraouis sur l'espace qui leur est alloué les distingue assez nettement de tous les autres réfugiés de par le monde. Mais, l'exil sahraoui ne s'arrête pas aux camps et il serait nécessaire d'étendre la recherche à tous les groupes sahraouis disséminés à la surface du globe.

2- Le concept de mobilité dans les sciences sociales

Les études sur le thème de la mobilité sont légion dans le domaine de la démogéographie à en croire D.Noin : « *à lui seul, il [le thème de la mobilité] représente largement plus du tiers des travaux publiés en géographie de la population au cours des dix dernières années.* » (1998, p. 113). Malgré tout, loin de se préciser, le concept de mobilité n'a fait que s'opacifier, d'autant plus que ses usages métaphoriques, pas toujours très à propos, l'ont souvent rendu encore moins lisible. En effet, le terme de « mobilité » est employé dans des sens très différents, depuis la « mobilité géographique » jusqu'à la « mobilité sociale », en passant par la « mobilité résidentielle ». Toutes ces mobilités ont en commun une idée de déplacement, de mouvement, d'un changement de lieu, ou tout au moins de position. Si le

processus attaché à la mobilité est le même dans tous les usages qui sont faits du terme, les dimensions auxquelles il s'applique diffèrent. La mobilité sociale se réfère ainsi à la structure sociale, entendue dans son aspect hiérarchique, dans le sens d'un mouvement au sein de cette structure. De même, la mobilité spatiale, ou géographique, se réfère à l'espace pour exprimer un mouvement au sein de celui-ci. La mobilité résidentielle est un cas un peu à part. Il s'agit bien d'une mobilité spatiale mais qui se réalise au sein d'une sous-structure de celle, globalisante, de l'espace : la structure résidentielle. Le terme de « mobilité » y est appliqué dans un sens qui relève plus de la métaphore que de l'exactitude scientifique. Pour notre part, nous restreindrons l'usage du terme de « mobilité » à la seule mobilité spatiale (ou géographique, les deux qualificatifs étant employés comme synonymes). Celle-ci, outre son aspect intrinsèquement spatial, peut aussi être vue comme un fait social, ou encore comme une mise en œuvre de la spatio-temporalité.

a. La mobilité comme fait spatial

Tout d'abord, il convient de délimiter le terme. En effet, si l'on retient la définition de la mobilité spatiale comme « *forme du mouvement qui s'exprime par le changement de position (géographique ou sociale)* » (R.Brunet, 1993, p. 333), même en se limitant au seul changement de position géographique puisque c'est de mobilité géographique dont il est question, le champ des phénomènes ainsi brossé est très vaste. M.Bassand et M-C.Brulhardt font un bref inventaire de ce qu'une telle définition peut regrouper sous un même terme : « *Il [le terme de mobilité spatiale] englobe notamment les migrations internationales et interrégionales, l'exode rural, les mouvements pendulaires, les multiples déplacements d'affaires, de loisir, de consommation, la mobilité résidentielle, le tourisme.* » (1983, p.49). En s'appuyant sur J. Levy et M. Lussault, qui s'appuient eux-mêmes sur Zelinsky, il est possible d'opérer une première distinction entre la migration, qui correspond à un changement définitif de lieu de résidence, et la circulation qui se traduit par un changement temporaire de lieu (2003, p.623). Pour notre part, nous excluons les phénomènes migratoires de la mobilité et supposons donc qu'à partir du moment où le mouvement est corrélé d'un changement définitif de résidence, il y a migration, et non plus mobilité. Par ailleurs, précisons que la mobilité dont nous discutons est la mobilité des personnes. Elle peut s'accompagner de flux matériels et immatériels mais ces derniers découlent du mouvement initial des personnes. En

somme, nous entendons par « mobilité » tout mouvement spatial de personne pouvant s'accompagner d'un changement temporaire de résidence.

La *définition* de la mobilité posée, peut-on affirmer pour autant que le *concept* de mobilité se limite au mouvement *stricto-sensu* ? Une première réponse est apportée dès 1983 par M.Bassand et M-C.Brulhardt pour qui il faut considérer les flux de la mobilité en tant que tels mais aussi pour leurs déterminants et leurs conséquences (1983, p.50). Les auteurs requièrent pour cela de prendre en compte deux facteurs jugés « particulièrement importants » (p.51) : l'organisation de l'espace et le système des transports et de communications. Ainsi, il y a mobilité parce que l'espace est différencié, fragmenté, et parce qu'il existe une offre en transport. J.Lévy et M.Lussault poursuivent la réflexion et voient dans la mobilité plus une possibilité qu'un fait qu'on ne saurait réduire au seul déplacement : « [la mobilité] *ne se limite pas au déplacement physique effectif et à ses techniques (qu'on appellera le transport), mais embrasse les idéologies et les technologies du mouvement en cours dans une société* » (2003, p.622). Ceci nous amène maintenant à considérer la mobilité comme un fait social.

b. La mobilité comme fait social

Si la mobilité géographique est un phénomène spatial, elle n'en est pas moins réalisée par des acteurs sociaux. Dès lors réduire la mobilité à sa seule dimension spatiale est vain. Au-delà du simple rapport social au phénomène spatial, la mobilité est pour beaucoup d'auteurs un phénomène social à part entière. Ainsi, pour J.Lévy : « *on peut définir la mobilité comme la relation sociale au changement de lieu, c'est à dire comme l'ensemble des modalités par lesquelles les membres d'une société traitent la possibilité qu'eux-mêmes ou d'autres occupent successivement plusieurs localisations* » (2000, p.55). Autrement dit, la mobilité englobe le déplacement physique effectif mais aussi la possibilité de ce déplacement, l'arbitrage effectué entre l'effectif et le possible et, enfin, la perception que chacun a de sa propre mobilité (ou immobilité) et de celle d'autrui. Partant de cette nouvelle définition de la mobilité, il apparaît que la mobilité en tant que phénomène social peut être vue tout à la fois en termes d'accessibilité, de compétence et de capital du point de vue de l'individu, ou en termes « d'analyseur de la vie en société » (D.Desjeux, M.Bonnet, p.15) ou de fait social total du point de vue de la société.

En termes d'*accessibilité*, la mobilité potentielle de tout individu est fonction de l'offre de transports, c'est à dire des possibilités techniques à disposition (moyen de locomotion, infrastructure, accès). Mais, en un lieu donné, tous les individus ont une accessibilité égale pour des degrés de mobilité divers. L'offre de transport ne suffit donc pas à expliquer à elle seule la mobilité. Pour J.Lévy, elle ne constitue que le « possible » d'une relation triangulaire à laquelle s'ajoutent le « souhaité » et le « réalisé » (2000, p.159).

Toujours en suivant J.Lévy, le lien entre le « souhaité » et le « réalisé » est rendu possible par « la *compétence* de mobilité » (2000, p.159), c'est à dire par la possession de moyens matériels et financiers dévolus, ou susceptibles de l'être, à l'exercice de la mobilité, par l'accessibilité aux moyens de transports, par la constitution d'un « réseau de lieux fréquentés » (2000, p.159) et, plus globalement, par l'acquisition d'un savoir-faire de mobilité, cela allant de la bonne connaissance de tel ou tel réseau de transport, des formalités administratives, jusqu'à la lecture du terrain quand il s'agit de se déplacer sur des « routes » non tracées comme dans le Sahara. Ainsi, être mobile relève d'une certaine compétence multiforme qui, pour D.Desjeux et M.Bonnet « *n'est ni bonne, ni mauvaise en soi* » (2000, p.19). En effet, on a tôt fait d'ériger la mobilité en valeur positive de la société dite « moderne » alors que cette même société, française pour l'exemple, perçoit généralement d'un œil plutôt négatif la mobilité de certains groupes pudiquement nommés « gens du voyage ».

Enfin, la mobilité peut être lue comme un *capital*, « *un bien qui permet à l'individu de mieux déployer sa stratégie au sein de la société* » (J.Lévy, 2000, p.161). Ce capital repose sur la possession de moyens de transports individuels et/ou sur l'accès aux transports collectifs, sur des compétences et des savoir-faire, mais aussi sur les arbitrages réalisés par la compétence sur l'offre des transports. Et, ces arbitrages répondent de stratégies individuelles, de choix, dans la limite des compétences et de l'accessibilité disponibles pour chaque individu, mais aussi pour une bonne part d'imaginaire, de virtuel, d'idéal, que tous les auteurs s'accordent à prendre en compte, ou tout au moins que personne ne remet en cause, tout en laissant transparaître les difficultés rencontrées à définir et à mesurer cette part. Par contre, le débat reste ouvert entre les tenants d'un capital de mobilité proportionnel au capital économique et social (au sens large, bourdieusien) et ceux qui, à l'inverse, pensent que cette relation, dans un sens comme dans l'autre, n'est pas générale malgré des liens équivoques indéniables. Pour les premiers, « *dans une population donnée, la mobilité est, toutes choses égales par ailleurs, un atout qui va de pair avec le niveau des revenus et le niveau de formation.* » (C.Barret & al.,2000, p.19). Ce que S. Allemand remet en cause en avançant

l'exemple de populations à la mobilité élevée mais vivant en situation de précarité et/ou de marginalité tels certains « *SDF et zonards, jeunes marginaux* » (2004, p.21). Ces dernières remarques nous invitent à changer de point de vue pour passer de celui de l'individu à celui de la société.

D'abord, pour D.Desjeux et M.Bonnet, « *La mobilité est un puissant analyseur de la vie en société dans la pluralité de ses dimensions technique, sociale et symbolique.* » (2000, p.15). Nous retrouvons ici les dimensions implicitement évoquées ci-dessus. En effet, parce que la mobilité peut se penser en termes d'accessibilité, elle nous renvoie à la dimension technique de la société, et de même pour la mobilité en tant que compétence et capital (dimension sociale) et en tant que virtualité (dimension symbolique). Ainsi, les sociologues peuvent accomplir une triple lecture de la société à travers sa mobilité. Pour B.Montulet, la lecture sociale de la mobilité se fait sur d'autres plans, celui des types et figures de mobilité qui, d'après lui : « ouvrent des perspectives pour l'étude des « usages spatiaux » [...], c'est à dire l'étude des normes de mobilités, suivant les contextes sociaux. » (1998, p.172). Mais, qu'elle soit vue à travers les trois dimensions sus-citées ou en termes de types et figures, la problématique reste la même, à savoir les liens existants entre contexte social, capital social ou économique, et mobilité. A ce propos, sans rouvrir le débat brièvement abordé plus haut, rappelons avec J.Lévy que « la possession d'une compétence de mobilité est une composante, beaucoup plus qu'une conséquence, d'une position sociale hiérarchiquement inférieure » (2000, p.160).

Enfin, ce qui fait de la mobilité ce « puissant analyseur de la vie en société », c'est sa dimension holistique. En effet, B.Montulet et J.Lévy font respectivement de la mobilité un « phénomène » et un « fait » « social total » (B.Montulet, 1998, p.162 ; J.Lévy, 2000, p.155). D'autres auteurs évoquent ce point fondamental sans parvenir toutefois à le formaliser de manière aussi claire. Quoiqu'il en soit, l'existence des distances spatiales se pose en facteur contraignant de la connexion des réalités sociales. Et, pour fonctionner, la société se doit d'annuler ces distances, soit par la co-présence mais celle-ci ne peut toutes les annuler, soit par les télécommunications mais la relation est alors indirecte. Reste donc la mobilité qui, par la mise en relation des lieux, annule la contrainte de la distance entre les réalités sociales en les rapprochant de manière directe. Donc, la mobilité est une condition *sine qua non* de toute société humaine. Comme le rappellent M.Bassand et M-C.Brulhardt : « *c'est par elle [la mobilité spatiale], entre autres, que les sociétés fonctionnent et se transforment* » (1983, p.49).

c. *La mobilité comme mise en œuvre de la spatio-temporalité*

La mobilité, nous l'avons vu, est un phénomène intrinsèquement socio-spatial. Mais, l'évidence fait souvent oublier qu'une troisième dimension en est indissociable : la dimension temporelle. En effet, en étant schématique et quelque peu réducteur, la mobilité est un phénomène socio-spatial qui s'inscrit dans l'espace mais aussi dans le temps.

J.Lévy évoque la dimension temporelle quand il rappelle que si la distance euclidienne infère pour une bonne partie sur la mobilité, les autres distances complexes, dont la distance-temps, sont à traiter avec tout autant d'attention (2000, p.156). Avec M.Lussault, l'auteur évoque à nouveau la temporalité de la mobilité quand il distingue la migration de la circulation sur le critère de changement définitif de résidence (2003, p.623). Mais, la réflexion la plus aboutie est celle de B.Montulet qui y a d'ailleurs consacré sa thèse de doctorat et dont l'ouvrage *Les enjeux spatio-temporels du social. Mobilités* (1999) rapporte les principaux éléments. Les quelques lignes qui suivent tentent d'en faire la synthèse.

B.Montulet pose sa problématique en ces termes : « *plutôt que de parler d'un comportement singulier (« la » mobilité), la perspective spatio-temporelle nous conduit à envisager la pluralité du phénomène en tant que mises en œuvre de rapports particuliers à l'espace-temps.* » (p.161). Ainsi, si la dimension sociale sous-tend la pensée de l'auteur, il voit la mobilité comme la pratique et la perception de l'espace-temps. Son analyse s'articule en trois temps. Le premier est celui d'une double typologie des mobilités, sur critères structurels (ou spatiaux) et sur critères dynamiques (ou temporels). Le second croise ces deux typologies en une seule qui est dite « spatio-temporelle ». Enfin, le troisième temps associe quatre figures aux quatre types de mobilité spatio-temporelle identifiée précédemment. Nous ne rapportons ici que les deux derniers temps.

Ainsi, l'auteur distingue quatre types de mobilités spatio-temporelles qu'il présente en référence aux dynamiques temporelles et auxquelles il associe quatre figures :

Du point de vue de la « durée » :

- la mobilité « sédentaire » à laquelle correspond la figure du « provincial », se réfère au lieu
- la mobilité « incursive » à laquelle correspond la figure du « voyageur », se réfère à l'étendue

Du point de vue de « l'instantanéité » :

- la mobilité « kinétique » à laquelle correspond la figure du « businessman », se réfère à l'étendue
- la mobilité « microcosmique » à laquelle correspond la figure du « citadin », se réfère au lieu

La mobilité « sédentaire » du « provincial » se réfère à un lieu unique qui est son lieu de vie habituel. Toutes mobilités en dehors de ce lieu de référence sont dites « *excursions* » (p.164) et « *prennent sens en référence à la vie sociale locale* » (p.164).

La mobilité « incursive » du « voyageur » se réalise sur « l'étendue », dans le but de découvrir non pas les clichés mais la totalité des particularités propres à chaque lieu. Le voyageur prend le temps, « *l'espace se décline pour lui sous formes de fragments présentant des singularités* » (p.165).

La mobilité « kinétique » du « businessman » repose sur la recomposition continue par l'acteur de ses relations dans un espace étendu et structuré par des nœuds caractérisés par une relative homogénéité. Ainsi, le businessman trouve la même chambre d'hôtel, la même salle de réunion, *etc.* aux quatre coins du monde. Pour lui, « *l'espace est nié dans la succession des activités* » (p.165).

La mobilité « microcosmique » du « citadin » se réalise dans un seul lieu dit « ubiquitaire » car rassemblant les particularités de plusieurs nœuds, souvent très lointains. « *Dès qu'il [le citadin] bouge dans ce lieu, il change de monde* » (p.164). Ainsi, le citadin peut, au sein de la même ville, aller au restaurant japonais, au musée pour voir une exposition présentant des collections africaines, au théâtre pour assister à un concert des chœurs de l'armée rouge, *etc.*

En somme, par cette réflexion, B.Montulet propose une grille de lecture de la société reposant sur la gestion collective de la co-présence spatiale et temporelle et s'alimentant des morphologies des mobilités des acteurs. Il permet ainsi de lier dans la même analyse les trois dimensions de la mobilité, celle-ci pouvant se résumer comme étant la mise en œuvre par des acteurs sociaux de la spatio-temporalité.

En définitive, nous retiendrons de la mobilité qu'elle apparaît comme le mouvement d'une ou de plusieurs personnes, pouvant s'accompagner d'un changement temporaire de résidence, et s'inscrivant à la fois dans l'espace, dans le temps et dans les structures sociales, au niveau de l'individu comme à celui de la société. Enfin, notons que les différentes formes

de mobilités spatiales, tant à l'échelle de l'individu qu'à celle de la société, forment un « système des mobilités » (R.Knafou, 1998, p.7), où l'apparente hétérogénéité morphologique des mobilités individuelles peut prendre sens dans le collectif. Toutefois, cette systématisation des mobilités reste à théoriser.

3- Mobilité, espace de vie, espace vécu

Malgré les apparentes corrélations entre la mobilité, l'espace de vie et l'espace vécu, nul ouvrage, à notre connaissance, ne l'expose explicitement en dehors de contextes urbains. La mise en relation de ces trois concepts relativement « simples » et, *a priori*, de portée universelle comporte pourtant de nombreuses perspectives. Après un bref exposé des concepts d'espace de vie et d'espace vécu, nous verrons en quoi la mobilité et l'espace de vie sont liés, puis dans quelle mesure cette liaison façonne l'espace vécu.

a. De l'espace de vie à l'espace vécu

L'espace de vie est l'un des « espaces invisibles » (F.Debié, 1998, p.34) les plus élémentaires. « *Aire de pratiques collectives* » (A.Bailly, 2004, p.202), « *ensemble de lieux fréquentés régulièrement ou épisodiquement par un groupe* » (F.Debié, 1998, p.34), « *espace fréquenté et parcouru par chacun avec un minimum de régularité* » (G.Di Méo, 2000, p.38), ou encore « *ensemble des lieux fréquentés habituellement par un individu ou par un groupe* » (J.Chevalier & al., 1984, p.172), l'espace de vie se présente selon ces auteurs comme une aire ou un réseau de lieux, fréquentés, parcourus ou pratiqués, par un individu ou par un groupe.

Dans chaque définition proposée, il peut être identifié un acteur (l'individu ou le groupe), qui interagit de manière relativement élémentaire avec une structure spatiale (l'aire ou le réseau). Plus ou moins explicites, les auteurs cités font référence à la dimension temporelle en introduisant une notion de fréquence, au sens où l'interaction entre un acteur et une structure spatiale donnée doit s'inscrire dans une certaine régularité, ou au moins, pour F.Debié, dans une certaine « épisodicité », ce qui n'est autre que de la régularité considérée à une échelle temporelle plus large.

L'espace de vie peut donc prendre la forme d'une aire ou celle d'un réseau de lieux. Cette première remarque nous invite à considérer l'interaction entre l'acteur social et la structure spatiale comme fondatrice de l'organisation de l'espace de vie. Autrement dit, selon la morphologie des pratiques spatiales de l'individu ou du groupe considéré, l'espace de vie se structure soit de manière aréolaire, soit de manière réticulaire.

Puis, nous avons vu que, suivant les auteurs, l'espace de vie est individuel (G. Di Méo, 2000), collectif (A.Bailly, 2004 ; F.Debié, 1998), ou les deux (J.Chevalier & al, 1984). C'est cette dernière assertion que nous suivrons. En effet, l'espace de vie peut être considéré au niveau de l'individu. Il est alors le produit des pratiques spatiales de celui-ci. Mais il peut aussi être vu à l'échelle du collectif. Il correspond alors à la somme des pratiques spatiales individuelles des membres de ce collectif. Ainsi, un même individu vit au moins deux espaces. Le sien, personnel, fruit de ses pérégrinations et au sein duquel il vit directement, et ceux, aussi nombreux que les groupes dans lesquels s'identifie l'individu, partagés par les membres des collectifs considérés et au sein desquels il vit directement pour la portion correspondant à son espace de vie individuel, et par procuration pour la portion restante qu'il ne pratique pas directement. En somme, nous pouvons distinguer au moins deux échelles de l'espace de vie définies par des facteurs sociaux : l'espace de vie individuel et l'espace de vie collectif.

Ensuite, l'individu, comme le groupe, ne se contente pas de vivre au sein de son espace de vie, il *le vit* aussi, au sens où tout acteur social n'agit pas de manière neutre, de manière tout à fait rationnelle, mais aussi selon des sentiments, des ressentis attachés à tel ou tel lieu, tel ou tel espace. Si l'acteur social influe clairement sur l'espace, l'inverse est aussi vrai et, l'expérience, et la non-expérience, des lieux conditionne, pour partie, les pratiques présentes et futures. Ainsi, l'espace de vie est aussi, de fait, vécu.

C'est A.Frémont qui, le premier en 1976, dans le contexte de la réforme de l'école française de géographie alors sous l'influence des acquis de la psychologie, de la sociologie et de la psychanalyse de l'espace, et appelée « Nouvelle géographie », définit le concept d'espace vécu dans un ouvrage intitulé *La région, espace vécu*. Par la suite, de nombreux auteurs, particulièrement ceux privilégiant les approches phénoménologiques, reprennent et précisent le concept (R.Brunet, 1993, p.195).

L'espace vécu se superpose à l'espace de vie, ou plutôt il en est le produit et se situe dans une dimension parallèle. Il est lui aussi un « espace invisible ». Pour A.Bailly, il s'agit d'un « *espace construit par une multitude de liens affectifs, spirituels et symboliques entre*

des hommes et des lieux » (2004, p. 202), c'est à dire un espace qui est le produit des interactions entre l'espace de vie et les représentations affectives, spirituelles et symboliques que l'individu ou le groupe s'en font à travers la perception qu'ils en ont. Pour F.Debié, l'espace vécu est un espace de vie qui « *intègre le jeu d'une distance affective que le groupe introduit entre les différents lieux* » (1998, p.34). Ici aussi, l'espace vécu est question d'affectivité. Celle-ci peut être aussi bien considérée à l'échelle de l'individu qu'à celle du groupe.

En effet, dans l'absolu, il existe autant d'espaces vécus à la surface du globe que d'hommes et de femmes. Chacun selon sa culture, ou même plus selon son capital culturel, selon son âge, son sexe, sa position sociale, son expérience des lieux et des espaces, entretient une relation singulière avec son espace de vie. Donc chacun vit à sa façon son espace de vie, chacun a son propre espace vécu. Plus encore, l'espace vécu d'un individu, parce qu'il est pour partie fonction de son expérience, évolue au cours des âges de la vie et des événements qui le touchent. Cependant, dans la masse des espaces vécus individuellement, il est possible de distinguer des caractéristiques communes qui forment la trame d'un espace qui est vécu collectivement, avec toutes les nuances que supposent les vécus individuels. En somme, tout comme pour l'espace de vie, nous pouvons distinguer au moins deux échelles dans l'espace vécu, l'individuelle et la collective.

En somme, l'espace vécu est indissociable de l'espace de vie. C'est parce qu'il y a l'espace de vie, que celui-ci est vécu. L'espace vécu découle donc de la pratique de l'espace de vie. Et, la pratique de l'espace de vie, ramenée à son expression irréductible, n'est autre que la mobilité.

b. Les interrelations entre mobilité et espace de vie

Nous verrons successivement le « contenant », c'est à dire les limites de l'espace de vie, et le « contenu », autrement dit son organisation, sa structure interne.

L'espace de vie, nous l'avons vu, correspond à l'aire des pratiques spatiales d'un individu ou d'un groupe selon l'échelle à laquelle on le considère. En d'autres termes, nous pouvons considérer que ce sont les limites de l'aire sur laquelle se déploie la mobilité qui

définissent le périmètre de l'espace de vie. Bien entendu, nous ne considérons pas ici les mobilités exceptionnelles mais celles s'inscrivant dans une certaine régularité.

Le lien de cause à effet de la mobilité sur l'espace de vie est vrai, tant à l'échelle du collectif qu'à celle de l'individu, et, par ailleurs, n'est pas réciproque. En effet, dans l'ordre chronologique, c'est parce que le groupe, ou l'individu, se déplace, exerce sa mobilité, qu'il définit au fur de ses pérégrinations les limites de son espace de vie. En résumé, l'aire de mobilité individuelle définit l'espace de vie individuel et l'aire de mobilité collective définit l'espace de vie collectif.

De plus, l'espace de vie n'est pas homogène. En effet, il est organisé de manière à satisfaire la totalité des besoins courants. Ainsi, hormis le cas très théorique d'un espace de vie circonscrit à un lieu unique qui répondrait dans leur totalité à ces besoins, l'espace de vie est composé de plusieurs unités⁶⁶ hétéroclites qui, ensemble, visent une certaine complémentarité. Autrement dit, l'association hétérogène de ces unités géographiques prend sens dès lors qu'elles se combinent en un système dont le but est de répondre à l'ensemble des besoins courants et qui est nommé « espace de vie ».

Concrètement, l'individu, ou le groupe, doit donc réaliser la connexion des différentes unités qui composent son espace de vie pour satisfaire l'ensemble de ses besoins. Or, cette connexion est le fait de la mobilité. Et, parce que les unités sont hétérogènes, les formes de mobilités associées à chacune le sont aussi. Ainsi, l'association hétérogène de ces formes prend sens dès lors qu'elles se combinent en un système de mobilité qui vise à satisfaire l'ensemble des besoins courants, *via* la connexion des différentes unités composant l'espace de vie.

Considérons à présent ces systèmes aux échelles individuelle et collective. L'individu compose son propre système de mobilité. Chacune des formes de mobilité adoptées est associée à la satisfaction d'un besoin et la satisfaction de chaque besoin est associée à une unité de son espace de vie. A l'échelle du groupe, celui-ci donne de la cohérence à l'assemblage hétérogène des différents systèmes de mobilité individuelle en les coordonnant au sein d'un système plus large de mobilité collective qui, par ailleurs, met en relief la cohérence de la combinaison des différentes unités de l'espace de vie collectif.

Il apparaît donc que les relations entre espace de vie et mobilité sont nombreuses, complexes, et parfois réciproques. En effet, si c'est bien l'aire sur laquelle se déploie la

⁶⁶ Nous préférons le terme neutre d'« unité » à celui de « lieu » qui nous semble trop connoté.

mobilité qui définit les limites de l'espace de vie, la structuration de ce dernier en unités hétérogènes est autant cause que conséquence des différentes formes de mobilité. Car si l'organisation différenciée de l'espace induit des formes de mobilité différentes, il est tout aussi vrai que « *la mobilité des personnes [...] modifie les caractéristiques des lieux.* » (C.Barret & al., 2000, p.119). Enfin, tant l'espace de vie que la mobilité peuvent être pensés en tant que système. Au premier correspond un système d'unités géographiques et au second un système de formes de mobilité, la combinaison des deux se présentant comme le moyen de satisfaire ses besoins individuels courants et comme une condition du fonctionnement et de l'évolution du groupe. Cette combinaison de l'espace de vie et de la mobilité permet aussi d'accéder à une nouvelle dimension de l'espace : celle d'espace vécu.

c. Mobilité et espace de vie. Espace vécu

L'espace vécu se fonde sur l'expérience des lieux et sur la perception qui en découle. Or, cette expérience est le produit des pratiques spatiales, autrement dit de la mobilité. Par ailleurs, l'espace de vie est la matrice de l'espace vécu. En somme, l'espace vécu n'est autre que le produit des relations entre mobilité et espace de vie. Ainsi, parce que l'espace de vie est délimité et composé de plusieurs unités hétérogènes, l'espace vécu présente les mêmes limites et les mêmes unités. Cependant, l'espace vécu intègre une différenciation des unités selon des critères liés à l'affectivité et qui sont fonction de la pratique qui est faite de ces unités.

Les limites de l'espace vécu épousent celles de l'espace de vie et sont donc fonction de l'aire de mobilité, individuelle s'il est question d'espace vécu individuel, collective s'il s'agit d'espace vécu collectif.

Ensuite, l'espace vécu se décompose en plusieurs unités, de fait elles aussi vécues. La différenciation et la hiérarchisation de ces unités s'opèrent en fonction de critères affectifs directs, c'est à dire en fonction de l'expérience qui est associée à chacune, contrairement à un espace qui serait simplement « vécu » par l'intermédiaire de l'expérience d'autrui ou par celui des idéologies, en particuliers celles dites « territoriales ». Cette définition stricte de l'espace vécu par différenciation d'avec l'espace perçu pose une difficulté lorsqu'on l'applique au groupe. Considéré comme personne morale, le groupe construit son espace vécu sur la matrice de son espace de vie et en différencie les unités qui le composent en fonction de l'expérience collective qui est attachée à chacune d'elles. Mais, cette expérience collective est tout autant le fait des membres du groupe qui pratiquent effectivement telle ou telle unité de l'espace de

vie que celui de ceux qui ne le pratiquent pas mais le « vivent » par l'intermédiaire des premiers et par le vécu collectif. Ainsi, l'espace vécu collectif est autant perçu qu'effectivement vécu par les membres du groupe. Il ne peut y avoir réellement d'espace vécu collectif qu'en considérant le groupe comme personne morale insécable et non comme la totalité divisible de ses membres.

Pour en revenir à l'espace vécu individuel, celui-ci se fonde sur l'expérience des lieux, c'est à dire sur la pratique différenciée des unités de l'espace de vie et sur leur perception directe (par opposition à la perception indirecte *via* autrui). Autrement dit, c'est par les caractéristiques mêmes des unités mais aussi par la forme de mobilité associée à telle ou telle que le vécu se réalise. Si telle unité est vécue différemment de telle autre, c'est autant pour ce qu'elle est en elle-même que pour l'usage et la pratique que l'on en fait. Par exemple, pour une même ville, l'espace est vécu différemment par celui qui y vient une fois par mois à l'occasion d'achats rares et par celui qui s'y rend quotidiennement pour son travail. De même, en reprenant la typologie spatio-temporelle proposée par B.Montulet (1998), supposons les quatre figures présentées dans le même espace. De celui qui vit l'instant et le lieu à celui qui vit la durée et l'étendue, l'expérience et donc la perception directe et le vécu diffèrent de beaucoup.

Enfin, supposons deux personnes ayant rigoureusement le même système de mobilité et le même espace de vie. Elles fréquentent les mêmes unités, pour les mêmes raisons, pour les mêmes durées et avec les mêmes fréquences. Cependant, il se peut que leurs espaces vécus soient très dissemblables. Ainsi, l'espace et l'expérience des lieux ne suffisent pas à expliquer à eux-seuls l'espace vécu, il faut aussi considérer le profil social de l'individu. En effet, nous l'avons vu, le statut social, le sexe, la profession, sont autant de facteurs qui interfèrent sur la perception des lieux et aussi sur celle de leur pratique, et qui conduisent à distinguer autant d'espaces vécus que d'hommes et de femmes. Cependant, par recoupement des espaces vécus individuels, nous pouvons observer des tendances lourdes dans l'espace vécu en général.

Il apparaît donc que mobilité, espace de vie et espace vécu sont trois concepts étroitement mêlés et que chacun entretient bon nombre de relations avec les deux autres. La mobilité définit ainsi les limites de l'espace de vie. Au sein de celui-ci s'opèrent de nombreuses relations équivoques entre les différentes formes de mobilités et les différentes unités de l'espace de vie, ou autrement dit entre l'espace de vie et le système de mobilité, chacun étant cause et conséquence de l'autre. L'espace vécu se présente alors comme le

produit de ces interrelations et peut adopter des configurations différentes selon les unités de l'espace de vie effectivement pratiquées, selon la pratique même de ces unités et de l'espace de vie, et selon la perception de cette pratique qui est fonction de nombreux critères sociaux. Enfin, le vécu de l'espace peut à son tour interférer sur la mobilité, et donc sur l'espace de vie. Il existe donc une relation circulaire entre mobilité, espace de vie et espace vécu (figure 1).

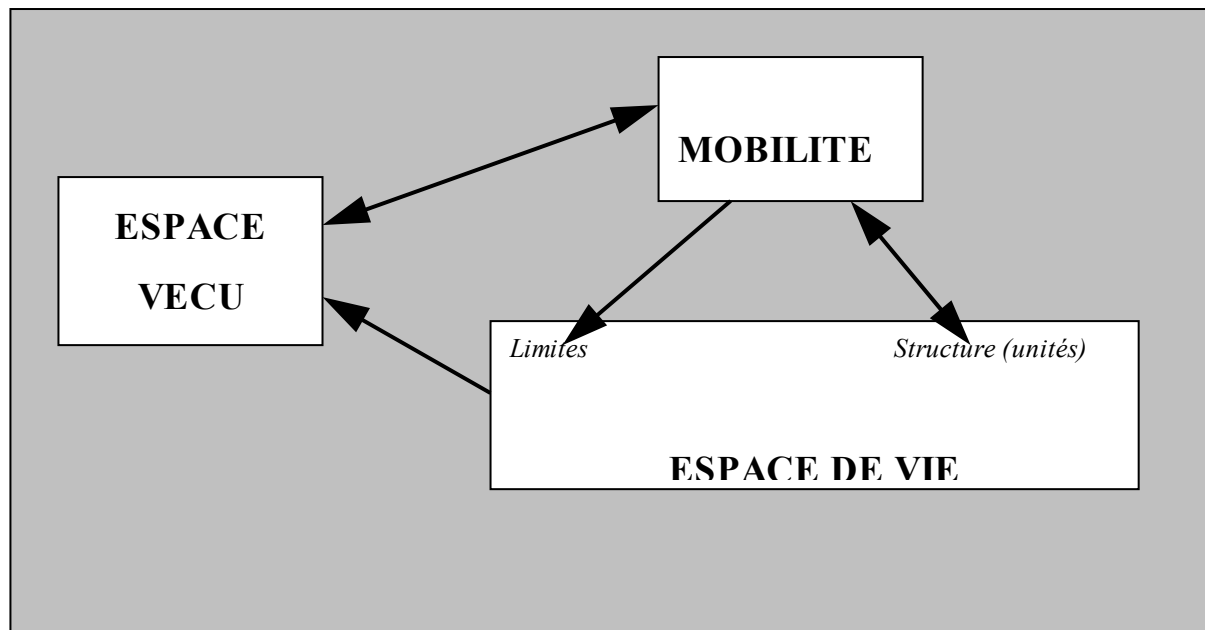


Fig. 1 Mobilité, espace de vie, espace vécu. Une relation circulaire

En définitive, à travers l'étude de la mobilité de la société sahraouie réfugiée, il semble possible d'appréhender son espace de vie puis son espace vécu. Cependant, l'étude est limitée à la seule mobilité régionale et ne peut donc prétendre à l'exhaustivité. Ainsi, les mobilités à l'œuvre au sein de l'espace de camps seront négligées, tout comme celles s'exerçant sur de longues distances. Les premières sont les plus courantes, les plus banales, et participent fortement à la structuration de l'espace de vie des réfugiés sahraouis. Les mobilités de longues distances sont, quant à elles, exceptionnelles et ne participent donc pas à l'espace de vie. Ainsi, selon la réflexion proposée autour des relations liant mobilité, espace de vie et espace vécu, cette étude présente la limite majeure de ne pas tenir compte de la mobilité interne à l'espace des camps.

Cependant, si nous ne pourrions identifier dans leur exhaustivité les formes des mobilités, la structuration de l'espace de vie et celle de l'espace vécu des réfugiés sahraouis des camps, nous en obtiendrions une première approche à l'échelle régionale qui nous

permettra d'apprécier l'intégration socio-spatiale de la société sahraouie réfugiée et des camps à leur environnement. Ainsi, si la mobilité entre des camps de réfugiés abritant une même population semble, *a priori*, banale et constitue un phénomène identifié, si, par ailleurs, la mobilité des réfugiés à l'échelle du monde est de mieux en mieux connue, la mobilité des populations réfugiées à l'échelle régionale, c'est à dire à une échelle située entre le local et le global, est, elle, peu étudiée⁷, et peut même paraître surprenante pour le sens commun.

Une telle approche n'est pas, en soi, nouvelle dans le champ des études portant sur les populations réfugiées. Des auteurs comme J.Mauriat, M-K.Doraï ou B.Destremau ont, par exemple, réalisé des travaux sur l'intégration socio-spatiale des populations palestiniennes réfugiées et de leurs camps à leur environnement, et par là-même se sont approchés implicitement des notions de mobilité et d'espace de vie. Mais, à la différence de ces derniers, cette étude prend comme point de départ la population réfugiée. C'est à partir de celle-ci, ou plus exactement à partir de sa mobilité, que nous délimiterons la région étudiée, et non à partir de telle ou telle aire urbaine définie *a priori*, comme c'est le cas dans les travaux sus-cités. Enfin, cette étude se distingue aussi dans la mesure où l'échelle de l'espace de vie des réfugiés sahraouis est bien plus large qu'une aire urbaine.

Ensuite, dans le champ de la géographie et plus largement des sciences sociales, cette étude se distingue car abordant trois notions qui sont généralement utilisées dans des contextes urbains, sur des surfaces relativement limitées. Ici, la région étudiée couvre à peu près la superficie de la France. Ainsi, par la mobilité d'une population, nous nous proposons d'appréhender son espace de vie, donc une certaine organisation régionale vouée à subvenir aux besoins courants de la société sahraouie réfugiée. Dès lors, ce travail s'inscrit aussi dans ce que certains auteurs nomment la « géographie par le bas », par opposition à la « géographie par le haut » qui est celle de l'organisation de l'espace et de l'aménagement du territoire par les forces institutionnelles, officielles, c'est à dire les Etats et les organisations intergouvernementales. La « géographie par le bas », quant à elle, est celle de la structuration de l'espace par les forces sociales et recouvre « *la gestion souterraine des anciens espaces endogènes* » (M.Ben Arrous, 2004, p.434). Et, dans le cas qui nous intéresse, ce sont bien des forces sociales, les réfugiés sahraouis, qui fondent la structuration de l'espace, profitant ainsi de l'incapacité de l'Algérie et de la Mauritanie à contrôler l'ensemble de leurs territoires, *a fortiori* les régions sahariennes les plus reculées sur lesquelles se déploie l'aire de mobilité des

⁷ La mobilité de travail des réfugiés palestiniens en direction des pays du Golfe arabo-persique étant à notre sens du ressort des flux mondiaux plus que des flux régionaux.

réfugiés sahraouis des camps et qui coïncident avec l'espace de vie pré-colonial de la société sahraouie.

Enfin, cette étude s'inscrit dans le champ thématique consacré à la société sahraouie et plus globalement dans celui traitant des sociétés sahariennes. Nous avons vu que les études portant sur la société des camps sahraouis sont relativement peu nombreuses et se cantonnent souvent aux mêmes thèmes, négligeant pour la plupart le rôle des phénomènes spatiaux. En somme, ces travaux, par leurs objets de recherche, sont restés aveugles face à un phénomène fondamental pour la société sahraouie des camps : l'ouverture des camps en 1991 et la croissance constante de la mobilité, tant en termes de surface accessible qu'en nombre d'individus concernés que pour son impact sur les camps et la société. Si la population d'étude demeure inchangée il semble nécessaire que la recherche suive les évolutions qui l'animent et l'accompagnent en dehors de l'espace des camps. Ainsi, de prochains travaux permettront de voir de quelle manière la société sahraouie se rapproche des autres sociétés sahariennes sur les thèmes forts de la mobilité et de la recomposition des espaces de vie (D.Retaillé, 1998 ; D.Nordman, 1989 ; E.Bernus, 1995). Enfin, cette étude de la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps peut être vue comme une première étape d'une recherche qui reste à initier sur l'exil sahraoui à l'échelle mondiale.

II- QUELLE METHODOLOGIE ?

Pour pouvoir être analysée, la mobilité régionale des réfugiés sahraouis demande à être observée. C'est d'ailleurs par l'observation que l'importance de cette mobilité régionale nous est initialement apparue lors d'un premier terrain dans les camps sahraouis en janvier et février 2004. En effet, durant cette période, il nous est arrivé plusieurs fois de croiser des voitures chargées de denrées alimentaires et de personnes et qui, d'après notre guide, se dirigeaient vers la « Badia », c'est à dire vers le Nord de la Mauritanie ou bien vers les territoires dits « libérés » du Sahara occidental. D'autre part, dans chaque famille où nous avons eu l'occasion de loger, il y avait plusieurs personnes qui se trouvaient alors dans la Badia. Enfin, sur la route menant de Tindouf aux camps, le nombre non-négligeable de voitures sahraouies croisées nous a amené à nous demander pour quelles raisons les réfugiés se rendaient dans la ville algérienne. Quelques réponses nous ont été apportées de manière tout à fait informelle. Mais, l'importance de la mobilité régionale des réfugiés sahraouis et la surprise que celle-ci a suscité chez nous, nous ont encouragé à mettre en place un dispositif rigoureux pour tenter de cerner ce phénomène.

Cependant, tel sujet présente se heurte à plusieurs obstacles. En effet, où que ce soit, observer la mobilité n'est pas chose aisée puisque ce phénomène ne s'imprime pas dans l'espace mais est, par définition, mouvant, dynamique. Certes, le paysage peut en porter quelques traces. C'est le cas, par exemple, du réseau routier. Mais celles-ci ne sont que des indications, des reliquats de la mobilité. Elles ne la reflètent pas dans sa totalité mais n'en retiennent que tel ou tel aspect bien précis. Les statistiques peuvent alors se présenter comme un palliatif au paysage. Mais, les priorités des autorités sahraouies ne sont pas aujourd'hui l'établissement d'une base de données statistiques mais l'indépendance du Sahara occidental. De fait, elles ne sont pas en mesure de produire et de fournir de telles données. De plus, celles fournies par le HCR sont très limitées et semblent souffrir d'approximations. En effet, les données des recensements effectués au sein de la population sahraouie réfugiée se limitent à leur total, soit 155 430 personnes (UNHCR, 2003). Et, ces données sont, à quelques unités près les mêmes depuis... 1993 (UNHCR, 1993)⁸. De là, espérer obtenir des statistiques se rapportant à la mobilité des réfugiés sahraouis relève, jusqu'à présent, de l'impossible.

⁸ Tout dénombrement de la population sahraouie réfugiée comporte en effet une portée hautement politique depuis que le référendum d'autodétermination, dont la tenue est inscrite dans le plan de paix signé par les deux parties en 1991, nécessite l'établissement de listes électorales très contestées. Dans ce contexte, dénombrer la population des camps reviendrait à dévoiler au Maroc le poids réel de l'électorat sahraoui.

En somme, l'absence de statistiques, et plus globalement de toute source écrite, sur la mobilité régionale des réfugiés sahraouis et le caractère « invisible » de ce phénomène nous pousse à rechercher ailleurs nos sources d'informations. Ainsi, la parole des réfugiés nous est apparue comme le moyen le plus sûr et le plus rigoureux de parvenir à rassembler les données nécessaires. Ainsi, cette étude exclut toute source à portée quantitative et se base uniquement sur des données qualitatives.

Il a été distingué trois manières de récolter la parole des réfugiés sahraouis pour tenter de cerner leur mobilité régionale : l'enquête par questionnaire, l'entretien semi-directif et, dans une moindre mesure, « l'informel ». Après avoir brièvement abordé les contraintes et les atouts de ce terrain, nous expliciterons comment ces trois outils de collecte s'articulent et nous nous arrêterons plus longuement sur l'enquête par questionnaire. Puis, nous verrons comment au contact du terrain ces outils ont été utilisés. Enfin, nous aborderons la manière dont les données acquises ont été traitées.

1- Les camps, un terrain déserté par la recherche

« Ni réfugié, ni humanitaire, ni journaliste, la place du chercheur constitue un espace à part, quitte, pour être admis, à adopter les insignes et le discours de « l'expert » ou du « consultant ». Cette position est à la fois un lieu privilégié et difficile à occuper. Ni dedans, ni dehors, le recul dont il dispose, et qui lui est nécessaire, le laisse un peu désemparé » (L.Cambrézy, 2001, p.24). Cette position dont nous parle L.Cambrézy est celle du chercheur dans des camps de réfugiés « classiques », c'est à dire là où le pouvoir des humanitaires est dominant. Mais, dans des camps où ce sont les réfugiés qui détiennent le pouvoir de gestion, la position du chercheur diffère quelque peu. Toutefois, il reste vrai que ce rôle social de chercheur, ou tout au moins d'étudiant, nous place dans une situation délicate. Le recul face aux événements, aux paroles, le choix du sujet de recherche, de prime abord bien loin des préoccupations des réfugiés, le fait de ne rien apporter, tout au moins de manière directe, aux camps, à la « cause » ; tous ces éléments placent le chercheur, ou l'étudiant, dans une situation qu'il est seul à occuper dans les camps sahraouis et qui, selon les cas, est confortable ou très délicate.

Les camps de réfugiés sahraouis ne sont pas une enclave hermétique au monde. Au contraire, il n'est pas rare, surtout lors des saisons de transition, d'y croiser des étrangers. Ceux-ci sont issus des instances humanitaires non-gouvernementales et

intergouvernementales, des associations de soutien européennes ou états-uniennes, de délégations de partis politiques ou de groupes parlementaires ou sont, plus rarement, journalistes ou photographes. A l'inverse, il est beaucoup plus rare d'y croiser des chercheurs. De fait, si les réfugiés sahraouis et leurs autorités ont acquis une certaine expérience dans l'accueil des premiers, la position du chercheur est, elle, moins évidente à définir, tant pour lui-même que pour ses hôtes.

La présence des humanitaires, des politiques, des militants ou des journalistes dans les camps est justifiée. Soit par ce qu'ils apportent pour améliorer la vie quotidienne des réfugiés, soit parce qu'ils bénéficient dans leurs pays respectifs d'un pouvoir politique ou médiatique qui est perçu comme potentiellement intéressant pour relayer la « cause ». Le chercheur, ou tout au moins l'étudiant, lui, n'apporte rien, tout au moins de manière directe. Il ne détient pas de pouvoir particulier, et travaille parfois sur des sujets qui sont bien loin des préoccupations actuelles des autorités et des réfugiés sahraouis, du moins à première vue.

De plus, le chercheur n'y est pas perçu pour ce qu'il est mais pour ce qu'il représente, tout au moins pendant les premiers moments du terrain. Dans notre cas, nous sommes d'abord perçus comme Français, et de fait, nous représentons un pays qui, malgré sa neutralité proclamée dans le conflit, est vu comme hostile, voire très hostile⁹. Puis, une fois dépassé ce stade, une fois le travail de recherche expliqué, il faut gagner la confiance d'une population relativement méfiante, quelque peu désabusée par trente ans de conflit, d'exil, de plan de paix avorté. Qui plus est lorsque le travail consiste à rentrer dans l'intimité des individus comme c'est le cas avec le questionnaire.

Par ailleurs, ce terrain présente un certain nombre de difficultés matérielles. Nous l'avons vu, les statistiques et plus généralement les documents écrits se rapportant aux camps ou aux Sahraouis réfugiés sont très rares voire inexistants. Ensuite, étant donné le sujet, il était souhaitable de se rendre dans la région étudiée. Dès lors, il fallait obtenir un véhicule, les autorisations nécessaires, *etc.* Cela nous a demandé pas moins de trois semaines de négociations. Une fois rendus, précisément dans les territoires dits « libérés », il nous a fallu composer avec des risques peu visibles mais bien présents. Il s'agit principalement d'une faune de petite taille mais quelque peu hostile et des mines anti-personnelles. Enfin, les

⁹ Des chasseurs « Jaguars » français ont participé à des opérations contre les belligérants sahraouis sur le territoire mauritanien en 1978. En septembre 2003, l'association France Libertés a fait paraître un rapport très controversé sur les conditions de vie des prisonniers de guerre marocains détenus par le Front Polisario. La publication de ce rapport s'est traduit par la suspension pendant trois mois des aides alimentaires du programme humanitaire de l'Union européenne (ECHO). Pour beaucoup de réfugiés sahraouis, cet événement est dû à des pressions marocaines exercées sur les auteurs du rapport afin de mettre en difficulté la population des camps.

conditions de vie dans les camps comme dans la région étudiée sont difficiles à cause du manque d'équipements ou des conditions climatiques¹⁰. Cependant, ces difficultés qui se posent en frein à la recherche ne sont jamais « que » le quotidien trentenaire des réfugiés sahraouis.

L'entrée sur le terrain ne se négocie pas avec les instances humanitaires, comme c'est généralement le cas dans les camps de réfugiés, mais avec les autorités sahraouies, c'est à dire avec le Front Polisario. Malgré le contexte de guerre et de méfiance, ce dernier nous a laissé toute latitude pour la réalisation de ce travail. Ses représentants ne sont intervenus que pour nous en demander l'objet, sans nous faire plus de commentaires quant à celui-ci. Mais, si le Front Polisario nous a laissé libre dans notre recherche et ne nous y a opposé aucune contrainte, il n'a rien fait non plus pour la faciliter.

Ce terrain présente aussi un atout de poids. Etant donnée sa situation, qui plus est peu médiatisée, la société sahraouie des camps est ouverte dans le sens où il est nécessaire pour elle de maintenir des contacts dans le plus de régions du monde possible afin que l'on parle d'elle. Ainsi, la population est relativement ouverte et s'exprime aisément. Cependant, si cela est valable quand les réfugiés parlent de ce qu'ils ont envie de parler, cette facilité de la parole est moins évidente quand les questions se font plus précises et qu'elles s'éloignent des grands sujets comme la guerre, les conditions de vie en exil, le passé pré-colonial, *etc.*

En somme, réaliser des recherches dans un camp de réfugiés présente bon nombre de difficultés majeures. L'état de guerre, et la méfiance qui en découle, ne facilitent pas la collecte des données. Malgré tout, les camps de réfugiés sahraouis sont relativement faciles d'accès, tant sur le plan matériel qu'administratif. En effet, ils sont ouverts à qui en fait la demande. Et, le Front Polisario, s'il ne se montre pas d'une totale coopération, n'en est pas pour autant contraignant, du moins en ce qui nous concerne. Mais, la pratique efficace de ce terrain dépend pour beaucoup de l'attitude au quotidien du chercheur, ou de l'étudiant, et de son insertion dans la société des camps. Il est une chose que de visiter les camps et une autre que d'aller chercher des informations précises et relativement intimes auprès de la population. En effet, pour connaître la société sahraouie des camps et dépasser le discours ressassé aux délégations des humanitaires, des militants, des journalistes, il est nécessaire de s'y intégrer. Bien entendu l'étranger ne sera jamais Sahraoui, ce n'est d'ailleurs pas l'objectif. Mais, pour pouvoir partager l'intimité pudiquement gardée de la société sahraouie des camps, il est

¹⁰ Durant toute la durée de notre terrain, toute activité était stoppée entre midi et dix-huit heures en raison de la forte chaleur (environ 40°C).

indispensable que le chercheur soit reconnu comme les Sahraouis se reconnaissent entre eux, c'est à dire à travers l'appartenance à une famille. Ainsi, il se doit de s'intégrer à une famille pour approcher au plus près les réalités de la société des camps.

Avant de poursuivre par le traitement des données collectées, il est nécessaire de revenir sur l'articulation qui met en cohérence ces trois outils et d'explicitier le plus complexe d'entre eux, l'enquête par questionnaire.

2- L'enquête par questionnaire comme mode de collecte principal

Nous avons vu que pour étudier la mobilité régionale de la société sahraouie des camps la seule source d'information possible et identifiée sur ce terrain est la parole des réfugiés. C'est pour recueillir cette parole que trois outils différents et complémentaires ont été mis en place.

Le premier outil retenu est extrêmement formel, c'est l'enquête par questionnaire. Mais, si la rigidité du questionnaire permet une collecte rigoureuse, elle l'enferme dans un raisonnement *a priori*. Dès lors, il est nécessaire de prévoir, bien avant le terrain, d'autres outils permettant de saisir les manifestations de la mobilité que le questionnaire négligerait. Ainsi, le deuxième outil de collecte retenu est l'entretien semi-directif. Il est lui aussi inspiré par des questionnements *a priori*, mais son objectif est de laisser suffisamment d'autonomie à la personne enquêtée dans la formulation de ses réponses pour que les questions posées ne l'enferment pas dans les hypothèses que nous avons prédéfinies mais lui permettent, à l'inverse, de les dépasser. Enfin, un troisième outil peut venir compléter les deux précédents, c'est l'informel, ou autrement dit une « observation participante large ». Ce n'est pas un outil en soi car trop dépendant des intuitions qui, selon les cas, amènent au meilleur comme au pire. Cependant, adopter un certain état d'esprit sur le terrain permet de saisir des phénomènes liés à la mobilité au hasard d'une conversation et qui n'auraient pu être identifiés par les méthodes formelles que sont le questionnaire et, dans une moindre mesure, l'entretien semi-directif.

Cette étude reposant principalement sur les données acquises par le questionnaire de mobilité et celui-ci étant relativement complexe à retranscrire, nous y consacrons l'ensemble du développement qui suit.

a. Définitions et délimitations

L'enquête « Mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps » a été construite en s'inspirant du modèle d'enquête « triple-biographie » présenté dans l'ouvrage *Biographies d'enquête. Bilan de 14 collectes biographiques* (GRAB, 1999). Ce modèle propose de saisir la mobilité de l'individu enquêté en relation avec les événements familiaux et professionnels qui jalonnent sa vie, pour observer comment ceux-ci influent sur sa mobilité, et ce sur l'ensemble de sa vie. Cependant, l'enquête « triple-biographie » a, jusqu'à maintenant, été plutôt réservée aux études s'intéressant à la mobilité résidentielle et non à la mobilité spatiale telle que nous l'avons définie. Mais, nos hypothèses de départ nous portant à croire que la mobilité régionale des réfugiés sahraouis serait liée pour une large partie à des déterminants d'ordre familiaux et professionnels, il nous a semblé intéressant de nous inspirer d'un modèle d'enquête déjà bien éprouvé malgré des objets de recherche relativement différents.

Deux questionnements principaux ont guidé la conception de cette enquête :

- quelle est la configuration de la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps ?
- quels sont les déterminants de cette mobilité ?

Dans un premier temps, l'objectif était donc de saisir la géographie et l'inscription temporelle de cette mobilité. Puis, dans un second temps, le but consistait à identifier les facteurs explicatifs de cette mobilité, et ceux expliquant ses configurations spatiale et sociale.

L'univers d'étude du questionnaire correspond à l'ensemble des réfugiés sahraouis qui, au moment de la collecte habitaient de manière habituelle dans une des localisations de l'espace des camps de réfugiés sahraouis de Tindouf.

Par ailleurs, puisque la mobilité étudiée est circonscrite à l'échelle régionale, il a fallu délimiter la région étudiée, c'est à dire l'espace de vie des réfugiés sahraouis des camps. Mais, nous avons vu que c'est par les limites de l'aire sur laquelle se déploie la mobilité des réfugiés sahraouis que nous serons amenés à définir le périmètre de cet espace de vie. Aussi, la difficulté consistait à identifier une région *pour* l'enquête alors que nous souhaitons la définir *par* cette même enquête. C'est pourquoi, la région étudiée a été définie, d'une part par l'exclusion de l'espace des camps, et d'autre part par l'application de seuils aux modalités de mise en œuvre de la mobilité. Ainsi, est considéré comme faisant partie de la région d'étude tout point ne faisant pas partie de l'espace des camps et pouvant être rejoint depuis celui-ci

par les réfugiés sahraouis par des moyens de transport individuels (voiture, camion) et sans contrainte administrative importante (l'obtention d'un visa étant considérée comme le seuil à partir duquel il y a contrainte). En somme, la région couverte par cette définition comprend la moitié nord de la Mauritanie, la partie est du Sahara occidental sous contrôle de l'armée sahraouie, la ville algérienne de Tindouf et une partie du Sahara ouest-algérien.

L'échantillon de l'enquête a été défini dans le but de saisir la mobilité des réfugiés sahraouis des camps dans sa diversité. Ainsi, en théorie, il a pour vocation non pas d'être représentatif de l'hétérogénéité de la structure sociale de la société sahraouie des camps mais de broser cette hétérogénéité dans son exhaustivité. En d'autres termes, l'échantillonnage a été théorisé pour que le questionnaire soit réalisé auprès des personnes ayant les mobilités les plus diverses, les plus hétéroclites, sans non plus rechercher des cas hors-normes.

Par ailleurs, afin d'observer le plus finement possible les relations entre mobilité et famille, le questionnaire n'a pas été appliqué directement à des individus mais à des « systèmes résidentiels familiaux » puis, à travers ceux-ci, aux individus qui en sont membres. Un « système résidentiel familial » (SRF) est composé de l'ensemble des membres d'une même famille (liens biologique, d'adoption et d'union matrimoniale) vivant de manière habituelle dans un ou plusieurs ménages spatialement regroupés, et unissant l'ensemble de leurs ressources individuelles (humaines, matérielles, financières...) dans une gestion commune de la vie quotidienne. De plus, afin de respecter l'objectif de collecter des données traduisant la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps dans sa diversité, l'échantillonnage devait s'efforcer de regrouper au sein de x SRF la plus grande diversité possible de mobilités individuelles. Bien entendu, les SRF les plus hétérogènes de ce point de vue semblaient les plus favorables pour faire partie de l'échantillon. Enfin, étant donné le temps estimé de la collecte, un nombre de trois à six systèmes résidentiels familiaux avait été retenu comme échantillon.

Mais, la réalité du terrain a été autre. Les difficultés rencontrées dans la collecte des données par le questionnaire ne nous ont pas permis de l'étendre à plus d'un SRF, soit dix-neuf personnes. Le choix de ce SRF comme échantillon nous a été imposé par les difficultés rencontrées. En effet, connaissant au préalable certains des membres de cette famille, dont la personne qui réalisait les traductions, il nous était possible de procéder à la collecte par le questionnaire. A l'inverse, un tel travail n'aurait pu être possible avec une famille qui nous aurait été inconnue. Ce n'est donc pas parce qu'ils constituaient l'échantillon « idéal » que les membres de ce SRF ont été retenus, mais parce qu'ils étaient les seuls potentiellement

d'accord pour répondre à notre questionnaire. Cependant, si l'échantillon est de petite taille, il n'en est pas moins relativement hétérogène par les profils sociaux qu'il propose, même si toute la diversité de la population sahraouie des camps et de sa mobilité n'y est pas représentée. De plus, c'est au sein de ce SRF que nous avons logé et vécu durant toute la durée du terrain. Ce contact au quotidien a permis une certaine empathie avec les personnes enquêtées dont a bénéficié la collecte.

Les membres de ce SRF logent dans le camps de Smara. Ils sont répartis en cinq foyers. Le premier de ces foyers est celui de la référente du SRF, Zeina¹¹ (46 ans). Sauf mention contraire, c'est à partir d'elle que sont exposés ici les liens familiaux entre les différents membres de la famille. Elle partage son logement avec son mari, El-Ouali (environ 65 ans), leur enfant, Leghzal (10 ans), et sa fille aînée née d'une autre union, Khouda (25 ans). La cour adjacente à son logement est occupée par trois autres foyers. Le premier est celui de sa mère, Daaba (73 ans), qui le partage avec l'un de ses neveux, Sid Ahmed (36 ans), l'une de ses sœurs, Khadija (48 ans), et trois des enfants de celle-ci : Mohamedou (30 ans), Meriem (17 ans) et Fatimetou (12 ans). Le second foyer de cette cour est celui du quatrième enfant de Khadija, Bota (26 ans), qui y loge avec son époux, Mohamed Mouloud (29 ans), et leur fille, Lamina (1 mois). Et le troisième est celui de l'épouse de l'un des frères de Zeina¹², Fatma (20 ans), et de la fille qu'ils ont eut ensemble, Mangal (1 an). Enfin, le SRF enquêté comprend une troisième cour comprenant un seul foyer qui est celui du frère de Zeina, Hamadi, et de son épouse, Najat. Cependant, tous deux vivent depuis deux ans dans les territoires dits « libérés ». Ainsi, leur logement est actuellement occupé par quatre de leur enfants, qui sont donc les neveux et nièces de Zeina : Aïcha (28 ans), Khalil (26 ans), Ahma (23 ans) et Ahmed Baba (8 ans). Tous les enfants de moins de quatorze ans sont actuellement scolarisés au sein même des camps. El-Ouali vit une sorte de pré-retraite de son activité d'éleveur chamelier. Sid Ahmed travaille à mi-temps comme comptable dans un atelier de mécanique automobile à Rabouni. Mohamedou travaille comme taxi entre les camps et Tindouf. Mais, son automobile étant en panne depuis plusieurs mois, il est actuellement inactif. Mohamed Mouloud, en plus d'exercer différentes petites activités, achète des voitures en Mauritanie pour les revendre dans les camps. Khalil et Ahma travaillent tous deux dans le domaine des télécommunications pour l'armée sahraouie. Enfin, les autres ont en charge la vie quotidienne du SRF : les tâches domestiques, les distributions de l'aide alimentaire, l'accueil incessant des gens de passage, *etc.*

¹¹ Par souci de confidentialité, tous les noms cités dans ce mémoire sont des pseudonymes.

¹² Ce dernier réside la plupart du temps sur son lieu de travail à Rabouni.

b. Structure du questionnaire

Le plan du questionnaire se découpe en trois volets (figure 2), par ordre décroissant d'importance :

- biographie de mobilité
- biographie familiale
- biographie d'activité

Chronologiquement, la collecte débutait par la *fiche familiale* de la *biographie familiale*. Puis, a été enquêté chacun des membres du SRF, en s'intéressant successivement à la *biographie d'activité*, à la *biographie familiale (fiche individuelle)* et enfin à la *biographie de mobilité*.

Les questionnaires de *biographies d'activité et familiale* se déroulaient de manière classique, linéaire. Cependant, au cours du renseignement de la *fiche individuelle* de la *biographie familiale*, certains membres de la famille de l'enquêté (parents, conjoint(e), frères et sœurs, enfants), membres habituels du SRF ou non et qui se trouvaient dans la région étudiée au moment de l'enquête, ont pu être évoqués. Après identification de l'ensemble des individus dans ce cas, un dernier passage a été réalisé pour répondre au module de l'enquête de mobilité *ad hoc* et nommé « *fiche membre de la famille se trouvant dans la région étudiée au moment de l'enquête* ».

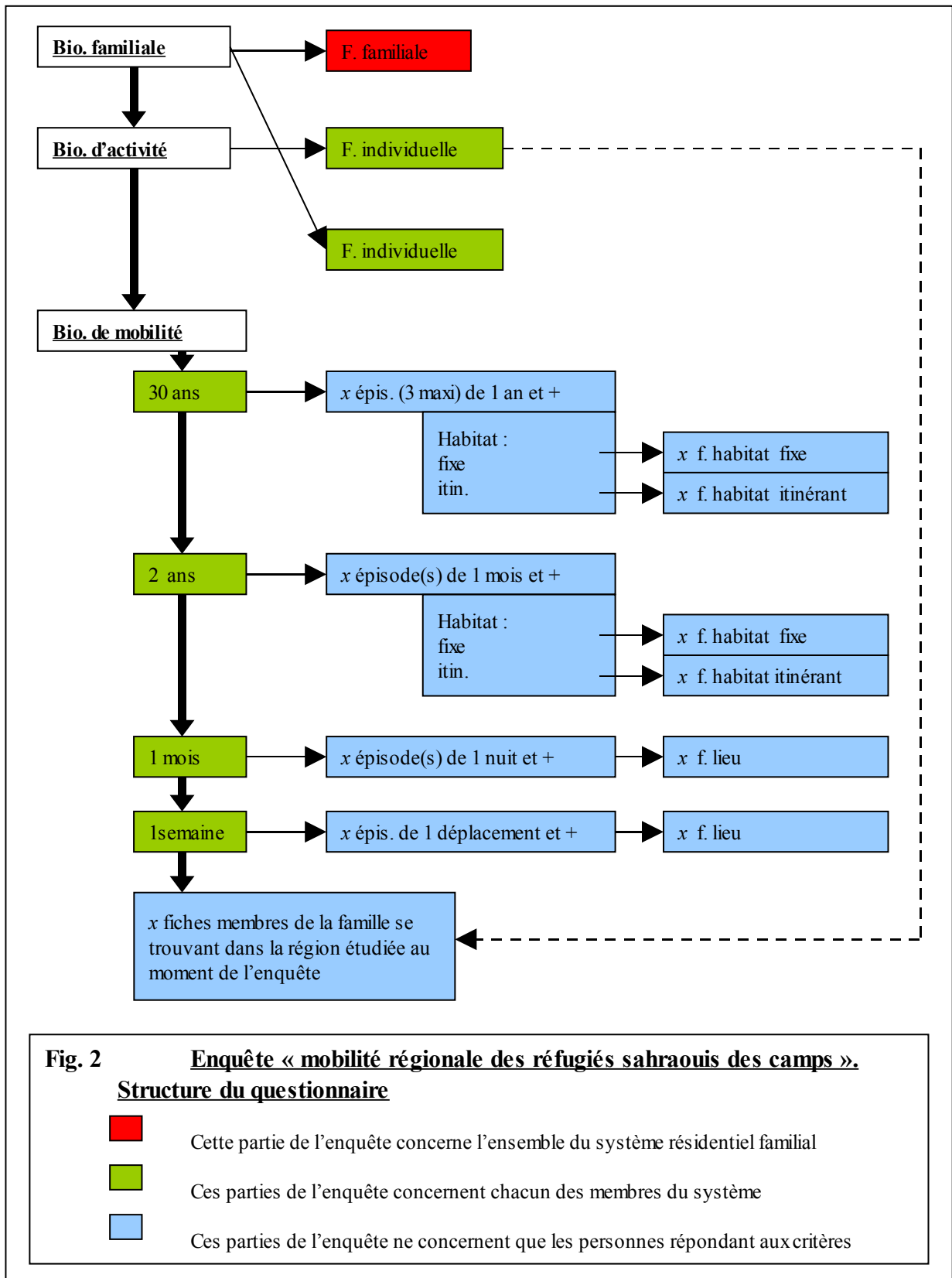
Le questionnaire concernant la *biographie de mobilité* demande à être décrit avec plus de précisions étant donné que, selon les réponses apportées au *questionnaire général de mobilité*, des renvois vers des fiches complémentaires ont été effectués. Ainsi, il se décompose en quatre grandes parties correspondant aux quatre intervalles de temps pris en compte : intervalle de temps depuis l'arrivée dans les camps (maximum trente ans), deux dernières années précédant la collecte, mois précédant la collecte et semaine précédant la collecte .

Pour chaque intervalle de temps, le *questionnaire général de mobilité* a pour but d'identifier les épisodes de mobilité. Est défini comme « épisode de mobilité » l'intervalle de temps pendant lequel l'enquêté est en mobilité, c'est à dire pendant lequel il est localisé dans la région étudiée.

Pour chaque épisode de mobilité de chaque intervalle de temps, ont été identifiés sur la *fiche épisode* correspondant à l'intervalle considéré les différentes localités et régions pratiquées et les éventuels retours ponctuels aux camps (uniquement pour les intervalles « trente » et « deux ans »).

Et, pour chaque localité ou région pratiquée de chaque épisode de mobilité de chaque intervalle de temps, il a été complété une *fiche de renseignements*. Pour les intervalles « trente » et « deux ans », cette fiche peut prendre deux formes différentes selon que l'individu déclare que, pendant l'épisode concerné, il vivait principalement en habitat « fixe » (c'est à dire dans tout logement solidaire du sol -fondation, chape...- ou tout autre type de logement strictement immobile durant au moins deux mois consécutifs) ou en habitat « itinérant¹³ » (c'est à dire dans tout logement déplacé au moins tous les deux mois). Dans le premier cas, il a été rempli autant de *fiches « habitat fixe »* que de logements occupés pendant au moins deux mois consécutifs. Et dans le second cas, il a été complété autant de *fiches « habitat itinérant »* que de régions pratiquées pendant au moins deux mois consécutifs. Pour les intervalles un mois et une semaine, il a été renseigné autant de *fiches « lieu »* que de lieux où l'enquêté a passé au moins une nuit pour l'intervalle un mois, ou s'est rendu au moins une fois pour l'intervalle une semaine. Enfin, comme il a été dit plus haut, le volet mobilité concerne aussi les membres de la famille de l'enquêté, qu'ils soient membres habituels du SRF ou non, et qui, au moment de l'enquête, se trouvaient dans la région étudiée. Dans ce cas, il a été renseigné autant de *fiches membre de la famille se trouvant dans la région étudiée au moment de l'enquête* que de personnes concernées ; cette fiche ne s'intéressant qu'au seul épisode en cours.

¹³ Les termes très proches de « sédentaire » et de « nomade » ont été éliminés pour ne pas entretenir de confusion et pour ne pas préjuger des résultats de l'enquête à cause des fortes connotations auxquelles ils sont associés.



c. Définition des variables de temps

L'enquête par questionnaire étant un outil rigoureux de collecte d'information, il nécessite la mise en place d'un certain nombre de variables de temps qui posent le cadre des réponses et permettent ensuite de les comparer d'un individu à un autre.

Ainsi, les relevés biographiques débutent à la date à laquelle l'enquêté est arrivé dans les camps, soit au plus tôt en 1975. Pour les individus nés dans les camps, le relevé débute à la date de leur naissance. Toutefois, en ce qui concerne le volet familial, l'ensemble des événements ayant eu lieu au cours de la vie de l'individu est recensé puisque certains ayant eu lieu avant 1975 peuvent avoir des répercussions dans la période qui nous intéresse (les naissances en particulier). Pour ce même volet du questionnaire, tous les événements (naissance, décès, union, rupture d'union) sont recensés avec le plus de précision possible, contrairement au volet activité pour lequel seules les activités occupées pendant au moins deux mois sont retenues.

Pour le volet mobilité, les intervalles de temps ont été retenus afin de saisir les différents rythmes de mobilité dans la région étudiée. Ils sont définis d'après les informations collectées pendant la phase de préparation de l'enquête. Les durées minimales de présence dans la région étudiée retenues pour définir les épisodes de mobilité évoluent selon l'intervalle de temps considéré.

L'intervalle « trente ans » couvre l'ensemble de la période depuis que la société sahraouie est réfugiée sur la hamada de Tindouf et doit permettre de saisir les longs épisodes de mobilité. Il y a épisode de mobilité quand l'enquêté passe au moins huit mois consécutifs dans la région étudiée. Cependant, il est admis qu'il puisse revenir ponctuellement dans les camps au cours d'un même épisode de mobilité si ce retour n'excède pas deux semaines. L'épisode s'arrête quand l'enquêté passe plus de deux semaines en dehors de la région étudiée. Enfin, les périodes de résidence dans un même logement (ou dans une même région dans le cas des habitats itinérants), pour être retenues, doivent être égales ou supérieures à deux mois consécutifs. Pendant ces deux mois, l'enquêté peut avoir passé une ou quelques nuits ailleurs sans que nous ne considérions pour autant qu'il y ait changement de résidence (ou de région) à la condition que l'enquêté laisse l'essentiel de ses affaires dans le premier logement considéré par l'enquête (ou dans la région) et que celui-ci est le lieu où les personnes venant à sa rencontre peuvent le trouver.

L'intervalle « deux ans » s'intéresse au supposé rythme saisonnier de la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps. Cependant, pour tenir compte des importantes variations inter-annuelles du climat, l'intervalle retenu n'est pas l'année mais deux ans. Un intervalle plus large (six ans) aurait été souhaitable (les années dites « sèches », c'est à dire pendant lesquelles les précipitations sont littéralement nulles, ont tendance à se succéder sur deux à trois ans) mais l'effort de mémoire demandé à l'enquêté semble trop important. Il y a épisode de mobilité si l'enquêté passe au moins un mois dans la région étudiée. Toutefois, il est admis qu'il puisse revenir dans les camps au cours d'un épisode de mobilité si ce retour ne dure pas plus d'une semaine. L'épisode s'arrête dès lors que l'enquêté passe plus d'une semaine en dehors de la région étudiée. Enfin, les périodes de résidence dans un même logement (ou dans une même région), pour être retenues, doivent être égales ou supérieures à deux mois consécutifs.

L'intervalle « un mois » s'intéresse à la mobilité banale dans la région étudiée. Il y a épisode de mobilité à partir du moment où l'enquêté passe au moins une nuit dans la région étudiée. L'épisode s'arrête quand il passe au moins une nuit en dehors. La période de résidence se confond avec l'épisode

L'intervalle « une semaine » s'intéresse à la mobilité quotidienne dans la région étudiée. Il y a épisode de mobilité dans la région étudiée à partir du moment où l'enquêté s'y rend au moins une fois. L'épisode s'arrête quand il se rend au moins une fois en dehors de la région étudiée. La période de résidence se confond avec l'épisode

En somme, pour être appliquée à la mobilité spatiale et régionale des réfugiés sahraouis des camps, l'enquête « triple-biographie » suppose quelques adaptations. Afin d'appréhender toute mobilité spatiale et non la seule mobilité résidentielle, il est nécessaire de définir plusieurs intervalles de temps correspondant à autant de rythmes supposés de mobilité. De plus, le choix de ces intervalles est fonction de caractéristiques propres aux milieux social et physique, tout comme certaines définitions de l'enquête qu'il faut adapter au contexte. Ce sont, par exemple, l'intervalle de deux ans, et non de l'année, pour saisir les mobilités d'échelle annuelle, et la distinction opérée dans le type d'habitat, entre celui qui est dit « itinérant » et celui qui est dit « fixe ».

Par ailleurs, une série d'entretiens semi-directifs était initialement prévue pour compléter les données issues du questionnaire avec les ministères sahraouis compétents dans les domaines des transports et des territoires du Sahara occidental dits « libérés », et avec des

personnes âgées d'au moins cinquante ans pour apprécier l'évolution de la mobilité pendant la colonisation espagnole, puis pendant les différentes phases du conflit avec la Mauritanie et le Maroc. Mais, la pratique du terrain a été autre et il a fallu modifier la teneur de ces entretiens.

Enfin, si l'informel a pu guider, voire initier, des entretiens, il a aussi été considéré dès la préparation du terrain comme un moyen, parmi d'autres, de compléter ou de recouper, et alors de confirmer ou d'infirmer, certaines informations acquises à l'occasion du questionnaire, en marge de celui-ci, ou pendant les entretiens.

3- La méthodologie confrontée au terrain

Lors de l'enquête de terrain, le questionnaire a rencontré un certain nombre de difficultés. Un certain nombre d'entre elles a pu être contourné en adaptant la manière de mener la collecte. Les entretiens, eux, ont été beaucoup mieux accueillis. Ils ont permis de pallier certaines des carences du questionnaire et de compléter les données acquises.

a. L'enquête par questionnaire, une méthode mal adaptée

Dès le premier entretien consacré au questionnaire de mobilité, des incompréhensions sont apparues. Une certaine méfiance s'est instaurée autour de cette série de questions. Cette méthodologie du questionnaire est en effet, pour les réfugiés sahraouis, le fait des humanitaires ou des services de renseignements. Ainsi, il a fallu expliquer qu'il ne s'agissait pas de la préparation d'une distribution alimentaire et argumenter sur notre intégrité et sur les objectifs d'un questionnaire qui n'est pas destiné aux services secrets français. Passées ces incompréhensions initiales, la collecte a pu être menée. Mais, le questionnaire s'est avéré être un outil peu adapté à ce terrain. C'est à dire peu adapté à la « mentalité » des réfugiés sahraouis des camps et au contexte qu'elle connaît.

D'abord, la collecte a été menée en parfaite insertion dans la vie quotidienne des personnes enquêtées, à leurs domiciles. En effet, étant donné le mode de vie au quotidien, il était généralement impossible de mener l'entretien dans les conditions de calme et d'intimité habituellement requises. Son insertion dans la vie quotidienne se traduisait par la présence d'autres membres de la famille et/ou de personnes de passage. Suivant les cas et les moments

du questionnaire, ces personnes écoutaient attentivement, intervenaient quant à la teneur des réponses, ou s'adressaient à la personne enquêtée sur tout autre sujet. Cette présence ne facilitait pas la concentration de l'enquêté mais se révélait parfois indispensable pour l'aider à dater ou à préciser tel ou tel événement. Elle a aussi parfois suscité de petits débats, pour certains extrêmement enrichissants pour notre enquête.

Au-delà des conditions de la collecte, la structure même du questionnaire s'est révélée pour partie inadaptée au terrain. En effet, répondre à une telle série de questions constituait pour tous les enquêtés une expérience inédite. Il en est ressorti de leur part une certaine gêne, sorte de pudeur mais aussi de méfiance, et une incompréhension quant à notre objet de recherche et à nos méthodes. Seule une personne enquêtée s'est réellement montrée très enthousiaste. De plus, la construction même du questionnaire ne permettait pas de saisir dans le détail souhaité les mobilités des individus les plus mobiles. Le degré de précision demandé s'est révélé être trop important et demandait à l'enquêté un effort de mémoire trop important. Ainsi, alors que leurs mobilités sont parmi les plus intéressantes, elles n'ont pu être décrites avec le degré de détail souhaité. Enfin, le questionnaire s'est avéré être trop long (de dix minutes pour les enfants qui ont une faible expérience de mobilité à plus d'une heure et demie pour les plus mobiles). La lassitude des personnes enquêtées était souvent perceptible sur les dernières questions.

Pour pallier à ces difficultés, quelques modifications ont été apportées au cours de la collecte. Non pas sur la structure même du questionnaire, auquel cas il aurait fallu recommencer avec les premiers enquêtés pour que tous répondent exactement aux mêmes questions, mais sur la manière de mener la collecte.

Tout d'abord, étant donnée la durée que la collecte nécessitait pour chaque individu, le peu de disponibilité de la personne qui réalisait les traductions, et la méfiance envers cette recherche et ses méthodes, la collecte s'est limitée à une seule famille. En effet, pour élargir l'échantillon, il aurait fallu bénéficier d'un terrain d'une durée nettement plus longue pour gagner la confiance d'autres familles.

De plus, pour les individus les plus mobiles, les modalités de mise en oeuvre de chaque épisode de mobilité n'ont pu être rapportées avec précision. Aussi, pour un même individu dans ce cas, tous les épisodes de mobilité d'un même type ont été regroupés dans un même épisode-type pour lequel nous avons collecté les modalités généralement mises en oeuvre.

Puis, pour rendre le questionnaire plus digeste, il a rapidement été fait une place plus large aux digressions. Ainsi du point de vue de l'enquêté, il avait la possibilité, à certains moments du questionnaire, de reprendre la main, de marquer une pause digressive dans la série de questions. De la sorte, le caractère rébarbatif de celle-ci était quelque peu tempéré. Du point de vue du questionnaire, ces digressions ont permis de saisir des éléments importants qu'il omettait par ses seules questions.

Enfin, trois questions ouvertes ont été adjointes pour mieux saisir la perception de la mobilité et l'espace vécu des réfugiés sahraouis à travers les notions de « nomade », de « Bédouin » et de « Badia ». Ces nouvelles questions ont permis de compléter les données acquises par le questionnaire. Elles ont aussi favorisé le contact avec l'enquêté qui, par ces questions ouvertes, tout comme avec l'usage des digressions, pouvait reprendre la main et valoriser sa parole autrement qu'en répondant à des questions fermées.

En somme, si l'enquête par questionnaire a pu être menée, c'est parce que nous avons eu le temps de tisser des liens assez forts avec la famille enquêtée pour que celle-ci nous fasse confiance, d'autant plus qu'elle concevait relativement mal le lien entre l'objet de recherche et les méthodes d'enquête employées. A ce propos, la personne qui a réalisé les traductions a tenu un rôle clé. C'est en effet par elle que nous avons été intégré à la famille enquêtée. Et, c'est parce qu'elle s'est portée garante de l'honnêteté de notre travail et bénéficie dans la famille d'une forte influence que cette collecte a été rendue possible. Pour toutes ces conditions indispensables à l'enquête, il nous semble extrêmement difficile, en l'état actuel des choses, d'élargir ce mode de collecte par questionnaire à un échantillon plus large.

Plus globalement, l'enquête par questionnaire paraît être un outil peu adapté pour la réalisation d'une recherche dans les camps de réfugiés sahraouis. A l'inverse, la collecte des données par les entretiens semi-directifs convient tout à fait à ce terrain.

b. Les entretiens semi-directifs, seule méthode de collecte possible ?

Dans le cadre de cette enquête de terrain, les entretiens semi-directifs se présentent comme un outil complémentaire du questionnaire. Sur les entretiens initialement prévus, bien peu ont été effectivement réalisés, mais d'autres s'y sont substitués. Ainsi, sur les quinze entretiens finalement réalisés, trois concernent la réalisation de l'exil en lui-même, neuf sont liés à la perception des termes « nomade », « Bédouin » et « Badia », l'un vient pallier

l'imprécision du questionnaire quant à un individu très mobile, et le dernier a pour but d'apprécier l'évolution de la mobilité de la société sahraouie et celle de son espace de vie depuis les années 1960.

Douze des quinze entretiens ont été réalisés avec des personnes faisant partie de l'échantillon du questionnaire. Les premiers ont eu lieu alors que la collecte des données par le questionnaire en était approximativement au tiers. Ces entretiens ont semblé bénéficier d'un intérêt certain de la part des personnes interrogées mais aussi de la part de personnes tierces alors présentes. Et, cet intérêt partagé pour les entretiens, et donc par là même pour l'enquête dans son ensemble, paraît avoir favorisé la suite de la collecte par le questionnaire.

Comme pour le questionnaire, les entretiens semi-directifs ont eu lieu en présence de plusieurs personnes qui, ici aussi, se sont révélées être des aides nécessaires pour détailler certains faits pour lesquels la mémoire de la seule personne entretenue ne suffisait. Cependant, contrairement au questionnaire, l'ensemble des personnes présentes lors des entretiens accordait une grande attention aux sujets évoqués.

Sept des entretiens ont été menés directement en français tandis que les autres étaient traduits du *hassanya* au français par la personne qui effectuait déjà la traduction pour le questionnaire. Un soin important a été donné à la traduction, particulièrement pour les entretiens portant sur les significations apportées aux termes de « Bédouin », « nomade » et de « Badia ». Pour ces derniers, il nous a été précisé au préalable les différentes traductions possibles afin de définir quels termes *hassanya* seraient systématiquement utilisés plutôt que tels autres.

Les questions posées se voulaient volontairement très ouvertes afin de placer la personne entretenue dans une autonomie la plus large possible dans la formulation de ses réponses. Cependant, des relances ont parfois dû être effectuées pour préciser le propos ou, plus rarement, pour le recadrer étant donné que le format très libre donné à la réponse engendrait des digressions hors-sujet qui parfois peinaient à y revenir.

Les trois entretiens concernant l'exil en lui-même ont été réalisés suite à une intuition. En effet, travaillant sur la mobilité des réfugiés sahraouis, il nous a semblé important de nous intéresser, entre autres, à la première de ces mobilités, c'est à dire l'exil en lui-même, soit le fait de quitter son pays pour aller chercher refuge dans un autre. Et, au cours de discussions informelles, il est apparu que malgré le fait que cet exil se soit réalisé en masse, les parcours individuels pour rejoindre les camps de Tindouf présentent une certaine hétérogénéité. Ainsi,

les expériences de chacune des personnes varient beaucoup entre celles qui ont fui dès les premiers combats et ont été « poursuivies » par ceux-ci, celles qui ont fait le choix de fuir vers la Mauritanie et qui y sont restés bloquées pendant plusieurs années, et enfin celles qui ont fui les territoires occupés par le Maroc bien après le déclenchement des hostilités.

Les entretiens sur les significations apportées aux termes de « nomade », « Bédouin » et « Badia » nous ont été suggérés par une discussion informelle entre plusieurs membres de la famille enquêtée qui, parlant de notre travail, échangeaient de vifs propos quant à ce qu'était un « nomade ». Ainsi, il nous a semblé que, selon les individus, les sens apportés à ce terme, mais aussi à celui, à première vue relativement proche, de « Bédouin » et à celui, corrélatif de « Badia », différaient beaucoup. Six des entretiens sur ces termes ont été réalisés juste après le questionnaire. Trois autres l'ont été avec des personnes ne faisant pas partie de l'échantillon. La première de ces trois personnes a été choisie car, contrairement à tous les individus enquêtés par le questionnaire, sa mobilité dans la région étudiée, excepté Tindouf, est nulle, malgré qu'elle soit âgée d'environ trente ans. La seconde personne a été choisie pour son niveau très élevé de français, permettant ainsi d'aller plus loin dans les significations apportées aux trois termes. Enfin, la troisième personne loge habituellement dans les camps mais vit actuellement dans les territoires dits « libérés ». Elle a été sélectionnée pour cela, pour connaître les significations apportées à ces termes par quelqu'un des camps mais qui, au moment de l'enquête, vit dans ce qui est perçu comme étant la Badia.

Enfin, les deux derniers entretiens ont tous deux été réalisés au sein de l'échantillon. Le premier nous a été suggéré par l'une des limites du questionnaire qui ne permettait pas de saisir avec la précision souhaitée la mobilité particulièrement importante de la personne entretenue. Ainsi, l'entretien se présentait comme un palliatif possible pour aller plus loin que les quelques maigres réponses obtenues *via* le questionnaire. De plus, cette personne est éleveur de chameaux, et est à ce titre, perçue comme l'homme sahraoui mobile par excellence. Le deuxième de ces entretiens était le seul, des quinze réalisés, initialement prévu et portait sur l'évolution de la mobilité et de l'espace de vie depuis la colonisation effective du Sahara occidental par l'Espagne au cours des années 1960. Il a été réalisé avec la doyenne de la famille enquêtée.

L'entretien semi-directif, et tout entretien d'une manière générale pour peu qu'il ne soit pas trop dirigé, apparaît donc comme un précieux outil de collecte d'informations sur ce terrain. Il s'insère très bien dans le rythme de vie, en particulier dans la tradition tri-quotidienne du thé, et correspond parfaitement à la manière dont les réfugiés sahraouis

souhaitent être entendus. C'est à dire à partir d'un nombre limité de questions ouvertes. Dans le cas de notre étude, les sujets abordés lors des entretiens rencontraient toujours l'intérêt de la personne entretenue, ce qui est un gage de qualité de la réponse.

En définitive, si l'enquête par questionnaire est une méthode rigoureuse permettant des comparaisons termes à termes entre les réponses des individus enquêtés, elle est relativement mal accueillie par les réfugiés sahraouis. A l'inverse, les entretiens, pourvu qu'ils ne soient pas trop directifs, suscitent l'adhésion de tous. Le troisième outil, l'informel, n'est pas explicitement cité dans le texte mais, nous l'avons vu, c'est par lui que la majorité des entretiens ont été initiés.

4- Traitement des données

Partant des données collectées lors du terrain et issues de deux sources, le questionnaire et les entretiens (l'informel n'étant pas considéré comme une source à part entière mais comme un moyen de vérification des deux autres), il a été procédé à différentes analyses qui ont pour but, ensemble, de répondre à la problématique posée en introduction.

Avant d'être analysées, les données ont été triées. Pour celles issues du questionnaire, il en ressort deux types de documents. Le premier recense la totalité des réponses de l'ensemble de l'échantillon sur un même tableau. Les individus enquêtés sont placés en colonnes tandis que les questions et leurs réponses sont, elles, placées en lignes. Ce tableau à double-entrée permet une lecture rapide et aisée des données collectées. Puis, le deuxième type de document issu du questionnaire est un calendrier. Il en existe autant que d'intervalles de temps considérés, soit quatre. Chacun couvre l'intervalle considéré et prend comme unité l'année pour l'intervalle « trente ans », le mois pour l'intervalle « deux ans », et la journée pour les intervalles « un mois » et « une semaine ». Sur chaque calendrier, sont reportés les épisodes de mobilité correspondants de tous les individus enquêtés, autorisant ainsi une lecture synthétique de l'inscription temporelle de ces épisodes. Enfin, la teneur des entretiens a été retranscrite dans son intégralité, puis triée par type d'entretiens réalisés.

Les analyses des données sont exclusivement qualitatives. En effet, d'une part la petite taille de l'échantillon rend vain tout traitement quantitatif valable, et d'autre part l'outil qu'est l'entretien n'a qu'une portée qualitative. Par ailleurs, les résultats obtenus ne sont pas à

généraliser automatiquement à l'ensemble de la société sahraouie réfugiée des camps. Ils sont exhaustifs à l'échelle de la famille enquêtée mais très parcellaires à celle de la société des camps. Des profils sociaux importants pour la mobilité régionale n'ont pu être saisis par l'échantillon. C'est le cas notamment des commerçants qui se déplacent régulièrement à Tindouf pour approvisionner leurs échoppes.

La mobilité constituant le thème principal de ce travail, elle est analysée selon trois séries de critères se rapportant à ses aspects temporels, fonctionnels et à ceux relatifs aux modalités de mise en œuvre qu'elle implique. Les données relatives à l'espace, qu'il soit de vie ou vécu, font, elles, l'objet d'une quatrième analyse qui ne prend réellement sens qu'à la lumière des trois précédentes. Enfin, les liens supposés entre mobilité et profil social sont vus à l'occasion d'un cinquième et dernier traitement. Les paragraphes qui suivent exposent les méthodologies mises en œuvre dans la réalisation de ces analyses. Les résultats, quant à eux, sont rapportés dans la seconde partie de ce mémoire. Enfin, que le lecteur nous excuse de l'aspect indigeste du propos mais celui-ci se justifie par un souci de clarté.

a. Analyse temporelle

C'est par une analyse temporelle que débute le traitement des données de l'enquête de terrain. En effet, afin d'opérer un premier tri dans la masse des épisodes de mobilité issus du questionnaire, il nous paraît nécessaire de nous appuyer sur les premiers critères de distinction tels qu'ils se présentent dans la partie du questionnaire relative à la *biographie de mobilité*, c'est à dire la durée et la fréquence de ces épisodes. De plus, il semble intéressant d'examiner l'inscription, ou non, de ces épisodes dans des calendriers collectifs, c'est à dire leur inscription, ou non, dans des macro-événements touchant l'ensemble de la société sahraouie des camps et parfois au-delà. Par ailleurs, l'analyse temporelle ne se limite pas au seul traitement des épisodes de mobilité mais englobe aussi l'observation des dates des arrivées dans les camps et celles des premières mobilités dans la région étudiée.

L'analyse sur critères de fréquence et de durée est menée conjointement sur ces deux descripteurs. La méthode consiste à observer, pour chaque individu, à chaque intervalle de temps, les fréquences et les durées de ses épisodes de mobilités. Elle s'appuie sur la lecture des quatre calendriers sur lesquels ne sont reportés que les épisodes de mobilité répondant strictement au seuil temporel défini. Par exemple, pour l'intervalle de temps « deux ans », le

seuil temporel retenu est le mois, et l'un des individus enquêté est en épisode de mobilité de janvier 2004 à mars 2005, mais celui-ci s'inscrit sur une durée supérieure à huit mois et n'est donc pas reporté sur le calendrier « deux ans » mais sur celui correspondant à l'intervalle « trente ans » auquel est associé ce seuil. De plus, pour chaque intervalle de temps considéré (excepté l'intervalle « une semaine »), certains des individus enquêtés n'ont pu répondre avec précision au questionnaire du fait de leur importante mobilité. En conséquence, les mobilités de ces individus sont reportées sur les calendriers sous forme de pointillés recouvrant l'ensemble de l'intervalle de temps considéré. Mais, dans un souci de rigueur, elles sont éliminées de l'analyse. De fait, l'étendue de la population enquêtée varie selon les intervalles de temps considérés.

Jusqu'à présent, les mobilités des réfugiés sahraouis des camps sont considérées de manière un peu abstraites, seulement décrites en termes de fréquence et de durée. Mais, elles s'inscrivent par ailleurs dans un temps collectif, celui du calendrier, ou plus exactement *des* calendriers.

Cela s'observe par la mise en rapport des mobilités observées précédemment avec le calendrier grégorien, puis par déconstruction de celui-ci, avec les différents calendriers inférant sur les mobilités observées (calendrier des saisons, religieux, des marchés...). Ainsi, il ne s'agit pas ici d'expliquer les déterminants de telle ou telle mobilité mais de les renseigner quant à leur inscription, ou non, dans des macro-événements des calendriers collectifs.

Ce traitement repose sur la lecture des quatre calendriers. Pour chaque intervalle de temps, il s'agit de dénombrer le nombre d'individus en mobilité à chaque unité de temps. Pour les mêmes raisons que celles exposées précédemment, pour chaque intervalle de temps considéré, ne sont reportés sur chaque calendrier que les épisodes de mobilité répondant strictement au seuil temporel correspondant. Par ailleurs, pour chaque intervalle de temps considéré, les individus pratiquant une mobilité importante ont été éliminés étant donné qu'ils ne peuvent dater avec la précision demandée les différents épisodes. Ainsi, selon l'intervalle de temps considéré, l'étendue de la population considérée varie.

Suite au comptage, les résultats sont transcrits en autant d'histogrammes que d'intervalles de temps considérés, soit quatre graphiques. Sur ces derniers, le temps est placé en abscisses, l'unité étant celle associée à l'intervalle de temps considéré, et le nombre de personnes en mobilité en ordonnées, l'unité étant bien entendu la personne. A la lecture de ces histogrammes, il apparaît des pics de mobilité. Un pic de mobilité se forme lorsque trois

personnes du SRF, ou plus, sont simultanément en mobilité¹⁴. Ces pics peuvent potentiellement correspondre à des dates significatives pour la mobilité. C'est à dire à des dates ou des épisodes inscrits au calendrier, autrement dit répondant d'une régularité, d'une répétition d'une année sur l'autre, d'un mois sur l'autre, d'une semaine sur l'autre, et qui se posent en moments où la mobilité est potentiellement plus forte car correspondant à des événements de portée macro-sociale.

En somme, l'analyse temporelle aboutit à une première typologie des mobilités régionales des réfugiés sahraouis des camps, ou tout au moins des mobilités des membres du SRF enquêté, selon trois critères : la durée, la fréquence, l'inscription calendaire ou non. Elle permet par ailleurs d'observer les dates d'arrivées dans les camps et celles des premières mobilités dans la région.

b. Analyse fonctionnelle

L'objectif de cette analyse est d'appréhender les déterminants pour lesquels les réfugiés sahraouis des camps exercent leur mobilité dans la région étudiée. En d'autres termes, l'objet de cette analyse est de considérer les différentes fonctions dont répond chacune des mobilités.

Ce traitement s'appuie sur la lecture du tableau synthétique des données issues du questionnaire et sur des compléments apportés par certains des entretiens. La méthode consiste à recenser les fonctions attribuées à la mobilité. Cela pour chaque individu et pour chacune des mobilités réalisées, c'est à dire pour chacun des épisodes de mobilité et, au sein de ceux-ci, pour chacune des localités ou régions pratiquées, soit quatre-vingt deux mobilités en tout.

Ainsi, les enquêtés, pour chaque mobilité, avaient à répondre à la question suivante : « Pour quelle(s) raison(s) vous êtes-vous rendu dans cette localité/région ? ». La réponse prévoyait trois cas : « travail », « famille », et « autre ». Les deux premières sont conformes aux hypothèses avancées *a priori* tandis que la dernière propose de les dépasser. A chaque

¹⁴ La définition de ce seuil pourrait être peu convaincante en raison des individus dont la mobilité est totalement soumise à celles d'autres personnes. C'est le cas, notamment, des enfants. Cependant, sur l'ensemble des pics de mobilité identifiés, il y a certes, parfois, des personnes « soumises » qui sont comptées. Mais, dans tous les cas, nous pouvons distinguer au moins trois actes de mobilité indépendants les uns des autres.

fois et en aparté du questionnaire, ont été collectées des précisions quant à la réponse apportée. Par exemple, si la réponse était « travail », il a été précisé si cela consistait en la recherche de travail ou en l'exercice effectif de celui-ci, et dans ce cas, il a été précisé le type de travail et éventuellement la tâche précisément exécutée.

Nous aboutissons donc à une seconde typologie des mobilités régionales des réfugiés sahraouis des camps, ou tout au moins des mobilités du SRF enquêté, selon des critères fonctionnels. Cette nouvelle typologie peut être croisée avec la précédente.

c. Analyse des modalités de mise en œuvre

Cette analyse a pour but d'appréhender les modalités de mise en œuvre de la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps. Elles sont décrites selon cinq critères définis lors de la conception du questionnaire : les conditions de logement de l'individu en mobilité, les conditions de transport de l'individu en mobilité, l'accompagnement de l'individu en mobilité, le contact ou non avec les camps, les biens ou denrées transportés par l'individu en mobilité.

Le traitement s'appuie sur la lecture du tableau synthétique des données issues du questionnaire et sur des compléments apportés par certains des entretiens. La méthode employée consiste à recenser les modalités de mise en œuvre pour chacune des mobilités exercées.

Ainsi, les enquêtés, pour chaque région ou localité rejointe dans l'exercice de leur mobilité, avaient à répondre à une série de questions pouvant être déclinée en cinq points qui se subdivisent eux-mêmes en sous-points : le logement (type, lien de l'enquêté avec le propriétaire), le transport (moyen de transport, lien de l'enquêté avec le propriétaire du moyen de transport), l'accompagnement (nombre de personnes accompagnant l'enquêté, lien de l'enquêté avec chacune des personnes), le contact avec les camps (moyen -personnes de passage, téléphone-, lien de l'enquêté avec les récepteurs ou les transmetteurs), le transport de marchandise (type, sens -camps vers région, région vers camps-, but du transport -consommation personnelle/familiale, présents dus à des codes sociaux-).

Les résultats de ce traitement sont à considérer en rapport avec ceux produits par les analyses temporelle et fonctionnelle car, en soi, une typologie des modalités de mise en œuvre de la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps n'a que très peu d'intérêt. Ce qui est intéressant, c'est de savoir ce qu'implique, sur un plan logistique, tel ou tel type de mobilité identifié.

d. Analyse spatiale

Ce traitement se propose de caractériser les localités et régions vers lesquelles s'exerce la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps.

Il s'appuie sur la lecture du tableau synthétique des données issues du questionnaire, sur la transcription des entretiens et sur le recoupement de nombreuses informations par l'informel. La méthode consiste à recenser, pour chaque localité ou région citée dans l'enquête, leurs environnements géographique et social.

Ainsi, pour chaque localité ou région pratiquée, les personnes enquêtées avaient à répondre à deux questions quant à l'environnement géographique et à l'environnement social. Trois réponses étaient proposées pour la première : « urbain », « désert » et « Badia », et cinq pour la seconde : « Sahraoui », « Mauritanien maure », « Mauritanien « noir » », « Algérien-Saharien », « Algérien du Nord (de l'Algérie) » ; plusieurs réponses pouvant être apportées à cette dernière. En somme, ce n'est pas tant la réalité des localités et régions citées qui nous intéresse ici mais la manière dont les personnes enquêtées les perçoivent. Par ces données, c'est donc plus l'espace vécu qui est renseigné que l'espace de vie. De même pour les données qui sont issues des transcriptions des entretiens et qui permettent d'approfondir la caractérisation de l'espace vécu.

Les différentes unités de l'espace de vie sont, elles, renseignées par des données acquises après le terrain et qui proviennent de sources diverses, dont l'Office National de la Statistique Mauritanien (ONS). Elles sont caractérisées par leur localisation, leur poids démographique, leurs activités économiques, *etc.*

L'analyse spatiale est, tout comme l'analyse des modalités de mise en œuvre, à considérer en liaison avec les précédentes. Elle permet de spatialiser le propos, d'associer à chaque type de mobilité identifié des localités et des régions précises. Mais elle peut aussi être

vue à l'inverse, comme aboutissant à une typologie de la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps selon les localités et régions pratiquées et qui serait explicitée par les analyses précédentes.

e. Analyse sociale

Cet ultime traitement des données collectées lors de l'enquête de terrain consiste en une observation des profils sociaux des personnes pratiquant tel ou tel type de mobilité.

Cette analyse s'appuie sur la lecture du tableau synthétique des données issues du questionnaire. Il s'agit ici de recenser, pour chacune des mobilités exercées, les profils sociaux des personnes qui les réalisent. Ces profils sont réalisés à partir de trois critères : l'âge, le sexe et l'activité au moment de l'enquête.

Cependant, les résultats de ce traitement ne sont pas très intéressants pour eux-mêmes mais le deviennent lorsqu'ils sont croisés avec ceux des analyses précédentes. Nous pouvons alors répondre à des questions telles que : qui va où ? qui pratique les mobilités liées au travail ?

En définitive, à travers ces cinq analyses, nous sommes en mesure de répondre à cinq questions fondamentales que pose le phénomène de mobilité : quand ? pourquoi ? comment ? où ? qui ? Certaines analyses sont intéressantes indépendamment des quatre autres. Ainsi, il est possible de dresser trois typologies pertinentes des mobilités régionales des réfugiés sahraouis des camps, et non plus de « la » mobilité : l'une sur critères temporels, une autre sur critères fonctionnels et la dernière selon les localités et régions pratiquées. Mais, ces cinq traitements gagnent en intérêt quand on les croise ensemble pour obtenir, par exemple, une typologie multi-critères des mobilités des réfugiés sahraouis. Enfin, c'est par les résultats cumulés de ces cinq analyses qu'il nous sera finalement possible de répondre à la problématique posée.

En somme, mener une recherche sur un terrain de camps de réfugiés relativement autonome sur le plan politico-administratif n'est pas chose aisée dès lors que l'objet de recherche ne cadre pas directement avec les préoccupations actuelles des réfugiés et de leurs autorités. Le chercheur ou l'étudiant peut faire l'objet d'une certaine suspicion à son égard et il lui faut alors faire preuve d'une grande dose de pédagogie et offrir des garanties de l'honnêteté de sa démarche.

Passées ces difficultés, la méthodologie déployée pour collecter les données nécessaires à notre étude a permis de collecter des informations sur la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps à travers l'exemple de celle exercée par la totalité des membres d'un SRF. Elle a aussi permis d'acquérir des données sur l'espace de vie qui contribue à construire cette mobilité et sur la manière dont celui-ci est vécu. Cependant, la petite taille de l'échantillon ne nous autorise pas à généraliser les résultats obtenus sur la base de la mobilité des membres de ce SRF à l'ensemble de la société sahraouie réfugiée des camps.

Enfin, si les entretiens s'avèrent être des outils bien adaptés à ce terrain, il n'en est pas de même pour l'enquête par questionnaire. Ainsi, la question de savoir s'il est possible de dépasser les études qualitatives sur ce terrain est posée. En effet, sans base de données statistiques et au vu des difficultés d'y appliquer un questionnaire, il paraît très difficile, en l'état actuel des choses, de parvenir à une quantification des phénomènes observés au sein de la société sahraouie réfugiée.

Deuxième partie :

RESULTATS

Cette deuxième grande partie expose les résultats de notre recherche. En considérant la mobilité des réfugiés sahraouis sous différents aspects, nous en arrivons à définir l'espace de vie de la société des camps pour enfin décrire son espace vécu, ce dernier se présentant comme la synthèse de la mobilité exercée au sein de l'espace de vie. Ces résultats s'appuient sur les cinq analyses menées à partir des données issues principalement du questionnaire, mais aussi des entretiens semi-directifs et de l'informel. Comme nous l'avons vu, la taille de l'échantillon étant limité, il serait vain de procéder à une quantification des phénomènes observés. Ainsi, nous nous en tiendrons à une vision qualitative de la mobilité régionale. Celle-ci vise l'exhaustivité mais, encore une fois, la petite taille de l'échantillon ne nous permet pas d'accéder à l'exhaustivité à l'échelle de la société des camps. Toutefois, elle est atteinte à l'échelle du SRF étudié.

Dans un premier temps, la démarche se veut essentiellement analytique. Il s'agit d'identifier, parmi la masse hétéroclite des épisodes de mobilité identifiés par le questionnaire, des types récurrents de mobilité. Ainsi, nous répondrons au « quand ? », au « pourquoi ? » et au « comment ? » du phénomène « mobilité régionale » à l'œuvre dans la société des camps. Puis, dans un second temps, nous associerons ces types de mobilité aux unités spatiales qu'ils connectent pour esquisser ce que sont l'espace de vie et l'espace vécu de la société sahraouie des camps. Ainsi, nous répondrons au « où ? » et au « qui ? » du phénomène « mobilité régionale ».

I- DE LA MOBILITE AUX MOBILITES. PORTRAIT ANALYTIQUE

Cette première partie de l'exposé des résultats de notre recherche s'intéresse à la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps en elle-même, indépendamment de toute spatialisation du phénomène. Dans les paragraphes qui suivent, cette mobilité est analysée d'abord selon sa dimension temporelle, puis selon les fonctions que les réfugiés sahraouis lui attribuent, et enfin pour ce qu'elle implique sur un plan logistique. Ainsi, chacune de ces analyses agit comme un éclairage particulier du phénomène.

Partant de « la » mobilité, nous en arrivons finalement à distinguer « des » mobilités, cela sur la base des données fournies par l'enquête de terrain et principalement par celles issues du questionnaire. Par ailleurs, une telle analyse permet un regard original sur une société réfugiée en s'intéressant à ses pratiques spatiales en dehors de l'espace des camps, aussi bien sur les plans temporel et fonctionnel que pour les modalités de mise en œuvre qu'elles sous-tendent.

1- Durée, fréquence et inscription calendaire des mobilités

Les résultats issus de l'enquête de terrain fournissent une première série d'informations quant à l'inscription temporelle des mobilités des réfugiés sahraouis selon trois caractéristiques : leur durée, leur fréquence, et leur inscription calendaire ou non. Les deux premières sont les deux descripteurs classiques de la dimension temporelle de tout phénomène. La dernière est moins commune. Elle permet d'observer la manière dont certaines dates inscrites dans les calendriers collectifs influent sur la mobilité régionale. Ces trois critères permettent l'établissement d'une première typologie que nous qualifierons de « temporelle ».

a. Fréquence et durée des mobilités

La lecture des quatre calendriers sur lesquels est reportée la totalité des épisodes de mobilité de l'échantillon enquêté fait apparaître des fréquences de mobilités différentes selon les individus. La durée des épisodes est, elle, définie *a priori* par les seuils temporels retenus pour chaque intervalle de temps considéré. Cependant, il est à noter que la collecte a confirmé la pertinence des différentes catégories de durée retenues.

Mobilités journalière, pluri-journalière, mensuelle et longue

Ainsi, du point de vue de la durée, il existe quatre types de mobilité. La « mobilité journalière » s'inscrit dans la journée, la « mobilité pluri-journalière » dure de deux à vingt-neuf jours, la « mobilité mensuelle » s'étend sur un à sept mois tandis que la « mobilité longue » affiche des durées de huit mois et plus.

Mobilités occasionnelle, répétée et régulière

Ensuite, en prenant leur durée comme référence, il est possible à présent d'observer la diversité, selon les individus, de l'enchaînement, ou non, des épisodes de mobilité d'une même durée.

Pour les épisodes de mobilité de huit mois et plus, les données issues du questionnaire font ressortir trois types de fréquence. Certains épisodes de mobilité sont ponctuels et les individus concernés n'ont connu qu'un seul épisode de cette durée, c'est la « mobilité occasionnelle ». A l'inverse, pour l'une des personnes enquêtées, les épisodes de cette durée s'enchaînent les uns aux autres depuis 1980. Il devient alors impossible pour elle de les dater et de les différencier les uns des autres. Dans ce cas, il y a « hyper-mobilité ». Cependant, le questionnaire prévoyait ce cas et préconisait alors de ne s'intéresser qu'aux trois derniers épisodes. Ainsi, pour cette personne, la période 1999-2004 est mieux identifiée et agit comme une loupe de la période qu'elle clôturait. Ces trois derniers épisodes s'enchaînent les uns aux autres mais leurs durées diffèrent, tout comme les durées des épisodes passés aux camps entre chacun des épisodes de mobilité. Il n'y a donc pas de régularité dans la répétition de ces épisodes. En somme, si cet individu connaît une hyper-mobilité du point de vue des épisodes d'une durée supérieure à huit mois sur la période 1980-2004, la loupe opérée sur la période 1999-2004 permet d'affiner ce résultat dans le sens d'une « mobilité répétée ».

En ce qui concerne les épisodes de mobilité d'une durée de un à sept mois, on observe des « mobilités occasionnelles » qui ne se produisent qu'une seule fois pour les individus

concernés. Pour d'autres, elles se répètent en épousant une certaine régularité tant dans la durée des épisodes de mobilité que dans celle de ceux passés aux camps. Ce sont des « mobilités régulières ». Celles-ci se distinguent d'une autre catégorie que l'on retrouve aussi dans les épisodes de cette durée : les « mobilités répétées » qui, elles, se répètent sans qu'il n'y ait de rythmes apparents. Enfin, certains individus sont là aussi extrêmement mobiles et ne peuvent pour cela singulariser chacun de leurs épisodes de mobilité. Ils rentrent dans la catégorie « hyper-mobilité », sans que l'on puisse savoir s'il s'agit d'une hyper-mobilité tendant plutôt vers une mobilité répétée ou régulière.

Les épisodes de mobilité d'une durée de deux à vingt-neuf jours montrent trois sortes de fréquence. La première est ponctuelle et ne se réalise qu'une seule fois par individu pendant l'intervalle de temps considéré. Elle est dite « mobilité occasionnelle ». La seconde se répète sans suivre de rythme apparent. Il s'agit d'une « mobilité répétée ». Enfin, certains individus enquêtés très mobiles n'ont pu, là encore, se remémorer avec précision les différents épisodes réalisés au cours du dernier mois avant la collecte. Ils rentrent dans la catégorie « hyper-mobilité ».

Enfin, les épisodes de mobilité d'une durée inférieure à la journée ne présentent aucune régularité, ils rentrent soit dans la catégorie des « mobilités ponctuelles », soit dans celle des « mobilités répétées ».

En somme, il est possible d'établir une première typologie des mobilités des réfugiés sahraouis des camps sur les deux critères que sont la fréquence et la durée. Pour n'en retenir que les éléments les plus rigoureusement acquis, les « hyper-mobilités » ont été supprimées de la typologie proposée ci-dessous sous la forme d'un tableau :

		Durée des épisodes de mobilité			
		1 jour et moins	Entre 2 et 29	Entre 1 et 7 mois	8 mois et plus
Fréquence des épisodes de mobilité	Occasionnelle	X	X	X	X
	Répétée	X	X	X	X
	Régulière			X	

Fig.3 Tableau typologique des mobilités régionales des réfugiés sahraouis des camps sur critères temporels (fréquence et durée)

b. Inscription calendaire

La lecture des calendriers nous permet par ailleurs une lecture non plus selon les individus mais en fonction des unités de temps considérées. Ainsi, pour chaque unité de temps, par exemple le mois pour l'intervalle « deux ans », il est possible de dénombrer le nombre de personnes enquêtées en mobilité à ce moment là. Si le total des personnes concernées est supérieur à trois, il y a un pic de mobilité qui peut potentiellement correspondre à une date significative des calendriers collectifs. Dans ce cas, la mobilité est dite « inscrite au calendrier ». Ce n'est pas le calendrier qui commande l'acte de mobilité mais c'est bien lui qui détermine précisément quand ce dernier se réalise.

En reprenant les histogrammes issus du dénombrement effectué à partir des calendriers (Figure 4), il apparaît des pics de mobilité dans chacun des intervalles de temps considéré.

L'intervalle « trente ans » enregistre un qui, dans le détail, se réalise de juillet 1998 à septembre 1999. Il est centré sur la saison potentiellement humide d'une période considérée comme ayant été particulièrement pluvieuse.

Pour ce qui est de l'intervalle « deux ans », on observe trois pics de mobilité qui se réalisent lors des saisons les plus contrastées tant sur le plan thermique que sur le plan pluviométrique, c'est à dire l'hiver et l'été. L'un se réalise de décembre 2003 à avril 2004, soit lors de la saison potentiellement humide, l'hiver, d'une année reconnue comme ayant été relativement pluvieuse. Un autre est inscrit en juillet-août 2004 et correspond à la saison très sèche et très chaude, l'été. Enfin, le dernier a lieu en février 2005 et correspond à la saison potentiellement humide. Mais, cette année est caractérisée par l'absence de pluie et par les invasions répétées de criquets.

En ce qui concerne l'intervalle « un mois », un pic de mobilité se réalise entre le 20 et le 24 février 2005, soit lors de l'Aïd el-Kebir, l'une des fêtes les plus importantes du calendrier musulman et durant laquelle chacun est censé visiter les membres de sa famille, ou tout au moins ses ascendants.

Enfin, l'intervalle « une semaine » enregistre un pic de mobilité le vendredi, c'est à dire le jour du grand marché de Tindouf.

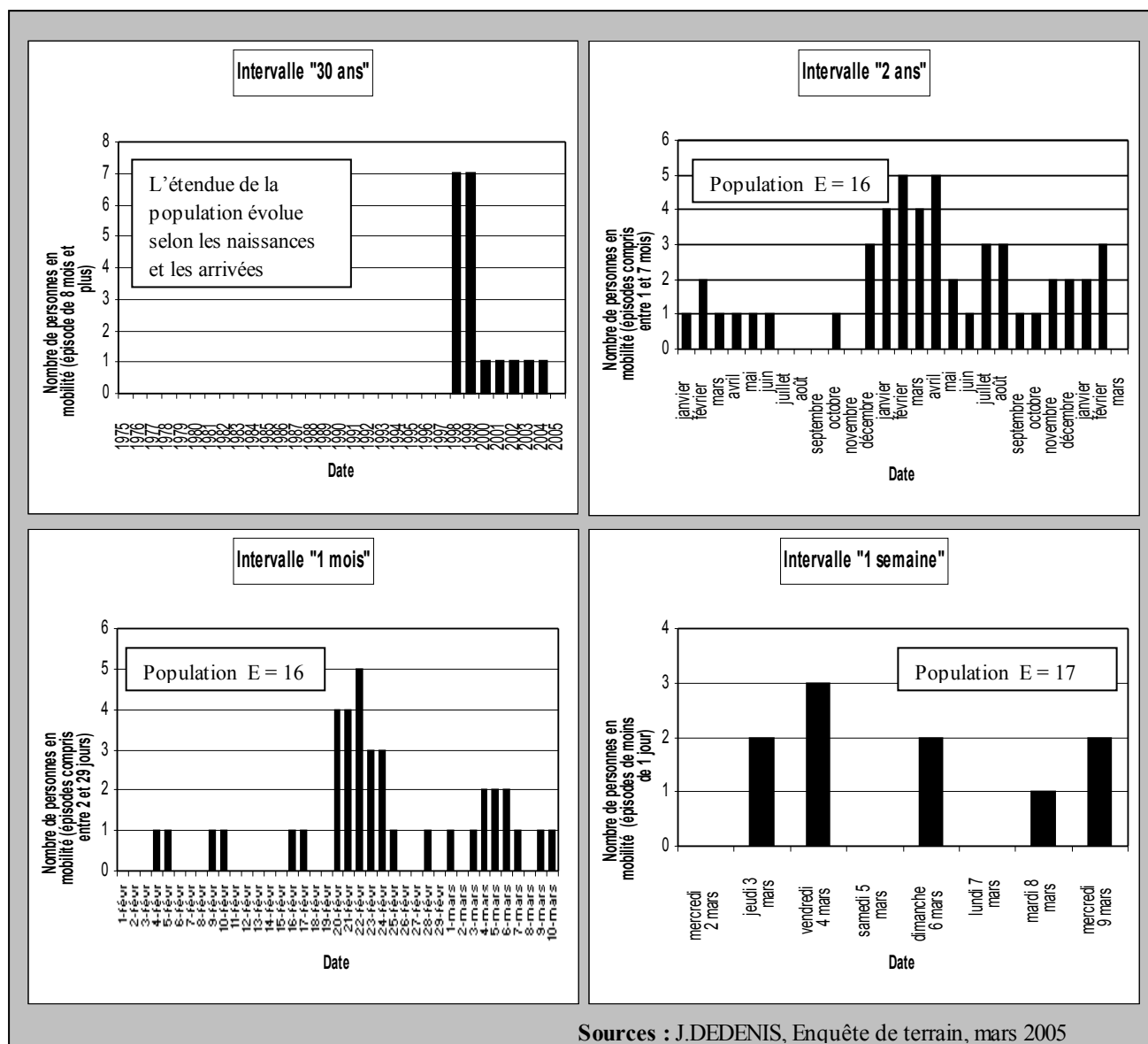


Fig. 4 Histogrammes du nombre de personnes enquêtées simultanément en mobilité

Ainsi, tous ces pics de mobilité semblent s'inscrire dans des rythmes collectifs répondant des calendriers saisonniers, religieux, ou encore des marchés de Tindouf.

Le premier calendrier est fonction du climat qui crée une double saisonnalité, à la fois annuelle et inter-annuelle. En général, l'été est caractérisé par des températures extrêmement chaudes et par l'absence de précipitations. L'hiver, lui, est frais et potentiellement favorable aux pluies. Entre les deux, on peut distinguer des saisons de transition durant lesquelles les vents sont relativement forts. C'est la saisonnalité annuelle. La saisonnalité inter-annuelle exprime, elle, les fortes variations enregistrées d'une année sur l'autre, ou plutôt d'un groupe de trois-quatre années sur un autre. Ainsi, schématiquement, à trois années sans précipitation

succèdent trois autres marquées par des pluies suffisantes pour que la végétation éphémère, caractéristique de ces milieux très arides, en bénéficie.

Le pic de l'intervalle « trente ans » s'inscrit dans la saisonnalité inter-annuelle. En effet, à l'occasion d'années particulièrement pluvieuses (1998-1999), sept des membres du SRF décident de quitter les camps pour quelques mois, pour aller planter leur tente dans la zone frontalière entre le Sahara occidental et la Mauritanie. Là, ils peuvent subsister grâce aux provisions apportées mais aussi en élevant du petit bétail (chèvres, moutons) qui peut paître l'herbe qui, à la faveur des pluies, a pu croître de manière relativement importante.

Les pics de l'intervalle « deux ans » s'inscrivent, eux aussi, à première vue, dans un rythme commandé par le climat mais selon une saisonnalité annuelle, et chacun pour des motifs différents. Le premier a lieu de décembre 2003 à avril 2004 et est centré sur une saison qui fût relativement humide, permettant, ici aussi, la croissance de la végétation et donc l'élevage familial de petit bétail dans les territoires dits « libérés ». Ainsi, de trois à cinq personnes du SRF enquêté en profitent pour passer quelques semaines dans les territoires dits « libérés » du Sahara occidental. Le second pic est moins prononcé puisqu'il ne concerne que trois personnes et ne s'étend que sur les mois de juillet et août 2004. Il correspond à l'été, saison durant laquelle le pâturage est extrêmement limité en raison d'un couvert végétatif quasi nul, voire nul. Cependant, cette saison peut aussi se présenter comme favorable à la mobilité régionale, ou tout au moins dans une partie de celle-ci, dans le sens où les effets de la chaleur et de la sécheresse sont tempérés dans le Nord des territoires dits « libérés » par les vents frais descendants de l'Anti-Atlas marocain en balayant les plateaux du Zemmour, au contraire des camps situés sur la hamada de Tindouf balayée, elle, par des vents chauds et secs. Enfin, le dernier pic de février 2005 s'inscrit bien dans la saison hivernale mais celle-ci s'est avérée être littéralement sèche et a subi de quatre à cinq passages de criquets selon les endroits, détruisant le peu de couvert végétatif qui avait pu croître malgré tout. En somme, les deux premiers pics de l'intervalle « deux ans » sont inscrits dans la saisonnalité annuelle alors que le dernier semble y échapper, son inscription ne pouvant être dû à la croissance des pâturages, celle-ci ayant été nulle. De plus, ce dernier pic est peu prononcé dans la mesure où il ne dure qu'un mois et ne concerne que trois membres du SRF. Dès lors, il ne peut être considéré comme étant inscrit au calendrier. Les deux premiers, eux, le sont, selon la saisonnalité annuelle donc, mais pour des raisons différentes. Pour le pic de l'hiver 2003-2004, c'est l'attrait des régions sahariennes à cette saison qui favorise la mobilité, alors que pour le pic de l'été 2004 c'est le rejet des conditions de vie dans les camps à cette saison qui la provoque, comme un pis-aller, une solution par défaut.

Un deuxième calendrier commande certains moments de la mobilité, c'est le calendrier religieux. Ainsi le 20 février 2005 correspondait à la date de l'Aïd el-Kebir, l'une des trois grandes fêtes musulmanes à l'occasion de laquelle les familles se réunissent pendant quelques jours. Et, certains des membres du SRF ont des parents vivant à Tindouf. En conséquence, de trois à cinq personnes enquêtées s'y rendent à cette occasion, du 20 au 24 février.

Enfin, le rythme de la ville de Tindouf, traditionnellement ville de foire, ou plus exactement de *mouggar*, à la croisée des routes sahariennes occidentales, est commandé par son activité marchande. Ainsi, la semaine est marquée par le grand marché qui a lieu du jeudi au samedi avec une activité plus importante le vendredi. Et, c'est ce jour là que trois des membres du SRF choisissent pour aller y effectuer des achats.

En somme, indépendamment de tout autre déterminant, certaines dates des calendriers hebdomadaire, annuel et universel influent sur la mobilité des réfugiés sahraouis des camps, ou plus exactement sur les moments à laquelle elle s'exerce.

Il peut donc être conclu que la saisonnalité annuelle et inter-annuelle du climat, le calendrier religieux et celui des marchés de Tindouf ont un impact sur les moments auxquels s'exerce la mobilité des réfugiés sahraouis des camps et expliquent les pics observés. Cependant, cet impact n'est pas commun à toutes les mobilités observées et certaines s'en affranchissent.

Toutefois, ces résultats sont obtenus à partir de données acquises sur un échantillon limité à une seule famille et la collecte des données s'inscrit elle-aussi dans ces mêmes calendriers. Pour pouvoir être complet sur l'inscription calendaire des mobilités, il faudrait poursuivre la collecte sur un échantillon significatif (1 000 individus), à différentes dates des calendriers annuel et universel. Ainsi, il serait perçu d'autres dates n'influant pas sur la mobilité de la famille enquêtée mais qui pourrait agir sur celles d'autres personnes, et d'autres dates, non-saisies par les intervalles et les unités de temps retenus, qui commandent des moments de la mobilité des réfugiés sahraouis des camps comme le *mouggar*, foire annuelle se tenant à Tindouf, ou encore d'autres fêtes religieuses dont l'Aïd el-Fith (rupture du jeûne du ramadan).

En croisant les résultats de ce dernier traitement avec la typologie établie précédemment à partir des critères de durée et de fréquence, on obtient la typologie présentée dans le tableau suivant :

		Durée et fréquence des mobilités									
		Durée	1 jour et moins		Entre 2 et 29 jours		Entre 1 et 7 mois			8 mois et plus	
		Fréquence	Occas.	Répétée	Occas.	Répétée	Occas.	Répétée	Régulière	Occas.	Répétée
Inscription calendaire	Saisonnalité annuelle					X	X	X			
	Saisonnalité inter-annuelle								X		
	Aïd el-Kebir			X							
	Marché	X									
	Non-inscrite	X	X	X	X	X		X		X	

Fig.5 Tableau typologique des mobilités régionales des réfugiés sahraouis des camps sur critères temporels (fréquence, durée, inscription calendaire)

En somme, la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps, ou plus exactement celle des membres de ce SRF, d'un point de vue temporel décrit selon trois critères (durée, fréquence, inscription au calendrier) se décompose en treize types de mobilités. Cependant, cette typologie est simplificatrice car certains épisodes de mobilité d'un type de mobilité particulier peuvent très bien se décomposer en leur sein en plusieurs autres types. Par ailleurs, il serait intéressant d'examiner les types les plus pertinents au regard du nombre d'individus concernés par chacun. Mais, la petite taille de l'échantillon rend vain ce type de traitement. Seule l'application du questionnaire à un échantillon significatif permettrait de connaître les types de mobilités les plus pratiqués et donc les plus pertinents à l'échelle de la société sahraouie des camps.

Enfin, il est à noter la perte importante en informations sur la mobilité des réfugiés sahraouis des camps due aux « hyper mobiles ». Alors qu'ils sont les plus mobiles, les individus n'ayant pu répondre avec précision au questionnaire parce que, justement, ils sont « trop » mobiles échappent, tout ou partie, à cette analyse.

2- Les fonctions de la mobilité régionale

L'acte de mobilité suppose que l'on va chercher « quelque chose », « quelque part ». « Quelque chose » que l'on ne pourrait obtenir sans mettre en œuvre ce mouvement dans l'espace. Les hypothèses énoncées avant l'enquête de terrain permettaient de proposer deux réponses aux individus enquêtés par le questionnaire quant aux buts de leurs mobilités : pour des motifs de travail ou familiaux. Cependant, un troisième choix « autre » a permis d'identifier deux autres déterminants à la mobilité : les loisirs et les achats de biens de consommation. De plus, la collecte a permis d'affiner chacun de ces quatre motifs de mobilité.

a. Les mobilités liées au travail

Les mobilités liées au travail correspondent à la mise en œuvre d'un déplacement dans l'espace pour des raisons liées directement ou indirectement à l'activité exercée par la personne enquêtée au moment de ce déplacement ou suite à celui-ci. Au sein de cette catégorie fonctionnelle de la mobilité, une première distinction peut être opérée entre le travail effectif et la recherche de celui-ci.

La mobilité pour rechercher du travail

Les mobilités liées à la recherche de travail consistent, pour l'individu enquêté, à se rendre hors des camps dans le but proclamé d'y trouver un emploi, sans que cela aboutisse forcément. Le seul bassin d'emploi réellement identifiable est localisé près de la ville mauritanienne de Zouerate et correspond aux mines de fer de Fdérrik rendues célèbres pour le long train qui évacue le minerai extrait vers le littoral atlantique. D'autres emplois sont aussi disséminés entre la Mauritanie et les territoires dits « libérés », selon les besoins de l'élevage ou du commerce.

L'exercice effectif du travail est lié à la mobilité de deux manières. Soit parce que la mobilité est inscrite dans l'exercice même de ce travail, soit parce que l'activité exercée nécessite un déplacement dans certains lieux à un moment donné. Le questionnaire a permis de saisir deux activités auxquelles la mobilité est intrinsèquement liée : l'élevage chamelier et l'importation de véhicules et de pièces détachées. Il omet, par contre, une autre activité

identifiée par l'informel, le commerce de détail, qui nécessite, lui, un déplacement dans un (des) endroit(s) précis à un moment donné.

La mobilité pour l'élevage chamelier

L'élevage chamelier est extensif. L'éleveur suit ses bêtes laissées en libre-pâturage durant l'été et les guide vers les zones les plus favorables lorsque reviennent les pluies. Et lorsque la spéculation est la plus favorable, tous se dirigent vers les zones de vente. Ainsi, le chamelier est constamment en mobilité. Lorsque plusieurs années sèches se succèdent et rendent l'activité difficile, il revend une partie de son troupeau et nourrit les bêtes restantes, les plus prometteuses pour l'avenir, avec du foin acheté pour l'occasion. Puis, quand les pluies permettent à nouveau l'élevage extensif, il s'agit de reconstituer le troupeau en effectuant de multiples déplacements pour trouver les meilleures opportunités d'achat.

La mobilité pour l'importation

L'importation des véhicules motorisés et de pièces détachées se développe à mesure que les réfugiés sahraouis s'équipent en voitures et, plus rarement, en camions. En effet, le cessez-le-feu de 1991 a permis une relative détente de l'atmosphère des camps et une plus grande perméabilité de ceux-ci. Dès lors, certains réfugiés ont commencé à recevoir de l'argent des membres de leur famille exilés en Europe ou, pour ceux qui ont été fonctionnaires de l'autorité coloniale au Sahara espagnol, les pensions de retraite dûes depuis 1975 (S.Caratini, 2003, p.161). Cet apport initial de finances a favorisé l'émergence d'un petit secteur commercial au sein des camps et le développement à la fois corrélatif et co-évolutif de la motorisation des foyers, renforçant ainsi le secteur naissant de la mécanique. Les véhicules et les pièces détachées sont généralement de seconde, voire de troisième main. Les réfugiés sahraouis dont c'est l'activité vont les chercher au gré des opportunités dans le Nord de l'Algérie ou, le plus souvent, sur le littoral atlantique mauritanien. Puis, ils les revendent dans les camps.

La mobilité pour le commerce en denrées alimentaires

Enfin, l'informel fait apparaître qu'au moins une activité par laquelle la mobilité est importante est oubliée du fait de l'échantillon limité auquel s'applique le questionnaire : le commerce de détail. Pour approvisionner leurs boutiques, les commerçants des camps doivent sortir de l'espace des camps pour aller chercher la totalité de leur marchandise. En effet, cet espace n'est que très peu productif (c'est d'ailleurs une condition souvent imposée aux camps

de réfugiés), et ce qu'il produit (fruits et légumes principalement), n'est pas commercialisé. Ainsi, pour le commerçant sahraoui qui ne passe pas par les grossistes récemment installés dans les camps, la première tâche, avant la commercialisation même, est l'importation des marchandises. En somme, la partie de l'activité du commerce qui nécessite une mobilité hors des camps ressemble fort à de l'importation. Mais, l'activité de commerce de détail n'est pas pour autant intrinsèquement mobile et rentre dans la catégorie de ces activités qui demandent de se déplacer dans des endroits d'approvisionnements précis à des moments donnés.

En définitive, le travail est l'un des motifs de la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps. L'enquête par questionnaire a permis de distinguer la mobilité intrinsèquement liée à l'activité exercée (élevage chamelier, importation), de celle due à la recherche de travail. L'informel permet de compléter, sans plus de précision toutefois, cet exposé en identifiant une activité nécessitant à certains moments des déplacements dans des lieux précis : le commerce de détail. Par ailleurs, il est plus que probable qu'il existe aussi une mobilité pour rejoindre un lieu de travail situé hors des camps. Mais, celle-ci n'a pu être saisie par notre petit échantillon

b. Les mobilités liées à des déterminants familiaux

La mobilité est liée à un déterminant familial lorsque l'individu se déplace dans le but premier de rendre visite à un parent. Ce type de déplacement tient une place quantitativement importante dans la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps. De plus, il concerne tous les individus, qu'ils soient enfants, très âgés, actifs ou non. Par ailleurs, il est important de noter que la famille, au sens large, des individus enquêtés ne se limite pas aux seuls membres du SRF. Ainsi, par les seuls liens de parenté directe (parents/enfants, frères/sœurs), l'ensemble des membres composant le SRF enquêté totalise soixante-dix parents (résultat obtenu après soustraction des doubles-comptes) en dehors de ce système, dont vingt-et-un vivent actuellement en Mauritanie ou dans les territoires dits « libérés » et ont donc, tout au moins potentiellement, une incidence sur la mobilité régionale des individus enquêtés.

Il est possible de distinguer trois types de raisons familiales à la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps : les visites *ad hoc*, les fêtes, la vie quotidienne.

La mobilité pour les visites familiales ad hoc

Les visites *ad hoc* sont définies par le fait que l'acte de mobilité est exercé dans le but même de rendre visite à tel ou tel membre de la famille, indépendamment de tout événement festif meso (niveau familial) ou macro (niveau sociétal). Le parent ainsi visité est un ascendant (père-mère, oncles-tantes, grand-parents), direct ou indirect, ou un latéral direct (frères-sœurs). A l'inverse, les visites familiales *ad hoc* ne concernent jamais, tout au moins dans le cas des membres du SRF enquêté aux intervalles de temps proposés par le questionnaire, les descendants (enfants, neveux-nièces, petits-enfants) ou les latéraux indirects (cousins-cousines).

La mobilité pour les fêtes de famille

Les fêtes regroupent aussi bien les fêtes religieuses, et prennent alors un caractère macro, que les regroupements familiaux de caractère *meso* à l'occasion d'un mariage ou, comme l'enseignent les données issues du questionnaire, dans le seul but de réunir les membres de la famille. Elles regroupent les membres d'une ou de plusieurs familles liées par un ascendant commun ou par une union entre deux personnes de chacune des familles. Elles ont lieu au domicile de l'une des personnes concernées ou sous des tentes dans tout autre lieu défini pour l'occasion.

La mobilité pour poursuivre la vie quotidienne

La vie quotidienne se définit dans le sens où l'individu concerné exerce une mobilité pour rejoindre son foyer. Cela signifie que les individus pratiquant ce type de mobilité ont un deuxième foyer en sus de celui du SRF. Ils vivent donc selon un certain roulement spatio-temporel entre leur foyer du SRF localisé dans les camps et ce second situé en dehors.

Ces trois types de mobilité liées à des motifs familiaux sont donc très différents les uns des autres. Les deux premiers sont susceptibles de concerner tous les réfugiés sahraouis des camps, quelque soit leur âge, leur activité, *etc.* Par contre, la « mobilité vie quotidienne » ne concerne que ceux qui, à un moment donné, ont modifié leur mode de vie pour vivre alternativement dans les camps et en dehors.

c. Les mobilités liées aux loisirs

Le loisir apparaît comme la fonction la plus inattendue de la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps. Le terme de « loisir » est d'ailleurs critiquable, mais il est bien difficile de qualifier cette fonction qui correspond à la recherche d'un mieux-vivre, à une fuite des camps et de ce qu'ils représentent de plus négatif : l'enfermement, l'attente, l'ennui. Suite au questionnaire, il est possible de différencier deux types de loisir pratiqués par les réfugiés sahraouis en dehors de l'espace des camps : les « vacances » et le « vivre normalement ». Encore une fois, les dénominations de ces types de loisir sont relativement peu convaincantes. Cela retranscrit bien la difficulté de caractériser de telles fonctions dans des sociétés réfugiées pour lesquelles ce genre d'activité n'est pas pris en compte. Cependant, c'est ainsi que ces fonctions sont dénommées par les réfugiés sahraouis francophones.

La mobilité pour les « vacances »

Les « vacances » consistent à quitter les camps pour la Mauritanie ou les territoires dits « libérés » dans le but d'un ressourcement, d'un retour parfois mythifié au « nomadisme », mais aussi, plus pragmatiquement, dans l'objectif de fuir l'atmosphère des camps, aussi bien climatique lorsque c'est l'été, que sociale en raison de l'importante concentration de population et de ses conséquences sur la santé morale des individus. De plus, c'est autant l'attrait des régions sahariennes que le refoulement de la vie dans les camps qui stimule la mobilité liée à ce type de loisir ; ce à des degrés évoluant selon les conditions météorologiques. Ainsi, si l'hiver est très pluvieux, la végétation est relativement importante en Mauritanie ou dans les territoires dits « libérés » et ces zones deviennent plus attractives que les camps ne sont répulsifs. A l'inverse, si l'été est très chaud et très sec et que les conditions de vie dans les camps deviennent très difficiles, ce sont d'abord ces derniers qui sont répulsifs, plus que la Mauritanie ou les territoires dits « libérés » ne sont attractifs à cette même saison.

La mobilité pour « vivre normalement »

Le « vivre normalement » se définit par la recherche et l'exercice d'activités de loisirs non-représentées dans les camps, et plus largement par la fuite des camps pour ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent de négatif (difficultés climatiques, peu d'espaces publics, de rencontre, étiquette de « réfugié »...). Ainsi, cette expression regroupe des activités aussi diverses que boire un verre à la terrasse d'un café, manger au restaurant, lire la presse

algérienne, mauritanienne ou arabe, prendre une douche « tranquillement, sans le sable qui tombe du toit », ou tout simplement se promener en ville sans autre but défini. Il semble, du moins nous en émettons l'hypothèse prudemment, que ce type de loisir s'apparente à la quête, très temporaire, d'un mode de vie voulant se rapprocher de celui des pays dits « développés » sinon de celui des agglomérations cosmopolites des pays arabes

Il semble donc que la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps poursuive aussi des buts non-essentiels à la survie tels que les vacances ou le « vivre normalement ». Ces fonctions attribuées à la mobilité montrent comment, au bout de trente années d'exil et de vie dans les camps de réfugiés, les Sahraouis tentent d'améliorer leur quotidien et leur vie en se saisissant des occasions qui se présentent à eux pour quitter les camps et vivre « autre chose », loin du statut et de l'état de réfugié et qui ne ressemble pas aux camps et à ce que l'on y trouve ou à ce que l'on y vit.

d. Les mobilités liées aux achats de biens de consommation

Ici, la mobilité est le moyen qui permet d'aller chercher des biens de consommation que l'on ne peut pas trouver dans les camps ou que l'on y trouve mais à un prix jugé assez élevé pour justifier le déplacement.

En effet, les commerces présents dans les camps proposent à peu près les mêmes articles que ceux que l'on trouve à Tindouf ou dans les marchés des villes mauritaniennes. Mais, dans les camps comme en Mauritanie, au Sahara occidental ou en Algérie, s'il est une règle à connaître c'est celle qui veut que le dernier revendeur propose des produits dont le prix augmente avec la distance au lieu d'approvisionnement. Ainsi, l'essence achetée dans le camp de Smara est deux fois plus chère qu'à Tindouf, distante d'une cinquantaine de kilomètres, et le sac de charbon de bois y est deux fois plus cher qu'à Bir Lehlou situé à environ 250 kilomètres à l'Ouest, dans les territoires du Sahara occidental dits « libérés ». Il arrive donc, suivant les disponibilités en transport, que les Sahraouis des camps se rendent à tel ou tel endroit pour effectuer des achats en quantités relativement importantes pour les denrées alimentaires, ou plus limitées mais sur des biens plus rares.

En somme, la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps répond d’au moins quatre fonctions principales différentes : le travail, la famille, les loisirs, les achats de biens de consommation. Mais, cette typologie ne rend que partiellement compte de la réalité. Premièrement parce que des fonctions attribuées à la mobilité ont très certainement été omises en raison, toujours, de la petite taille de l’échantillon à partir duquel a été réalisé le questionnaire. Puis, parce qu’un même acte de mobilité peut recouvrir plusieurs fonctions. Par exemple, l’un des individus enquêtés s’est rendu une journée à Tindouf pour y voir certains des membres de sa famille mais aussi pour y effectuer des achats.

Ces limites posées, il est possible de résumer cette typologie sous la forme suivante :

Fig. 6 Typologie fonctionnelle des mobilités régionales des réfugiés sahraouis des camps

- **Mobilité de travail :**
 - Recherche de travail
 - Elevage chamelier
 - Importation
- **Mobilité de famille :**
 - Visite *ad hoc*
 - Fête
 - Vie quotidienne
- **Mobilité de loisir :**
 - « Vacances »
 - « Vivre normalement »
- **Mobilité d’achats pour consommation personnelle/familiale**

3- Modalités de mise en œuvre de la mobilité régionale

Pour se réaliser, la mobilité suppose un certain nombre de modalités à mettre en œuvre. Celles-ci pourraient être déclinées à l'infini tant la mobilité est un « fait social total » (J.Lévy, 2000, p.155), liant de près ou de loin de multiples aspects de la vie quotidienne. Pour notre part, nous avons choisi d'en retenir cinq, et ce dès la préparation du questionnaire, dans les domaines du logement, du transport, de l'accompagnement, du contact maintenu ou non avec les camps, et du transport de biens. Ces cinq modalités ne sont ni cause ni conséquence de la mobilité mais l'accompagnent, elles sont des conditions de la réalisation de celle-ci mais ne la provoquent pas.

a. Le logement

Pour peu que l'épisode dure au moins deux jours, l'individu en mobilité est confronté à la question du logement. Celle-ci peut être vue de deux façons, d'une part en considérant le type de logement occupé, d'autre part en s'intéressant aux liens qu'entretient l'individu concerné avec le propriétaire du logement.

Nous pouvons distinguer deux grands types de logement : les « fixes » et les « itinérants ». Pour rappel, est défini comme « fixe » tout logement solidaire du sol (fondation, chape...) ou, tout autre type de logement strictement immobile durant au moins deux mois consécutifs. A l'inverse, est défini comme « itinérant », tout logement déplacé au minimum tous les deux mois.

Ainsi, les logements fixes regroupent, entre autres, des constructions en dur. La plus courante est la maison sahraouie, ou plutôt maure puisque les modèles architecturaux sahraoui et mauritanien maure sont les mêmes, c'est à dire la « *dar* » (J.Dedenis, 2004, p.53). Celle-ci se présente comme une cour, « l'*aoush* », enclose par des pièces faites de briques de sable recouvertes de torchis et coiffées de toits de tôles ondulées, les « *beits* ». Parfois, mais ce n'est pas le cas dans les données issues du questionnaire, les *dars* les plus modestes se limitent à une ou deux *beits*, l'enclosure de l'*aoush* étant inexistante ou bien complétée par un mur de briques. Mais, dans certaines villes, les *dars* cohabitent avec des modèles architecturaux exogènes comme des petits pavillons ou des immeubles dans lesquels sont répartis des appartements. Enfin, le logement fixe peut aussi être une tente, nommée « *khaïma* », qu'elle

soit du type HCR ou, plus rarement, traditionnelle, si celle-ci est immobile durant au moins deux mois consécutifs, ou tout au moins le temps que l'individu concerné y loge.

La même *khaïma* est dite « logement itinérant » si elle est déplacée au moins tous les deux mois. Les *khaïmas* traditionnelles sont faites de poils de chèvres tissés mais, elles sont aujourd'hui extrêmement rares. Les réfugiés sahraouis lui préfèrent le modèle que l'on retrouve dans les camps. La toile est en effet plus robuste, la surface habitable plus vaste et plus lumineuse. Dans tous les cas, les tentes peuvent être montées et démontées en quelques minutes. La toile repose sur un ou deux piquets centraux et est maintenue tendue sur ses côtés par des cordes les reliant à des piquets plantés tout autour. La forme générale de la *khaïma* est carrée ou rectangulaire et une porte est percée sur chacun des quatre côtés. Quand il ne fait pas trop chaud et qu'il n'y a pas de vent, les parois latérales sont remontées à la manière de rideaux afin que les occupants profitent de la fraîcheur. Enfin, il existe un autre type de « logement » itinérant : la belle-étoile. Celle-ci est parfois pratiquée par les réfugiés sahraouis dans les régions sahariennes.

Pour se loger, l'individu en mobilité a le choix entre être autonome ou bénéficier de l'hospitalité. Il peut être autonome s'il choisit de dormir à la belle-étoile ou s'il emmène sa propre tente, auquel cas il est propriétaire du logement occupé pendant l'épisode de mobilité considéré. Il peut aussi compter sur l'hospitalité qui est accordée généralement à tous pour des durées qui ne sont jamais définies. Mais, le choix se porte généralement sur les logements appartenant à des membres de la famille, au sens strict comme large. Plus rarement, le logement occupé pendant les épisodes de mobilité peut appartenir à un ami de l'individu considéré.

b. Le transport

Comme pour le logement, le transport est vu selon deux de ses aspects : le type de transport utilisé et les rapports que l'individu en mobilité entretient avec le propriétaire du véhicule.

Quelque soit la distance parcourue, le mode de transport principalement employé est la voiture. Si certaines berlines arrivent à couvrir des distances relativement importantes, leur vitesse est extrêmement limitée en raison de la quasi-absence de route goudronnée et même

tracée. Ainsi, seules les voitures tout-terrain sont réellement efficaces. Certains, pour peu qu'ils en aient les moyens, leur préfèrent les camions. Là aussi, les modèles tout-terrain sont les seuls véritablement efficaces. Il suffit de voir les semi-remorques transportant l'aide alimentaire dans les camps zigzaguer entre les accidents de la topographie de la hamada de Tindouf pour s'en persuader. Très rarement, le chameau peut être utilisé pour le transport. Si les camions semblent avoir définitivement remplacé les caravanes chamelières commerçantes, certains sahraouis, éleveurs ou tenants d'un mode de vie traditionnel, utilisent encore le chameau de selle, le « *mehari* », les premiers sur de courtes distances ou pour des tâches particulières comme le rassemblement du troupeau, les seconds pour l'ensemble de leurs déplacements. Cependant, ces derniers sont aujourd'hui extrêmement minoritaires, la plupart des Sahraouis des camps préférant les véhicules motorisés, plus rapides et plus confortables.

Il est possible de distinguer quatre types de liens entre l'individu en mobilité et le propriétaire du moyen de transport. L'individu peut être le propriétaire du véhicule ou, du moins, en être un utilisateur privilégié et parfois même exclusif. En effet, il nous est arrivé plusieurs fois d'observer le cas où un Sahraoui des camps se voit offrir une voiture mais, ne sachant conduire, la prête à un proche parent en attendant de la revendre à d'autres. L'individu en mobilité peut aussi profiter du véhicule, soit d'un membre de sa famille, au sens strict comme large, soit d'un ami. Il est alors, dans les deux cas, un bénéficiaire privilégié plus qu'un utilisateur car s'il bénéficie bien du véhicule à titre gracieux, il reste néanmoins plus ou moins dépendant des choix de route du conducteur qui est le propriétaire ou un utilisateur privilégié. Enfin, l'individu en mobilité peut aussi entretenir un lien marchand avec le propriétaire du véhicule. Celui-ci peut en faire son activité professionnelle mais il arrive aussi que des particuliers disposant de places libres dans leurs véhicules les proposent à des auto-stoppeurs, moyennant une contribution aux frais proportionnelle à la distance parcourue. A titre d'illustration, le trajet aller-retour entre Tindouf et le camp de Smara distant d'une cinquantaine de kilomètres revient généralement à 200 Dinars algériens, soit environ 2 Euros.

c. L'accompagnement

Suivant les cas, la personne se déplace seule ou accompagnée d'une ou plusieurs personnes. Est défini comme « accompagnant », toute personne qui effectue les trajets aller et retour avec l'individu considéré et qui, le temps de l'épisode de mobilité, passe ses nuits dans le même

logement que lui. De plus, les liens entre la personne en mobilité et ses éventuels accompagnants peuvent être de diverses natures.

Suite aux données issues du questionnaire, nous avons défini trois catégories quant au nombre des accompagnants. Soit il n'y a pas d'accompagnant, soit il y en a de un à quatre, soit il y en a cinq et plus.

En ce qui concerne la nature des liens entre l'individu considéré et ses accompagnants, nous avons retenus quatre classes. Les accompagnants peuvent être de la famille stricte ou de la famille large, du cercle amical, ou encore du cercle professionnel.

d. Le contact avec les camps

Durant un épisode de mobilité, l'individu concerné peut maintenir un contact avec les camps et, plus précisément, avec le SRF, soit pour aviser ce dernier des nouvelles le concernant, soit pour s'informer des échos du camp et de la vie familiale.

Il est possible de distinguer trois types de contacts avec les camps en fonction de la manière de le réaliser.

Le premier est l'absence de contact. Pendant la durée de son épisode de mobilité, la personne concernée ne reçoit aucune nouvelle en provenance des camps et n'en fait parvenir aucune.

Le second type de contact est effectué par des moyens immatériels de communication comme le téléphone. L'équipement des camps en téléphones publics et, depuis 2004, en téléphones privés permet de joindre les autres membres du SRF, pour peu que celui qui est en mobilité dispose lui aussi d'un téléphone satellite (extrêmement rare en raison des coûts d'appel) ou mobile (assez rare en Mauritanie et dans les territoires dits « libérés » en dehors des localités importantes équipées en relais, mais elles aussi sont très rares) ou public (le plus souvent).

Enfin, il existe une troisième manière de garder le contact avec les camps et qui, malgré le développement des moyens de télécommunications, reste l'un des moyens de diffusion d'informations les plus utilisés dans l'Ouest saharien : les personnes de passage. Ainsi, à celles se dirigeant vers les camps l'on communique quelques messages à faire passer

à telle ou telle personne, et à celles qui en viennent on demande si elles n'ont pas de message particulier à transmettre ou toute autre nouvelle concernant le camp ou le quartier.

e. Le transport de biens

Il arrive qu'un individu utilise sa mobilité pour transporter des biens des camps vers la Mauritanie, les territoires dits « libérés » ou Tindouf, mais plus souvent dans le sens inverse, comme une fin en soi ou comme une opportunité. Les biens pris ici en compte n'incluent pas ce que l'individu en mobilité emmène dans le but de subvenir à ses propres besoins le temps du trajet. Il s'agit alors de connaître la nature de ces biens, le but de leur transport, et le sens dans lequel celui-ci est exercé.

Le questionnaire a permis d'identifier trois grandes catégories de bien transportés. Il peut s'agir de denrées alimentaires, de pièces mécaniques ou encore de petits biens d'équipement.

Toujours par le questionnaire, il apparaît que ces biens qui accompagnent parfois la mobilité des individus sont, une fois à destination, mobilisés dans des buts différents. Ou bien ils font l'objet d'un présent, et souvent ce don est lié à un code social, ou bien ils sont utilisés dans le cadre de la consommation personnelle et/ou familiale.

Enfin, ce transport s'effectue le plus souvent vers les camps, mais il arrive que le flux s'inverse.

Cette description des modalités de mise en œuvre de la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps ne rend que partiellement compte de la réalité du phénomène. En effet, des descripteurs de ces modalités ont très certainement été omis en raison de la petite taille de l'échantillon à partir duquel a été réalisé le questionnaire. D'une part, certes les critères choisis permettent une première évaluation de ces modalités, mais nous aurions pu en trouver beaucoup d'autres (bagages emmenés, argent emmené...). D'autres part, la description des critères retenus est incomplète puisqu'elle se limite aux réponses données par les personnes enquêtées. Ainsi, par exemple, la liste donnée des biens éventuellement transportés est ouverte et ne saurait, dans l'absolu, se limiter aux seules catégories proposées.

Par ailleurs, présenter une typologie des modalités de mise en œuvre des mobilités, indépendamment de celles présentées auparavant, n'aurait que peu de sens. En effet, cette

dernière analyse révèle tout son intérêt lorsqu'on l'a croise aux typologies présentées ci-dessus dans le but d'explicitier chacun des types de mobilité identifiés quant à leurs modalités de mise en œuvre.

En définitive, nous connaissons à présent la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps à travers celle des membres du SRF enquêté à propos de ses aspects temporels et fonctionnel, et à propos de ce qu'elle suppose sur le plan logistique.

Des deux typologies proposées précédemment, nous nous proposons de n'en faire qu'une. Ainsi, cette nouvelle typologie nous permet de distinguer un certain nombre de types de mobilité selon des critères temporels et fonctionnels. Et, chacun des types identifiés peut être décrit quant aux modalités de mise en œuvre qu'il suscite, selon les cinq descripteurs retenus (Annexe 1).

Cependant, le croisement des typologies créent un nombre trop important (13) de types de mobilité et la typologie ainsi obtenue y perd son caractère pédagogique et explicatif. Dès lors, il y a lieu de la simplifier en regroupant sous un même type des mobilités très proches. Cette nouvelle typologie s'enrichit par ailleurs de données acquises lors des entretiens et en marge du questionnaire. Elle réintroduit ainsi les hyper-mobilités qui avaient été délaissées pour respecter la rigueur de l'analyse :

TYPLOGIE SIMPLIFIEE DES MOBILITES REGIONALES DES REFUGIES **SAHRAOUI DES CAMPS**

Les mobilités courtes

La mobilité d'achat

Elle dure un jour et moins, peut être ou non inscrite (jour de marché), et est toujours occasionnelle. Elle peut être l'occasion d'une visite familiale (*cf.* visite familiale ad hoc) si des membres de la famille de l'individu concerné habitent à proximité des lieux de commerce. Le transport est motorisé et le rapport au propriétaire varie sur toute la gamme proposée. Cette mobilité se réalise seul ou accompagné par un petit nombre de personnes (deux maximum pour ce qui est des personnes enquêtées), généralement issues de la famille. Il n'y a pas de contact avec les camps. Enfin, ce type de mobilité est bien entendu lié au transport de biens,

aussi bien denrées alimentaires, matériel mécanique que petits biens d'équipement, à destination des camps.

Tous les membres du SRF étudié pratique ce type de mobilité relativement souvent.

La mobilité « vivre normalement »

Elle peut durer une seule journée et est alors répétée mais elle peut aussi s'étendre sur plusieurs jours et être alors aussi bien répétée qu'occasionnelle. Dans tous les cas, elle est non inscrite. Dans le cas où cette mobilité dure plusieurs jours, le logement occupé est celui d'amis. Le transport est motorisé et généralement payant. Cette mobilité se réalise seul ou accompagné (quatre personnes maximum pour ce qui est de l'échantillon enquêté) d'amis ou de membres de la famille, au sens large, qui sont généralement de la même génération que l'individu concerné. Il n'y a pas de contact avec les camps si l'épisode dure moins d'une journée, alors qu'il est possible, mais pas systématique, dans les autres cas, aussi bien par téléphone que par les gens de passage. Enfin, le transport de biens, s'il a lieu, se réalise dans le sens camps-région, dans le but d'offrir un présent à l'hôte en réponse de son hospitalité quand l'épisode s'étend sur plusieurs jours.

Ce type de mobilité est, dans l'échantillon retenu, le fait des plus jeunes. Ainsi, pendant le mois précédant l'enquête, Mohamedou l'a pratiqué pas moins de dix fois et, à quatre reprises, les épisodes s'étaient sur deux jours. Sid Ahmed l'a pratiqué pendant trois jours consécutifs la semaine précédant la collecte. Tous les deux ont eu à payer leur transport. Si Mohamedou prévoit des denrées alimentaires en guise de présent pour ses hôtes, Sid Ahmed ne le fait pas.

La mobilité pour les fêtes macro-sociales

Ce type de mobilité dure quelques jours, est très occasionnel, et est forcément inscrit. Le cadre de ces fêtes est familial, le logement est donc celui des membres de la famille chez qui l'on se rend pour la fête. De plus, on s'y rend accompagné (de une à deux personnes en ce qui concerne les enquêtés) par des membres de sa famille stricte. Le transport est motorisé et peut être aussi bien payant (taxi) que gratuit s'il est effectué dans le véhicule d'un membre de la famille. Le contact avec les camps est maintenu par les gens de passage (nombreux à l'occasion de ce genre de fêtes) ou le téléphone. Enfin, il n'y a généralement pas de transport de biens.

Ainsi, pour l'Aïd el-Kebir, Aïcha et Ahmed Baba se sont rendus chez un grand-oncle de Tindouf. Ils y sont restés quelques jours pendant lesquels d'autres membres de leur famille se sont joints aux personnes déjà présentes.

Les mobilités de moyenne durée

La mobilité de vacances

Au-delà de la seule fonction de vacances, ce type de mobilité peut être l'occasion d'organiser une fête familiale. Elle peut aussi être compatible avec un genre de vie basé sur une double résidence (*cf.* mobilité circulatoire): l'une pour la vie quotidienne, dans les camps, l'autre pour les vacances, en dehors de l'espace des camps. Ce type de mobilité dure de un à plusieurs mois, voire un an et un peu plus. Il est toujours inscrit dans la saisonnalité, annuelle comme inter-annuelle, et est occasionnel ou répété. Dans tous les cas, l'habitat est la tente. Elle appartient toujours à un membre de la famille plus ou moins proche et est itinérante, sauf si les vacances sont doublées d'une fête familiale. Elles durent alors moins longtemps et, à la fois cause et conséquence, se font sans être encombré du petit bétail et du souci de rechercher sans cesse des pâturages et donc d'avoir à se déplacer. Dans tous les cas, le déplacement est motorisé et le nombre de personnes en déplacement justifie de mettre à disposition les véhicules de la famille, au sens large,. En effet, cette mobilité est généralement réalisée à plusieurs personnes, membres relativement proches de la même famille. Le contact avec les camps est maintenu *via* les gens de passage. Ensuite, le transport de biens peut se faire dans les deux sens. A l'aller, on emmène quelques denrées, et au retour, suivant la région de vacances, on achète quelques petits biens d'équipement. Dans les deux sens, l'objectif est la consommation personnelle et/ou familiale. Enfin ce type de mobilité est associé à une mode de vie particulier : le mode de vie bédouin. Ainsi, les mobilités de vacances sont l'occasion de vivre quelques temps sous la tente, avec le petit bétail. En cela, ce type de mobilité se rapproche du nomadisme pastoral tel que la société sahraouie le pratiquait avant la colonisation effective du Sahara occidental.

L'exemple type de ce genre de mobilité est l'épisode où sept des membres du SRF se rendent dans les territoires « libérés » entre juillet 1997 et septembre 1998. Cet épisode est explicité plus loin. Par ailleurs, ce type de mobilité a été pratiqué pendant un mois par Zeina, El-Ouali et Leghzal à l'occasion du rassemblement de la famille d'El-Ouali dans le Sud des territoires dits « libérés » en avril 2004. Ils s'y sont rendus au moyen de la voiture de l'un des

frères d'El-Ouali. Sur place, le nombre des personnes présentes variait selon les jours de dix à cent-cinquante personnes. Tous étaient logés sous de grandes tentes collectives autour desquelles paissaient les quelques bêtes emmenées pour être consommées.

La mobilité de visite familiale ad hoc

Cette mobilité est occasionnelle et non-inscrite, et peut durer de un jour (très rarement) à un mois. Quand elle s'étend sur plusieurs jours, le logement est fixe, étant donné que la majorité des Sahraouis, qu'ils vivent dans les camps ou en Mauritanie, possèdent au moins un logement fixe (seuls les quelques rares « vrais » Bédouins semblent échapper à la règle). Dès lors, il est plus aisé d'entreprendre la visite de tel ou tel parent lorsque celui-ci est localisé dans son logement fixe plutôt que de courir la Badia à sa recherche. Logiquement, l'habitation où loge l'enquêté lors de son épisode de mobilité est la propriété d'un membre de sa famille puisque celui qu'il vient visiter est généralement le propriétaire, ou fait partie de la famille stricte de celui-ci. Le transport est motorisé et payant si l'on en croit les résultats du questionnaire. Mais tout type de moyen de transport et de liens vis-à-vis du propriétaire semble possible. Cette mobilité s'effectue seul étant donné l'éclatement, relativement banal, des familles sahraouies. Suivant la durée de l'épisode et les moyens à disposition, le contact avec les camps est maintenu, ou non, *via* le téléphone. Enfin, si l'épisode dure plus d'une journée, des biens sont transportés en guise de présent pour remercier l'hôte de son hospitalité. Et, suivant la région de la visite, il peut y avoir transport de biens (de tout type) dans le sens région-camps, dans un objectif de consommation personnelle (cf mobilité d'achat entre autres).

Ainsi, en janvier 2003, Khouda se rend seule à Zouerate pour rendre visite à un grand-oncle. Elle y passe un mois entier durant lequel elle reste en contact avec sa mère restée aux camps par téléphone. Plus fréquemment, Fatma et sa fille Mangal se rendent à Tindouf pour rendre visite au père de la première. Elles paient généralement leur trajet et restent dans la ville algérienne pendant quelques jours.

Les mobilités comme genre de vie

La mobilité circulatoire

Ce type de mobilité voit s'enchaîner des épisodes de mobilité d'une durée de un à quelques mois entre le SRF des camps et une deuxième cellule familiale localisée en dehors

de l'espace des camps. Ce peut être un genre de vie quotidienne à part entière mais il se peut aussi que chacun des deux foyers répondent d'une fonction particulière: vie quotidienne pour celui des camps, vacances pour l'autre (*cf.* mobilité de vacances). Cette mobilité est répétée et inscrite, ou régulière et inscrite ou non (elle répond alors d'un calendrier personnel lié à certaines obligations localisées dans l'un des deux lieux de vie). L'éventuelle inscription calendaire répond de la saisonnalité annuelle du climat, dans le sens de la recherche d'un climat moins agressif sinon agréable. Le logement situé hors des camps est forcément la propriété de la famille stricte. Il peut être aussi bien fixe qu'itinérant. Cette mobilité circulatoire s'effectue seul ou accompagné d'une personne de la famille stricte. Le contact avec les camps est maintenu, par les gens de passage ou le téléphone suivant les moyens à disposition. Enfin, suivant la région de localisation du deuxième foyer, le transport de biens se réalise dans le sens camps-région avec des denrées alimentaires, ou dans le sens inverse avec des petits biens d'équipement. Dans tous les cas, ce transport est effectué dans un objectif de consommation personnelle/familiale.

C'est ce type de mobilité que pratiquent Khadija et Meriem, entre Zouerate et les camps. Ainsi, après avoir passé de trois à quatre mois dans le SRF, elles repartent pour Zouerate pour trois à quatre mois pour vivre avec le mari de Khadija. Elles passent généralement l'hiver en Mauritanie et l'été dans les camps. Chaque trajet vers les camps est l'occasion de ramener des vêtements de Zouerate et chaque trajet dans l'autre sens constitue une opportunité de ramener des ustensiles de cuisine achetés à Tindouf et qui, en Mauritanie, sont paraît-il introuvables ou de mauvaise qualité. A chaque fois, il leur faut trouver un nouveau moyen de transport qui peut leur coûter jusqu'à 10 000 Dinars algériens (100 Euros). La mobilité circulatoire est aussi exercée par Khalil entre les camps et la tente de ses parents localisée dans les territoires dits « libérés ». Il y passe un mois tous les trimestres et se déplace généralement dans la voiture de son père. Chaque retour à la tente familiale est l'occasion pour ses occupants de refaire les stocks de provisions et de toucher leurs parts de l'aide alimentaire.

Les hyper mobilités de travail

La mobilité fait ici intrinsèquement partie du travail (élevage, importation). Les épisodes durent de quelques jours, et alors ils s'enchaînent à un rythme très élevé, à plusieurs mois ou années. Ils sont répétés et peuvent être inscrits, pour les plus longs, dans la saisonnalité annuelle et inter-annuelle, mais pas de manière systématique. L'habitat est itinérant et la question du logement est résolue en recherchant l'autonomie ou en s'appuyant

sur l'hospitalité offerte par des membres de la famille, des amis. Le moyen de transport adopté vise, dans la mesure du possible, l'autonomie. Il peut s'agir d'un véhicule motorisé ou, pour certaines tâches très précises (rassemblement du troupeau), par chameau. Si accompagnement il y a, celui-ci se fait sur le mode de la relation professionnelle. Ceci dit, les partenaires professionnels sont généralement aussi des membres de la famille, au sens large, ou des amis. Le contact avec les camps est généralement maintenu et se réalise aussi bien *via* les gens de passage que par téléphone suivant les moyens à disposition. Le transport de marchandises se fait en direction de l'espace des camps, dans le but d'une commercialisation (voiture, chameau). En ce qui concerne les hyper-mobilités liées à l'élevage chamelier, celles-ci se rapprochent du grand nomadisme chamelier tel qu'il se pratiquait avant la colonisation effective du Sahara occidental.

Ainsi El-Ouali est éleveur chamelier et exerce une mobilité quantitativement importante dans le cadre de son activité. Il emploie deux personnes qui l'accompagnent dans les pâturages du Sahara. L'une est plus spécifiquement chargée de l'entretien de la voiture que le frère d'El Ouali lui prête. L'autre est généralement assignée à la surveillance des bêtes ou au repérage de nouveaux pâturages. Les épisodes de mobilité d'El Ouali durent généralement plus d'une année. Mais, au cours de ceux-ci, il revient régulièrement aux camps pour quelques jours, le temps de retrouver sa famille, de se reposer quelque peu et de refaire son stock de provisions et d'argent. Ces retours sont parfois l'occasion de vendre des bêtes aux camps. Sinon, son temps se partage entre le suivi des bêtes dans les pâturages et la recherche des meilleures opportunités de vente dans les places d'échanges situées sur les frontières mauritaniennes. Mohamed Mouloud, lui, se rend parfois à Nouadhibou ou Zouerate, sans savoir au moment du départ quelle sera exactement sa destination, pour y acheter des véhicules d'occasion qu'il ramène dans les camps pour les revendre. Il part de quelques semaines à plusieurs mois s'il s'arrête en route pour rendre visite à des proches. Il effectue ce type de déplacement seul ou accompagné d'amis avec qui il est parfois associé pour affaire.

En définitive, nous retenons sept grands types de mobilités régionales. D'après nos observations, les plus pratiquées sont la mobilité d'achat et celle liée au « vivre normalement ». Cependant, nous ne pouvons l'affirmer totalement faute d'avoir retenu un échantillon quantitativement significatif. A l'inverse, les types de mobilité concernant le

moins de réfugiés sahraouis sont sans nul doute les mobilités circulatoires et les hyper-mobilités de travail. Les autres types de mobilités sont potentiellement pratiqués par tous et le sont effectivement au moins une fois dans la vie de chacun.

Ces sept types de mobilité régionale se présentent par ailleurs comme sept manières différentes de rejoindre et de connecter entre elles les différentes unités de l'espace de vie des réfugiés sahraouis des camps. D'ailleurs, ce sont les limites de l'aire sur laquelle se déploient ces mobilités qui dessinent les contours de cet espace de vie.

II- DE L'ESPACE DE VIE A L'ESPACE VECU

Après avoir déconstruit la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps, nous allons tenter de reconstruire l'espace de vie puis l'espace vécu de la société sahraouie des camps. Pour cela, nous nous appuierons sur la manière dont les différentes unités spatiales qui composent l'espace de vie sont articulées, d'une part par l'exercice de la mobilité entre celles-ci et l'espace des camps, d'autre part par l'imaginaire de la société des camps.

L'espace de vie est défini par la mobilité en même temps qu'il lui fournit un cadre spatial. Par ailleurs, les relations entretenues par la société des camps avec les différentes unités de son espace de vie par la pratique de sa mobilité concourent à la formation d'un espace vécu. Selon les caractéristiques propres à chacune des unités composant l'espace de vie, les types de mobilités et, par conséquent, les types de réfugiés les pratiquant diffèrent. De fait, ces unités sont vécues de manière différentielle par la société des camps.

1- Recomposition d'un espace de vie par une société réfugiée et en guerre

Ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas tant tel ou tel espace donné, délimité selon des critères politiques, naturels ou même culturels. Ce qui nous intéresse c'est l'espace de la société sahraouie des camps telle qu'elle le délimite elle-même, par la somme des aires des mobilités individuelles de ses membres, ou autrement dit par la surface sur laquelle ceux-ci déploient leurs pratiques spatiales. Ainsi, le questionnaire a permis de recenser l'ensemble des endroits pratiqués au moins une fois par l'un des membres du SRF enquêté, aux intervalles et aux seuils temporels proposés. Une fois localisé sur une carte, l'ensemble de ces localités et régions permet d'esquisser les contours et les nœuds de l'espace de vie de la société sahraouie des camps.

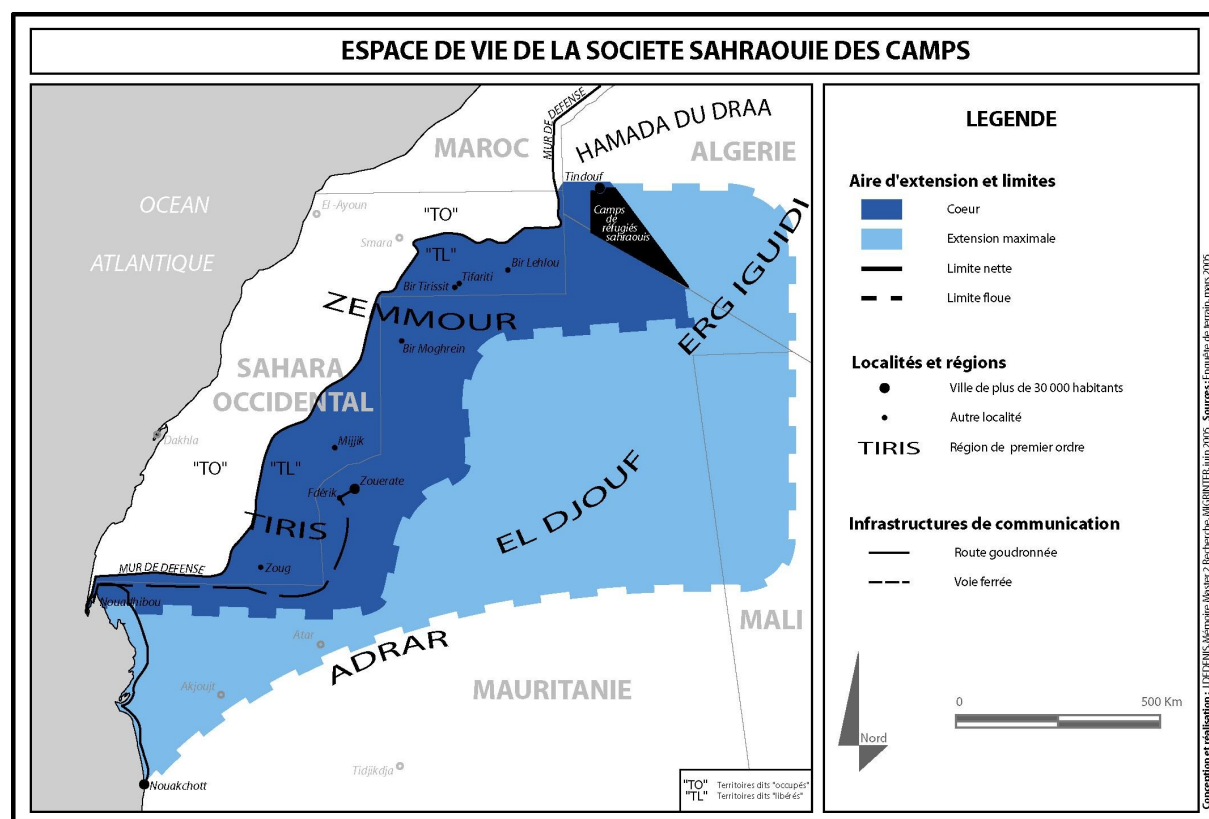
Nous ne pouvons prétendre retranscrire ici les différents espaces de vie individuels de telle ou telle catégorie de personne en raison de la taille limitée de l'échantillon sur lequel se base cette étude. Pour la même raison, l'espace de vie collectif présenté dans les paragraphes qui suivent est à considérer comme une première approche non-exhaustive, qu'il reste à compléter par l'application du questionnaire à un échantillon à la fois quantitativement significatif et qualitativement représentatif. Cependant, ces limites posées, cette première

approche de l'espace de vie de la société sahraouie des camps permet d'appréhender ce qu'est l'aire sur laquelle ses membres déploient leurs activités.

Cet espace de vie est un assemblage d'unités spatiales de natures et de dimensions différentes. C'est par l'exercice d'une mobilité régionale sélective, selon les caractéristiques de chacune des localités et régions qui la composent, que la société sahraouie des camps donne sens à son hétérogénéité apparente. Ainsi, cet espace de vie comprend aujourd'hui des localités et des régions faisant partie d'au moins deux pays et d'un territoire non-autonome. Par ailleurs, depuis le début du conflit, l'aire sur laquelle il s'étend a évolué, se rétractant et se dilatant au gré des événements politico-militaires.

a. L'espace de vie actuel de la société sahraouie des camps

C'est par la connexion des différentes localités et régions parcourues que la société des camps dessine les contours de son espace de vie (Carte 2). Cependant, pour présenter cet espace de vie, nous avons privilégié la démarche géographique classique qui veut que tout espace soit décrit depuis le « général » vers le « particulier », autrement de la petite à la grande échelle.



Carte 2 L'espace de vie de la société sahraouie des camps

Un espace de vie très large, multi-frontalier et désertique

Considéré à la petite échelle, l'espace de vie des réfugiés sahraouis des camps s'étend actuellement sur une partie de l'Algérie, une partie de la Mauritanie et sur l'ensemble des territoires dits « libérés » du Sahara occidental. A l'extrême, il déborde sur l'Ouest du Mali. Il recouvre des territoires très différents les uns des autres.

Un espace de vie à cheval sur l'Algérie...

L'Algérie constitue le territoire le plus accueillant pour les réfugiés sahraouis depuis le début de leur exil. C'est là, et précisément dans la région de Tindouf, qu'ils ont pu trouver dès la fin de l'année 1975 l'aide d'urgence. C'est aussi là qu'ils ont pu s'établir de manière très autonome, au point de faire de ce bout d'Algérie qui leur est concédé le territoire, provisoire, de l'Etat sahraoui en exil. Sur le plan politique, dans le cadre du conflit entre les Sahraouis et les autorités marocaines, la République algérienne assume un soutien jusqu'à maintenant indéfectible au Front Polisario, quitte à envenimer ses relations avec le voisin marocain. Enfin, l'Algérie est l'une des puissances de l'Afrique du Nord et du Sahara les plus importantes, tant sur les plans économique, diplomatique que militaire. L'une de ses frontières sud, précisément au niveau des camps de réfugiés sahraouis, est partagée avec la République Islamique de Mauritanie (RIM).

... la Mauritanie...

Les deux Etats ont aussi en commun une histoire liée à la France coloniale. Le premier a obtenu son indépendance en 1962 au prix d'une guerre sanglante tandis que le second l'a obtenue plus aisément dès 1960. A l'image de beaucoup d'Etats sud-sahariens comme le Niger, le Mali ou le Tchad, la Mauritanie est marquée par une opposition sociologique nord/sud auxquels correspondent respectivement, et schématiquement, une population arabo-berbère et identifiée comme nomade, les *Baydani*, et une population noire-africaine et identifiée comme sédentaire, les *Soudani*. Par ailleurs, si les relations entre les Sahraouis et la Mauritanie sont perçues comme très bonnes par les personnes enquêtées, il n'en a pas toujours été de même. En effet, la RIM a participé à l'invasion du Sahara occidental en 1975 aux côtés du Maroc, avant de s'en retirer le 10 juillet 1978 sous les coups portés à son appareil économique et militaire par les raids de l'Armée de Libération Populaire Sahraouie (ALPS). Depuis, les relations mauritano-sahraouies semblent être à nouveau placées sous le sceau de la concorde et le souvenir du conflit passé est oublié, ou du moins digéré.

... et les territoires dits « libérés » du Sahara occidental

Enfin, l'espace de vie des réfugiés sahraouis des camps englobe aussi l'ensemble des territoires dits « libérés » du Sahara occidental. Officiellement, il s'agit d'un territoire non-autonome dont la puissance administrante est l'ancienne autorité coloniale, c'est à dire l'Espagne. Cependant, depuis les accords de Madrid¹⁵ signés le 14 novembre 1975, celle-ci refuse tout réengagement de sa part dans la résolution du conflit, si ce n'est dans la cadre des Nations Unies. Le Sahara occidental théorique ne ressemble donc que très peu au Sahara occidental tel qu'il se présente aujourd'hui, occupé pour ses quatre-cinquième ouest par le Royaume marocain et pour le reste par l'ALPS, les deux zones étant séparées par un mur de défense érigé par les Forces Armées Royales marocaines (FAR) entre août 1980 et avril 1987. Ce mur est rendu presque absolument infranchissable, principalement par son équipement en mines anti-personnelles et par sa surveillance continue par environ 150 000 soldats marocains appuyés par un équipement en radars réputés très perfectionnés. Enfin, si les territoires dits « libérés » sont d'abord une zone militaire contrôlée par l'ALPS, ils constituent aussi l'espace de vie unique d'une petite minorité de Sahraouis qui préfère continuer à vivre de manière « traditionnelle », c'est à dire de nomadisme pastoral, et qui n'a jamais vu les camps de Tindouf.

En somme, les territoires dits « libérés » sont les seuls à être intégralement compris dans l'espace de vie des réfugiés sahraouis. En effet, celui-ci n'englobe que la pointe ouest du territoire algérien et le Nord de la Mauritanie, la limite avec le Sud étant localisée au niveau du massif de l'Adrar. Cependant, ces zones comprises sur les territoires algérien et mauritanien sont parmi les plus éloignées des pouvoirs centraux des deux Etats. Si la présence institutionnelle est marquée, côté algérien, par la présence massive de l'armée, celle-ci demeure dans les faits très discrète. Côté mauritanien, l'espace de vie des réfugiés sahraouis occupe une zone qui recoupe principalement les deux *wilayas* (régions préfectorales) les moins peuplées, l'Adrar et le Tiris-Zemmour. Elles comprennent respectivement 69 542 habitants (dont 24 021 pour la seule agglomération d'Atar) et 41 121 habitants (dont 33 929 pour la seule agglomération de Zouerate) (ONS, RGPH, 2000), pour une superficie totale de 473 880 km², soit une densité de population d'environ 0,23 habitant au kilomètre carré. Par ailleurs, l'espace de vie des réfugiés sahraouis des camps déborde, à l'extrême, sur le Nord-

¹⁵ Ces accords intervenus entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie partagent le Sahara espagnol entre les deux derniers. Au regard du Droit international, l'ONU juge ces accords comme non-recevables.

Ouest malien qui, lui aussi, est très peu peuplé et éloigné du pouvoir étatique. En somme, malgré l'hétérogénéité des appartenances et des statuts politiques des territoires recoupés par l'espace de vie de la société sahraouie des camps, celui-ci est caractérisé en tout lieu par l'éloignement vis-à-vis des pouvoirs politiques centraux, par des densités de population extrêmement faibles, et par un climat extrêmement aride.

Un espace de vie similaire à l'aire culturelle maure

Par ailleurs, l'espace de vie de la société sahraouie des camps coïncide presque parfaitement avec l'aire culturelle maure. Schématiquement, la civilisation maure est l'aïeule des Mauritaniens maures et des Sahraouis. Son aire d'expansion correspondait à peu près à ce que sont aujourd'hui le Sahara occidental et la Mauritanie, auxquels il convient d'ajouter l'Ouest algérien (région de Tindouf) et le Sud du Maroc (région de l'oued Drâa). Outre un mode de vie basé sur le nomadisme pastoral, les Maures partageaient, et partagent encore, une culture et des codes sociaux propres, notamment la pratique du *hassanya*, forme dialectale de l'arabe. De plus, la civilisation maure était basée sur une structure socio-politique tribale dont les composantes se regroupaient en clan, fraction, tribu et confédération. Il existait, et existe toujours, des différences entre chaque tribu. Mais, deux groupes principaux peuvent être distingués selon les régions d'habitat : les Maures du littoral et les Maures de l'Adrar. Les premiers sont aujourd'hui Sahraouis, les seconds Mauritaniens. Ainsi, la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps se réalise au sein d'une aire culturelle homogène où ils rencontrent partout la même culture que la leur, la même langue, les mêmes codes sociaux, les mêmes habillements, *etc.*

Des unités spatiales hétérogènes et articulées entre elles par les mobilités des réfugiés sahraouis

A la grande échelle, l'espace de vie des réfugiés sahraouis des camps est constitué d'un réseau de villes et localités et d'un assemblage de régions. Nous pouvons distinguer trois grands types de villes : les villes mauritaniennes frontalières du Sahara occidental, les interfaces avec l'Afrique noire et l'Europe, et le cas particulier de Tindouf. De même, nous pouvons distinguer deux types de régions : celles, parfaitement identifiées et connues, des territoires dits « libérés », et celles, moins familières, de Mauritanie et d'Algérie.

Les villes mauritaniennes frontalières

Les villes mauritaniennes de la première catégorie sont, d'après les résultats du questionnaire, au nombre de trois ; du nord au sud : Bir Moghreïn, Zouerate, et Nouadhibou. Ces trois agglomérations sont respectivement peuplées de 2 761, 33 929, et 72 337 habitants (ONS, RGPH, 2000). La première est une petite localité, proche de l'Algérie et du Sahara-occidental et dont l'activité se limite au rôle de « relais routier », à mi-chemin des zones peuplées du Sud de la Mauritanie et du Nord de l'Algérie. Zouerate, elle, connaît un relatif dynamisme économique lié à l'exploitation du minerai de fer extrait du gisement de Fdérîk situé tout près. Enfin, Nouadhibou connaît une activité portuaire maritime dynamisée par l'exportation de ce même minerai de fer arrivé de Fdérîk par la voie ferrée. Ces agglomérations sont toutes trois habitées par un nombre significatif de Sahraouis, tout comme à l'inverse un certain nombre de Mauritaniens habite, ou du moins habitait avant 1975, de l'autre côté de la frontière, au Sahara occidental. En somme, malgré la guerre qui les a opposés il y a trente ans, la zone frontalière entre la Mauritanie et les territoires dits « libérés » du Sahara occidental agit beaucoup plus comme un continuum que comme une frontière clairement délimitée. Il s'agit d'une zone tampon où Sahraouis et Mauritaniens se mêlent et à partir de laquelle on entre « réellement » en Mauritanie si l'on va vers le sud ou l'est, ou au Sahara occidental si l'on va vers l'ouest.

Seules Zouerate et Nouadhibou sont reliées par une infrastructure de communication. Il s'agit de la voie ferrée utilisée par le fameux train, proclamé le plus long du monde, qui transporte le minerai de fer extrait à Fdérîk. Ce train transporte aussi diverses marchandises et des passagers. Mais, pour rejoindre Bir Moghreïn ou l'espace des camps, il n'existe pas de route. Les voitures et les camions naviguent alors dans le désert en se repérant grâce aux traces laissées par des véhicules les ayant précédés, à des repères inscrits dans le paysage et, la nuit, grâce aux étoiles. En roulant jour et nuit et en limitant les pauses, le trajet des camps à Bir Moghreïn nécessite 24 heures, auxquelles il faut ajouter 24 nouvelles heures pour rejoindre Zouerate, puis encore 24 heures, de train, pour arriver à Nouadhibou. Mais, si le conducteur se perd, s'il y a des pannes mécaniques ou tout autre incident, comme c'est généralement le cas, le temps de trajet augmente rapidement. Ainsi, en mars 2005, depuis Zouerate, Khadija a mis quatre jours et trois nuits pour arriver jusqu'aux camps car le conducteur connaissait mal la piste et s'est perdu plusieurs fois.

C'est principalement vers ces villes mauritaniennes que s'exercent les mobilités liées à des visites familiales *ad hoc* et une partie des mobilités circulatoires identifiées par le questionnaire. En effet, dans les deux cas, l'individu en mobilité rejoint un membre de sa

famille, et même plus dans le second cas puisqu'il rejoint aussi son deuxième foyer. Or, nous avons vu qu'il était plus aisé de rendre visite à un parent vivant en dehors des camps lorsqu'il est localisé dans son logement fixe. Et, les Sahraouis qui ne vivent pas dans les camps possèdent généralement un logement en Mauritanie, sur la ligne des villes frontalières sus-citées. De fait, rendre visite à un membre de sa famille vivant hors de l'espace des camps revient généralement à se rendre dans l'une de ces localités. La logique est la même pour les mobilités circulatoires concernées. Dans le cas saisi par le questionnaire, les individus concernés sont Khadija et Meriem. La première s'est mariée en 1994 avec un Mauritanien et pratique depuis cette mobilité circulatoire entre les camps et Zouerate. Depuis janvier 2004, Meriem, ayant terminé ses études secondaires, accompagne sa mère entre ses deux foyers. Chaque trajet entre les camps et Zouerate est l'occasion d'achats. Avant de retourner à Zouerate, Khadija effectue quelques courses à Tindouf, et pratique alors une mobilité journalière d'achat, pour ramener dans le foyer mauritanien ce que l'on ne peut trouver là-bas, en particulier des ustensiles de cuisine. A l'inverse, avant de revenir dans le foyer des camps, elle achète à Zouerate des vêtements comme des robes, des *melafas*, des *deraas*¹⁶ ou des chaussures, aussi bien pour elle que pour les membres du SRF. Enfin, ce phénomène n'a pu être capté par le questionnaire, mais un certain nombre d'éléments laisse penser que les mobilités liées à des fêtes macro-sociales, comme les célébrations religieuses, peuvent favoriser la mobilité régionale de certains réfugiés sahraouis des camps vers l'une de ces localités.

Les villes interfaces

Les villes interfaces sont situées sur les limites de l'espace de vie de la société sahraouie des camps. Elles sont dites interfaces dès lors qu'elles mettent en contact les Sahraouis des camps, et plus globalement les Maures, avec d'autres sociétés culturellement plus éloignées telles que celles d'Afrique subsaharienne, d'Algérie et, indirectement, d'Europe.

Nouakchott, capitale de la RIM peuplée de 558 195 habitants (ONS, RGPH, 2000), est située sur le littoral atlantique, à moins de 200 kilomètres au nord du fleuve Sénégal et à moins de 500 kilomètres de Dakar. Depuis plusieurs siècles, cette région tient le rôle d'interface entre les sociétés sahariennes et subsahariennes. Avec l'arrivée des colonisateurs français, le littoral est aussi devenu l'interface avec l'Europe *via* les liaisons maritimes à partir de St-Louis (aujourd'hui au Sénégal mais qui, comme l'ensemble des colonies françaises de

¹⁶ Vêtements traditionnels féminin et masculin propres aux Sahraouis et aux Mauritaniens.

la région faisait partie de l'Afrique occidentale française –AOF-), puis à partir de Dakar, Nouakchott et Nouadhibou. Par rapport à l'espace de vie de la société sahraouie des camps, ces deux derniers ports constituent des lieux de connexion avec l'Europe pour les marchandises qui y sont débarquées puis expédiées vers les camps. Tindouf, elle, permet de connecter les réfugiés sahraouis avec la société algérienne autochtone et avec celle originaire du Nord. La première est relativement proche de la société sahraouie. D'ailleurs, certains Algériens de Tindouf sont originaires de tribus sahraouies étant donné que, nous l'avons vu, l'aire sur laquelle se déployait la civilisation maure avant la colonisation effective de la région comprenait l'Ouest de l'Algérie et donc Tindouf et sa région. D'autres individus issus de tribus sahariennes mais non-maures peuplent aussi Tindouf ainsi que des Algériens du Nord du pays. Ces derniers y vivent pour beaucoup de manière temporaire, le temps d'un contrat de travail ou parce qu'ils sont militaires. De plus, par son aéroport, Tindouf se présente comme l'interface avec le vaste monde et surtout avec l'Europe et les pays arabes qui, de fait, peuvent être rejoints par l'avion en moins d'une journée depuis les camps. Mais, Tindouf est bien plus qu'une simple interface entre société réfugiée et société d'accueil et se présente comme une unité réellement singulière de cet espace de vie.

Du point de vue des transports, la liaison entre Nouadhibou et Nouakchott se réalise par une route goudronnée en moins de 12 heures. Ainsi, depuis les camps, Nouakchott est rejointe en quatre jours et trois nuits minimum de piste, train et de route.

Nouakchott et Nouadhibou sont rejointes dans le cadre de l'exercice des mobilités de travail liées à l'activité d'importation. En effet, pour se procurer des véhicules d'occasion et des pièces détachées, il faut se rendre là où l'offre est la plus importante et, si possible, à la source. Or, la grande majorité des véhicules en circulation dans les camps proviennent d'Europe *via* les ports mauritaniens. C'est donc là que viennent les Sahraouis réfugiés pour acheter les véhicules et les pièces au meilleur prix pour les revendre ensuite dans les camps. Ce type de mobilité s'exerce comme un trajet aller-retour entre l'espace des camps et Nouadhibou ou Nouakchott, en passant par les villes mauritaniennes frontalières du Sahara occidental. De fait, elles peuvent être l'occasion de rendre visite à un membre de sa famille.

Ainsi, lorsqu'il descend à Nouakchott pour y acheter des voitures d'occasion dans le but de les revendre dans les camps, Mohamed Mouloud part deux à trois semaines, ou pour quelques mois s'il marque beaucoup de pauses au cours desquelles il rend visite à des membres de sa famille dans les villes mauritaniennes. Pour le trajet aller, il embarque dans les véhicules d'autres personnes se rendant au moins jusqu'à Zouerate. De là, il utilise le train jusqu'à Nouadhibou où il achète une voiture, ou bien il poursuit jusqu'à Nouakchott, toujours

en louant une place dans une voiture. Une fois le véhicule acheté, il réemprunte la même route jusqu'aux camps où il le revend.

Le cas particulier de Tindouf

De par sa proximité géographique des camps de réfugiés et de par la relative proximité culturelle de sa population avec celle des Sahraouis exilés, Tindouf présente des caractères bien singuliers vis-à-vis des autres unités de l'espace de vie de la société sahraouie des camps. C'est un lieu fréquemment pratiqué depuis les premiers moments de l'exil. C'est aussi là qu'est installé le quartier général de la mission de Nations Unies pour l'organisation d'un referendum au Sahara occidental (MINURSO), là où sont transférés les patients sahraouis qui ne peuvent être pris en charge dans les camps, là où vivent environ 10 000 réfugiés sahraouis (HCR, 2002), *etc.* Par beaucoup de ses aspects, Tindouf peut laisser penser qu'elle fait elle-même partie de l'espace des camps. Ne serait-ce que par l'intégration territoriale à l'œuvre entre la ville algérienne et l'espace des camps, ou par le fait que c'est là où la totalité des mobilités journalières et pluri-journalières des réfugiés sahraouis des camps est exercée.

Ainsi, Tindouf est le lieu où l'on se rend pour effectuer des achats que l'on ne pourrait réaliser dans les camps, ou bien alors à un tarif jugé trop onéreux. Ce type de déplacement est tout particulièrement réalisé pour des achats en grandes quantités. Ainsi, pour préparer la réception de quinze de ses amis, El-Ouali s'y est rendu la veille pour acheter quelques kilogrammes de viande de chameau, de légumes et de dattes. C'est aussi là que se rendent certains Sahraouis qui souhaitent, le temps d'un ou de quelques jours, sortir des camps pour profiter des terrasses de café, des restaurants, *etc.* Le mois précédent l'enquête, Mohamedou s'y est rendu pas moins de dix fois dans ce but et son cousin Sid Ahmed y a passé trois jours consécutifs, dans l'appartement d'amis algériens, la semaine précédant la collecte. Enfin, pour les réfugiés sahraouis qui ont de la famille à Tindouf, c'est là où l'on se rend, entre autres, dans le cadre de visites familiales *ad hoc* ou de fêtes macro-sociales. Dans ce cas, le processus est le même que celui exercé en direction des villes mauritaniennes frontalières avec le Sahara occidental. Mais, la distance étant moindre, les épisodes s'étendent sur des durées beaucoup plus courtes. Par exemple, Khalil rend visite à un grand-oncle de Tindouf en l'espace d'une seule journée alors que Khouda, qui n'a pas de famille dans la ville algérienne, est en mobilité pendant un mois au début de l'année 2003 pour visiter certains membres de sa famille logeant à Nouadhibou.

Tindouf est reliée au camp de Smara par une route goudronnée, et aux autres camps par la piste. En voiture, environ une heure la sépare des trois camps du Nord, et au moins six

heures de celui de Dakhla. Ainsi, si les résultats exposés précédemment quant à la mobilité exercée vers Tindouf sont valables pour les habitants des trois premiers camps, ils ne le sont plus pour ceux de Dakhla.

En dehors des villes et localités, l'espace de vie des réfugiés sahraouis des camps est constitué de régions désertiques. Les plus fréquentées et les mieux connues sont celles des territoires dits « libérés ». Elles se prolongent de l'autre côté de la frontière mauritanienne, autour des villes sus-citées. Au-delà, plus à l'Est, aussi bien en Mauritanie qu'en Algérie, l'espace n'est fréquenté que par une minorité des réfugiés sahraouis des camps jusqu'à l'Ouest malien. Ainsi, les villes de Taoudeni et Arouane semblent constituer les limites orientales de l'espace de vie de la société des camps.

Les régions des territoires dits « libérés »

Dans les territoires dits « libérés », nous pouvons distinguer deux grandes régions : le Zemmour et le Tiris, chacune se prolongeant de l'autre côté du mur de défense marocain et de la frontière mauritanienne. Ces deux régions sont aussi nommées Saguett el-Hamra et Rio de Oro depuis la colonisation espagnole, du nom des deux grandes vallées « fluviales », ou plus exactement des deux grands oueds, qui encadrent au nord et au sud le Sahara occidental. La limite entre ces deux grands ensembles n'est pas une ligne franche mais une région de transition, qui n'est pas pour autant une région à part entière, et qui est nommée Adam Ahmed Mouloud, c'est à dire « les os d'Ahmed Mouloud » pour une raison qui nous est inconnue.

Etant donnée la géographie des territoires dits « libérés » qui est commandée par la position du mur de défense marocain par rapport à la frontière mauritanienne, nous pouvons observer deux zones actuellement praticables par les réfugiés sahraouis. La première est située au nord. Elle est encadrée au nord et à l'ouest par le mur de défense marocain, au sud par la frontière mauritanienne et à l'est par cette même frontière et par celle avec l'Algérie. Elle correspond à une partie du Zemmour, et plus exactement à la partie nommée « Zemmour Lak'hal », c'est à dire le « Zemmour noir » en référence à la couleur des roches aussi bien sédimentaires que métamorphiques qui constituent les regs le caractérisant. Les deux localités principales de cette zone sont Tifariti et Bir Lehlou. La première est considérée comme une sorte de capitale des territoires dits « libérés » et accueille certaines des réunions les plus importantes du gouvernement de la RASD et de la direction du Front Polisario. C'est

d'ailleurs à Tifariti que le Président de la RASD, Mr Mohamed Abdelaziz, a procédé à la pose de la première pierre du futur Parlement sahraoui, le 22 mai 2005 (SPS, 2005). De plus, Tifariti accueille le plus important hôpital du Sahara occidental contrôlé par les Sahraouis et une école relativement moderne. Toutefois, la crainte d'une reprise de la guerre en 2000 et donc de nouveaux bombardements ont conduit à l'évacuation du premier et de son matériel vers les hôpitaux des camps et au retardement de l'ouverture de l'école. Enfin, Tifariti accueille l'une des six bases de la MINURSO disséminées dans les territoires dits « libérés ». Bir Lehlou accueille aussi l'une de ces bases. Cette localité tient par ailleurs le rôle de « relais routier », à mi-chemin entre les camps et Tifariti. On y trouve quelques commerces de denrées non-périssables, de vente de gasoil, de pièces détachées, *etc.* Enfin, Bir Lehlou accueille un important hôpital militaire sahraoui. La seconde zone aujourd'hui praticable par les réfugiés sahraouis des camps est située au sud. Elle est encadrée par le mur de défense marocain à l'ouest et par la frontière mauritanienne au sud et à l'est. Au nord, seul un passage de quelques kilomètres de large ménagé entre le mur et la frontière permet d'accéder à la première région des territoires dits « libérés » sans sortir de la zone sous contrôle de l'ALPS. Le Nord de cette seconde région correspond au Zemmour Labyad, le « Zemmour blanc », tandis qu'à partir de Mijjik, en poursuivant vers le sud, nous entrons dans le Tirris. Outre Mijjik, cette seconde région est dominée par la localité de Zoug.

Depuis le cessez-le-feu, ces territoires peuvent être pratiqués dans une sécurité qui est toute relative. En effet, les traces des combats ne sont que partiellement nettoyées. Les mines anti-personnelles et les munitions non-explosées (des grenades aux bombes de plusieurs centaines de kilogrammes, en passant par les roquettes) constituent un danger important. Non pas parce qu'elles sont « partout » mais parce qu'elles peuvent être « n'importe où ». Régulièrement, du bétail et des hommes en sont victimes, y laissant la vie, ou « au mieux », un membre. Toutefois, pour sécuriser la circulation, une piste a été nettoyée entre Tifariti et la frontière algérienne. Elle est balisée tous les cinq kilomètres environ par des pneus. En dehors de ce corridor, la circulation au sein des territoires dits « libérés » se fait à travers le désert pollué d'engins explosifs en tout genre. Par ailleurs, l'ensemble de cet espace est caractérisé par un climat extrêmement aride. Le peu de végétation que l'on y trouve, principalement dans les oueds, est la plupart du temps en latence et attend les précipitations pour développer un nouveau cycle de croissance. Ainsi, à la faveur d'averses, n'importe quel endroit de ce désert est susceptible de se couvrir pendant quelques semaines d'une végétation d'herbacées éphémérophytes et se transforme en pâturage potentiel pour les éleveurs chameliers ou pour les familles qui entretiennent de petits troupeaux de chèvres et moutons.

Pour ces raisons, les régions des territoires dits « libérés » sont là où s'exercent la très grande majorité des mobilités de vacances et une partie des hyper-mobilités liées à l'élevage. En effet, les vacances sont présentées par les personnes enquêtées comme un « retour aux sources », c'est à dire un retour dans la terre natale et à un mode de vie basé sur l'élevage familial du petit bétail. Ainsi, si les pluies ont été suffisantes pour que l'herbe croisse, plusieurs membres d'une même famille partent des camps pour quelques mois avec tentes et bagages et complètent de quelques têtes le petit troupeau de chèvres et moutons entretenu dans les camps. Ils installent leur *khaïma* dans la région la plus favorable en pâturage. Mais leur choix est aussi effectué selon des critères affectifs, en privilégiant la région d'origine de la famille si celle-ci n'est pas comprise dans la partie du Sahara occidental occupé par le Maroc bien entendu, ou en choisissant la proximité avec les villes mauritaniennes pour pouvoir rencontrer des membres de la famille qui y vivent. Si l'épisode dure plus de quelques semaines, la *khaïma* est régulièrement déplacée dans un rayon d'une trentaine de kilomètres en moyenne à mesure que le bétail consomme l'herbe. Ensuite, une partie des hyper-mobilités de travail dues à l'élevage chamelier s'exerce dans les territoires dits « libérés ». En effet, à la saison des pluies, pour peu que la saison soit réellement humide, l'éleveur guide ses chameaux vers les meilleurs pâturages qu'un employé ou lui-même est allé préalablement repérer. Une fois arrivés, il les laisse en libre-pâturage le temps d'épuiser la ressource, avant de reprendre la piste vers de nouveaux pâturages. Mais, cet élevage est extrêmement extensif et le choix des zones d'élevage est principalement guidé par la présence suffisante de végétation. Ainsi, les éleveurs chameliers ne se limitent pas aux seuls territoires dits « libérés » qui, pour leur activité, présentent de nombreux inconvénients. Tout d'abord, il y a le manque de pluie récurrent. Puis, nous avons déjà évoqué le problème des mines anti-personnelles et des munitions non-explosées qui, régulièrement, tuent des têtes de bétail. Enfin, un autre phénomène nous a été rapporté par des éleveurs lors de l'enquête de terrain. Mais, n'ayant pu être vérifié, il est à considérer avec les précautions qui prévalent avec ce type de témoignage. D'après ces personnes, des militaires marocains postés sur le mur de défense arroseraient copieusement la terre du côté du Sahara occidental occupé par le royaume chérifien. Dès lors, les chameaux sentant la terre humide à des distances relativement importantes seraient leurrés et se dirigeraient vers les territoires dits « occupés ». Une fois le mur traversé, il serait alors impossible pour leur propriétaire de les récupérer sans risquer sa vie ou sa liberté.

Les régions de Mauritanie

Le rapport entre climat, végétation et pratique de l'espace est le même dans les régions mauritaniennes de l'espace de vie de la société des camps. Cependant, celles-ci ne présentent pas les risques liés aux traces de la guerre. Les régions de Mauritanie les mieux connues et les plus pratiquées par les réfugiés sahraouis sont celles qui bordent la frontière avec le Sahara occidental. Elles sont commandées par les trois villes sus-citées.

Ces régions sont pratiquées dans les mêmes buts et dans les mêmes conditions que celles des territoires dits « libérés ». Ici aussi, ce sont les mobilités de vacances et les hyper-mobilités de travail liées à l'élevage chamelier que l'on retrouve. Cependant, les régions mauritaniennes sont surtout parcourues par les éleveurs sahraouis. Les autres réfugiés les fréquentent de moins en moins à mesure que l'on s'éloigne de la frontière du Sahara occidental.

Nous pouvons donc distinguer une double-structure dans l'espace de vie de la société sahraouie des camps.

D'une part, il y a la structure réticulaire des villes et des localités. Ce qui compte, ce n'est pas l'espace pour lui-même mais les concentrations anthropiques et, par conséquent, les concentrations des ressources humaines et marchandes. C'est sur cette structure que s'appuient les mobilités d'achat, du « vivre normalement », des fêtes macro-sociales, des visites familiales *ad hoc*, une partie des mobilités circulatoires et les hyper-mobilités liées à l'activité d'importation. Dans l'exercice de ces types de mobilité, les intervalles de distance entre les différentes villes et localités sont des contraintes dont il faut s'affranchir en les traversant le plus rapidement possible.

D'autre part, il y a la structure aréolaire des régions sur laquelle s'appuient la mobilité de vacances, une partie des mobilités circulatoires et les hyper-mobilités liées à l'élevage. Dans cette structure, l'espace est considéré comme une surface, et non plus comme un point, pouvant être valorisé par une activité ou tout au moins par un mode de vie tendant à l'autarcie.

En somme, l'espace de vie de la société sahraouie réfugiée, en plus de l'espace des camps, repose sur une double-structure, à la fois réticulaire et aréolaire. La distinction opérée entre les types de mobilité selon les deux structures est à nuancer. En effet, chaque type de mobilité s'appuie sur la double-structure et non sur une seule d'entre elles. Cependant, les fonctions et les modalités de mise en œuvre de chacun de ces types font que l'une des deux est plus privilégiée que l'autre. Enfin, l'espace de vie de la société sahraouie des camps tel

qu'il se présente aujourd'hui est le résultat d'une évolution trentenaire où son organisation interne, mais aussi ses limites, ont beaucoup évolué.

b. Evolution de l'espace de vie de la société des camps au gré des évènements politico-militaires

La recomposition actuellement à l'œuvre de cet espace de vie *par* et *pour* la population sahraouie des camps est l'une des conséquences directes du conflit du Sahara occidental. En effet, s'il n'y avait pas eu ces bouleversements politico-militaires, il n'y aurait pas de réfugiés sahraouis et donc pas de camps. Les Sahraouis auraient certainement dû recomposer leur espace de vie, mais dans un pays indépendant si tel avait été le souhait exprimé par le referendum initialement prévu pour la fin 1975, ou au sein du royaume marocain dans le cas d'un résultat référendaire autre. Mais, ce referendum n'a pu avoir lieu en raison de l'invasion du Sahara occidental par les FAR et par le déplacement de 350 000 civils marocains. La grande majorité de la population sahraouie a alors fui vers l'Algérie et la guerre et l'exil se sont durablement inscrits dans l'Ouest saharien, c'est à dire au Sahara occidental mais aussi en Mauritanie et en Algérie. Si les situations, politique comme militaire, sont bloquées depuis le cessez-le-feu de 1991, il n'en a pas été de même au cours des années précédentes. La ligne de front a été très mouvante, tous comme les rapports entre Sahraouis et Mauritaniens, contraignant les premiers à s'adapter sans cesse à un espace de vie aux contours changeants.

Ici, ce n'est pas tant l'aire sur laquelle s'exercent les mobilités des individus qui définit les limites de l'espace de vie collectif que ce dernier, et ses contours, qui s'imposent comme le facteur limitant à la surface praticable par les réfugiés sahraouis. Nous pouvons distinguer trois grandes phases dans la guerre du Sahara occidental qui ont directement influencé l'évolution en superficie de l'espace de vie de la société sahraouie des camps : l'invasion du territoire et l'exode, la paix retrouvée avec la Mauritanie et l'élargissement de l'espace de vie au Nord de ce pays, et le cessez-le-feu avec le Maroc et la plus grande perméabilité de l'espace des camps qui s'ensuit.

1975-1978. L'invasion armée du Sahara occidental et l'exode

Schématiquement, au début de l'année 1975, les Sahraouis vivent sous l'autorité coloniale espagnole dont la présence au Sahara a été négociée avec la France dans le cadre de

la conférence de Berlin de 1884-1885. Cependant, la colonisation n'est réellement effective qu'à partir des années 1960, les tribus sahraouies ayant résisté jusqu'alors en profitant de leur mobilité exercée à cheval sur les frontières mauritanienne et algérienne et derrière lesquelles ils trouvent refuge après des actions de harcèlement menées contre « l'occupant ». A partir des années 1960, la population sahraouie est plus ou moins sédentarisée suite à des années sèches répétées et à des politiques coloniales plus ou moins autoritaires, allant de faveurs accordées à telle ou telle tribu à l'empoisonnement des puits qui structurent les parcours des nomades et les régions d'habitat des Bédouins. Cependant, malgré cette sédentarisation, qui à la veille de l'exil concerne la moitié de la population d'après les données du recensement mené par les autorités coloniales espagnoles en 1974 (A.Gaudio, 1978, p.56), les Sahraouis maintiennent de nombreux liens avec la Mauritanie par l'exercice de mobilités fréquentes. Mais lorsque les FAR entrent au Sahara occidental au début du mois de novembre 1975, bientôt suivies par 350 000 Marocains et imitées, au Sud, par les troupes armées mauritaniennes, les Sahraouis fuient vers le seul pays de la région qui leur est encore favorable : l'Algérie. On assiste alors à une véritable vidange démographique du Sahara occidental vers le goulet d'étranglement que constitue la fenêtre frontalière ménagée avec l'Algérie à l'Est. Les femmes, les enfants et les personnes âgées fuient les premiers combats et les premiers harcèlements alors que les hommes en âge de combattre rejoignent les effectifs de l'ALPS. La fuite des civils s'effectue d'abord à partir du Sud du Sahara occidental, quand les avions marocains attaquent les localités de Guelta Zemmour et de Oum Dreiga, en direction du nord et précisément de Tifariti. Là, à nouveau, les Sahraouis en fuite subissent de nouvelles attaques avant d'être évacués vers l'Algérie par voiture et camion avec le concours des militaires de l'ALPS. Le témoignage de Zeina, la référente du SRF enquêté est éclairant des conditions de cet exode :

« En 1973... 1974, on vivait avec mes parents à Guelta-Zemmour [...]. C'est en 1975, les attaques marocaines avec les avions. Les gens avaient très peur, on dormait la nuit dans des grottes. Et quand on faisait le feu pour manger, on était attaqué. Un jour, l'attaque était très grande, j'ai perdu toute ma famille, tout le monde courrait, on voulait partir... [...]J'ai pris un camion avec des familles sahraouies. Je ne les connaissais pas, personne. J'étais toute seule. Mais, tu sais, je suis un cas particulier, j'étais la seule toute seule. On est allé à Tifariti dans les camions. Dix camions. Pas loin de Tifariti, on a eu une attaque des avions encore. C'était du napalm...Tu sais, il y avait beaucoup de morts... des blessés. Moi mon camion il roulait encore mais j'ai vu, après, que c'était le seul avec un autre camion. Les autres de la caravane... ils sont tous morts ou blessés. Tu sais, à cette attaque il n'y avait pas de militaires sahraouis, on était que des civils. On s'est arrêté pendant une semaine à Tifariti pour s'occuper des blessés, les orphelins, les morts... Les militaires sahraouis ils sont arrivés après et ils nous ont aidés. Après, on est parti à Bir Toleit, c'est en Algérie, à

côté de Tindouf, en Land-Rover. Tu sais, j'avais dix-sept ans, j'étais presque nue... mes vêtements étaient déchirés. »

Cependant, une partie des Sahraouis en fuite, ignorant l'entrée en guerre de la Mauritanie, s'est réfugiée vers ce pays. D'autres, qui s'y trouvaient avant le déclenchement des hostilités, n'ont pu le quitter. Daaba, la mère de Zeina et de Khadija, s'est retrouvée dans le premier cas. Au moment de l'attaque de Guelta-Zemmour, elle a perdu ses deux filles et est partie vers la Mauritanie où elle est restée bloquée jusqu'à quelques mois après la signature des accords de paix entre l'Etat islamique et le Front Polisario le 10 juillet 1978 :

« On a pris les chameaux pour aller en Mauritanie. Nous étions très mal vus par les Mauritaniens. Nous étions sous les armes des Mauritaniens, rassemblés en groupes, braqués. On se sentait bloqués, menacés. Peur, peur, peur, peur... Bloqués en Mauritanie sous menace militaire. Ils nous obligent à fêter les victoires mauritaniennes sur les Sahraouis. [...] Et le gouvernement [ndlr : mauritanien] il a changé.[...] J'étais à Zouerate, bloquée, pendant trois ans. Après, on est parti de Zouerate en train pour aller à Nouadhibou. [...] On est parti dans le sens contraire pour faire croire qu'on n'allait pas dans les camps. Mais, après Nouadhibou, nous sommes allés à une base sahraouie dans les territoires libérés avec des voitures que nous avons louées... discrètement. Et là, les militaires sahraouis nous ont emmenés en camion aux camps en caravane. Beaucoup, beaucoup de monde. J'avais peur jusqu'aux camps. La paix était signée mais les Mauritaniens, là, ils nous aimaient pas, les Sahraouis ont fait des attaques en Mauritanie... »

Enfin, d'autres Sahraouis n'ont pu franchir la ligne de front et sont restés bloqués derrière les lignes marocaines et mauritaniennes. Ceux-là vivent aujourd'hui dans la partie du Sahara occidental occupée par le Maroc. En somme, de 1975 à 1979, le Sahara occidental est vidé au deux-tiers de sa population par les combats. Pour ceux qui ont fui, le seul espace de vie possible devient la région de Tindouf, en Algérie, la Mauritanie et le Maroc étant alors fermés aux Sahraouis. Cet espace de vie se limite donc à l'espace des camps, qui s'organise progressivement, et, dès le début de l'exil, à Tindouf.

1978-1991. La paix retrouvée avec la Mauritanie

Les accords de paix passés avec la Mauritanie permettent aux Sahraouis qui y étaient bloqués de rejoindre les camps. On assiste alors à un second afflux de réfugiés qui, nous l'avons vu à travers le témoignage de Daaba, emprunte des itinéraires complexes en raison de la crainte de représailles de la part de la population mauritanienne qui a vu son armée défaite. Ainsi, la grande majorité des arrivées des réfugiés dans les camps s'étale de la fin 1975 à 1979. C'est le cas des personnes enquêtées. Zeina les rejoins dès janvier 1976, sa sœur, Khadija, en février 1977 avec son premier fils Mohamedou né sur la route en décembre 1975, Mohamed Mouloud arrive, lui, en janvier de la même année tandis que Daaba, bloquée en

Mauritanie, y parvient en mars 1979, au même moment que El-Ouali, époux de Zeina, alors fraîchement démobilisé de l'ALPS. Dès lors, ce second afflux renforce le poids démographique de l'espace des camps. Toutefois, malgré la paix retrouvée, l'espace de vie de la société des camps met plusieurs années à s'élargir au Nord de la Mauritanie, le temps que la confiance entre les deux populations maures soit retrouvée. Ainsi, au début des années 1980, ne se déplacent en Mauritanie que les réfugiés les plus motivés ou les plus contraints par les exigences de leur activité. Au sein de notre échantillon, c'est El-Ouali, l'éleveur de chameau, qui se rend le premier en Mauritanie, dès le début de l'année 1980 pour reconstituer son troupeau décimé par la guerre. Jusqu'en 1991, il est le seul, parmi les personnes enquêtées, à s'y déplacer. A l'inverse de la Mauritanie, le Sahara occidental est plus que jamais fermé. Seuls les Sahraouis qualifiés de Bédouins par ceux des camps le pratiquent toujours malgré les injonctions de l'ALPS. En effet, excepté pour cette frange de la société sahraouie qui ne fait pas pour autant partie de la société des camps puisqu'elle refuse toujours d'y vivre, le Sahara occidental est jugé trop dangereux pour s'y aventurer, d'autant plus qu'avec la chute du front mauritanien les combats s'y sont renforcés.

1991-2005. Le cessez-le-feu avec le Maroc

Mais les hostilités entre l'ALPS et les FAR sont suspendues en septembre 1991 avec la signature par les deux parties du cessez-le-feu et du plan de paix proposé par l'ONU. Si ce plan échoue toujours, presque quinze ans après, sur la réalisation du referendum d'autodétermination, il a néanmoins permis une relative détente de l'atmosphère des camps et une plus grande ouverture de ceux-ci sur leur environnement aussi bien local, régional que mondial. A l'échelle régionale, la pratique par les réfugiés sahraouis des camps de leur espace de vie est renforcée en territoire mauritanien et s'étend à l'Ouest avec la reprise de la mobilité dans les territoires dits « libérés ». Par contre, cet espace de vie est clairement délimité et bloqué à l'Ouest par le mur de défense marocain qui empêche presque tout contact entre les Sahraouis des camps et ceux vivant dans les territoires dits « occupés ». Malgré tout, certains de ces derniers, particulièrement motivés ou contraints de le faire, parviennent à le franchir clandestinement et à rejoindre les camps. C'est le cas de Sid Ahmed qui, après trente-trois années de vie dans la partie occupée par le Maroc et quelques difficultés judiciaires cumulées au fil des ans dans le cadre d'un activisme anti-marocain, a rejoint le SRF des camps en février 2004 :

« C'est en l'année 2000 que je décide de partir. Alors... je cherche comment faire. Je demande les renseignements à des amis qui font de la contrebande de

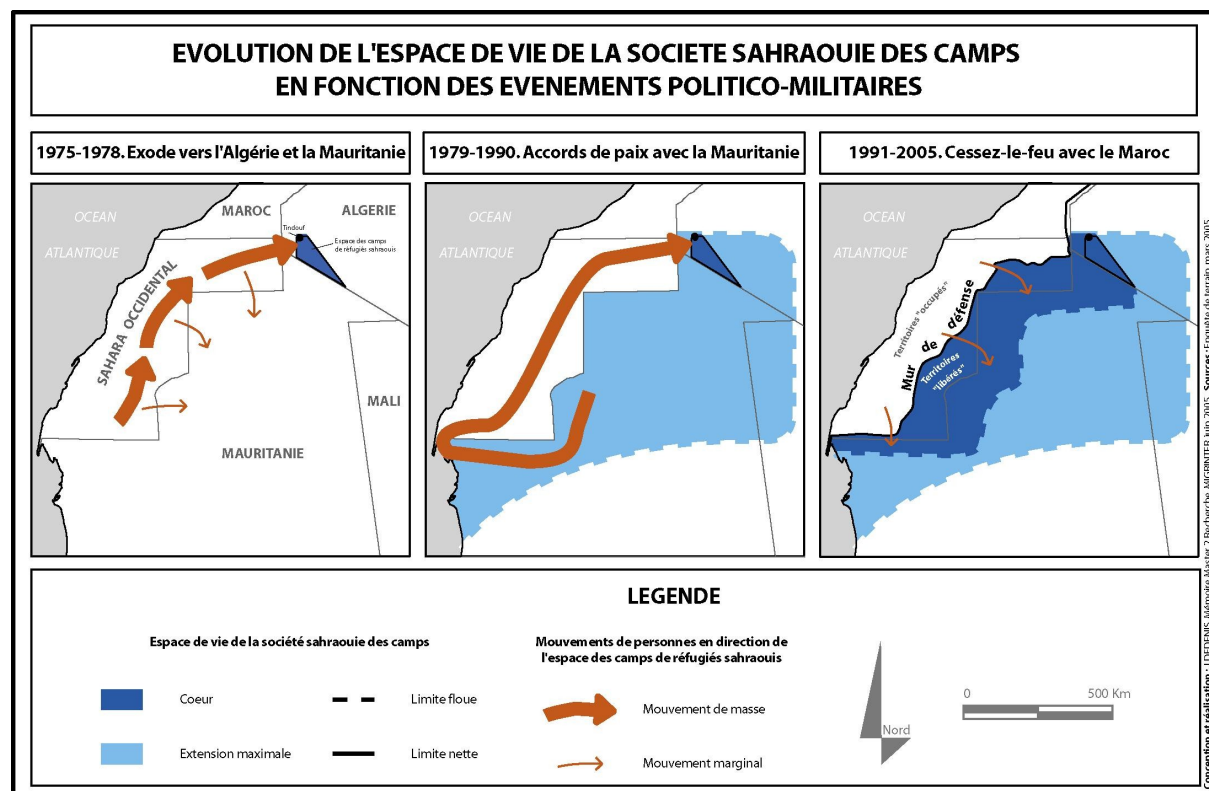
cigarettes. Et... on trouve une solution pour le mois d'août 2001. Mais à ce mois, Latifa [ndlr : Mohammed VI] est en Mauritanie et les soldats marocains sont tous sur la frontière. Donc, je pars en fait que le... précisément le [jour x du mois x]¹⁷ 2002. A minuit, quelqu'un vient pour me dire que le gars est à [l'endroit x]. J'y vais et je rejoins des amis, des très bons amis. On monte dans quatre Land-Cruiser. On attend toute la nuit dans le désert [...] près de [l'endroit x], à cent kilomètres. On attend toute la nuit, on attend une journée, et on attend encore une nuit. Le [jour x + 2], à... 23h00... je me rappellerai toujours les dates ! On bouge. On fait quinze kilomètres, vingt, avec les feux éteints [...] parce que là-bas, tu sais, c'est très grave ça.... Tu n'as pas le droit d'aller près du mur. Ça dépend des coins. Des fois t'as pas le droit d'aller à quinze kilomètres, ça c'est vers Guelta, et des fois c'est à trente kilomètres, vers Dakhla. [Et] quand on arrive au mur, on fait des signes avec les feux et on trouve le soldat marocain... [...] Tu sais, c'est très grave... Le soldat il est pas très payé, il s'ennuie... Alors mes amis ils le connaissent un peu et il les laisse passer le mur avec leurs cigarettes... [...] Tu sais, il est pas beaucoup payé.... Lui le Sahara c'est pas son problème... Alors on lui donne de l'argent et ça marche... [Après], je traverse le mur. A pied. Avec un autre gars. Lui, il vient de [l'endroit y]. C'est lui le gars qui emmène les cigarettes pour mes amis. Et eux ils les emmènent dans les territoires [ndlr : territoires occupés par le Maroc]. [Ensuite], le soldat il débranche le radar pendant quinze minutes. C'est entre 5 000 et 10 000 dirhams pour quinze minutes pour le passage « free ». Et il nous faut qu'on parte du mur le plus vite que c'est possible. [...] Et j'arrive à Zouerate, chez mon grand-père. J'y reste un an. Pour voir des amis, la famille. Et je viens dans les camps. »

De plus, les camps sont maintenant parfaitement intégrés à cet espace de vie et lui sont essentiels. En effet, puisque la partition de fait du Sahara occidental conduit à une répartition très inégale des ressources en faveur de la partie occupée par le Maroc, il est strictement impossible pour les Sahraouis réfugiés de survivre aujourd'hui sans les apports de l'aide internationale. Ainsi, pour la majorité d'entre eux, il est impossible de s'établir de manière durable dans les territoires dits « libérés » et de renoncer aux rations de l'aide humanitaire. Ils se trouvent de fait contraints de maintenir une présence dans l'espace des camps pour survivre, tout en recherchant un mieux vivre par la pratique, entre autres, de leur espace de vie. Enfin, la plus grande perméabilité des camps apparaît clairement à partir de 1991 lorsque l'on s'intéresse aux dates des premières mobilités en dehors de l'espace des camps (exceptée Tindouf) des membres du SRF enquêté. Ainsi, depuis El-Ouali qui se rend en Mauritanie dès 1980, aucun autre membre ne se déplace dans ce pays ou dans les territoires dits « libérés » avant 1991, année pendant laquelle Khouda, fille de Zeina, séjourne chez un oncle à Nouakchott. En 1994, deux autres membres du SRF se rendent eux aussi en Mauritanie. Il s'agit de Khadija qui débute alors son genre de vie basé sur une double-résidence et sur une mobilité circulatoire, et de son fils Mohamedou qui rend visite à son grand-père paternel à

¹⁷ Les dates et les lieux ne peuvent être donnés par souci de confidentialité.

Bir Moghreïn. Mais, c'est surtout à partir de 1997-1998 que la mobilité régionale des personnes enquêtées se développe réellement. A cette date, tous les membres du SRF ont pratiqué au moins une fois le territoire mauritanien ou ceux dits « libérés ». Sans pouvoir l'affirmer de manière totalement rigoureuse, il semble que les années 1997-1998 constituent un tournant dans la mobilité régionale de tous les réfugiés sahraouis des camps. Un tournant à partir duquel cette mobilité se développe réellement. En effet, à partir de 1997, tous les observateurs des camps et en particulier ceux qui y sont au quotidien, c'est à dire les humanitaires, observent chez les réfugiés sahraouis la perte de l'espoir né de la confiance accordée au planning adjoint au plan de paix et par là-même de l'espoir d'un retour sous peu au Sahara occidental. Comme si, résignés, ils prenaient conscience que leur présence dans les camps serait encore longue et que, malgré tout, il fallait réagir avec pragmatisme et tenter, en attendant, de vivre le plus normalement possible en exerçant à nouveau leur mobilité au-delà de l'espace des camps, et particulièrement en Mauritanie et dans les territoires dits « libérés ».

Dans les premiers temps de la guerre, l'espace de vie de la société sahraouie réfugiée s'est donc considérablement réduit, jusqu'au point de se limiter au seul espace des camps et à Tindouf (Carte 3).



Carte 3 Evolution de l'espace de vie de la société sahraouie des camps

Puis, si le cadre de la mobilité possible s'élargit largement avec la signature de la paix entre le Front Polisario et le gouvernement mauritanien, la grande majorité des réfugiés sahraouis attend presque quinze années avant de pratiquer à nouveau le Nord de la RIM. Ainsi, le cessez-le-feu avec le Maroc et le tournant des années 1997-1998 sont les moments où la société sahraouie des camps s'approprie réellement l'espace qui lui est accessible pour recomposer son espace de vie, au-delà des seuls camps et de Tindouf. Parallèlement, les Sahraouis en exil arrivent dans les camps en deux vagues principales. La première intervient durant l'année 1976, elle est constituée des personnes qui ont traversé le Sahara occidental pour se réfugier en Algérie. La seconde a lieu à la faveur des accords de paix passés entre la Mauritanie et les autorités sahraouies. Ainsi, les Sahraouis qui, mal renseignés, s'étaient réfugiés en RIM sont à nouveau libres de leurs mouvements et rejoignent les camps. Enfin, depuis 1975 et surtout depuis les années 80, loin de ces exodes collectifs, des Sahraouis vivant dans les territoires occupés par le Maroc tentent des exils solitaires en traversant par divers moyens le mur de défense marocain ou en passant par la Mauritanie.

Après de tels bouleversements de son espace de vie, il est étonnant de remarquer à quel point la société sahraouie des camps le recompose en épousant les limites de l'aire culturelle maure. C'est à dire, en schématisant quelque peu, en épousant les limites de son espace de vie tel qu'il se présentait avant la colonisation effective du Sahara occidental. Cependant, l'espace de vie actuel se distingue de celui passé dans la mesure où il est structuré par l'espace des camps où, sur quelques centaines de kilomètres carrés, se concentre la quasi totalité des personnes le fréquentant. A l'inverse, ces personnes étaient dispersées de manière plus régulière sur l'espace de vie passé.

En définitive, en recomposant son espace de vie au-delà de l'espace des camps, la société sahraouie des camps construit un cadre pour l'exercice de sa mobilité par laquelle elle se représente aussi bien cette mobilité retrouvée que les lieux et régions à nouveaux pratiqués.

2- L'espace vécu de la société des camps

Quand il a défini le concept d'espace vécu, A.Frémont est parti du constat que plusieurs personnes partageant le même espace de vie peuvent le pratiquer et se le représenter différemment, et ce en raison d'une expérience des lieux qui est toute subjective, fonction du capital culturel et social, mais aussi de la pratique individuelle qui est faite des unités de l'espace de vie et de la manière dont cette pratique même est représentée (A.Frémont, 1999).

Ainsi, pour un même espace de vie, on peut distinguer, à l'extrême, autant d'espaces vécus que d'individus qui le pratiquent. Cependant, nous avons vu qu'au delà de la masse des espaces vécus individuellement, il était possible d'identifier les caractéristiques d'un espace vécu collectivement. Il ne s'agit pas de dire que cet espace vécu collectif correspond à une norme des espaces vécus individuels des membres du groupe. Au contraire, il s'agit de caractériser, à travers les espaces vécus individuellement, l'espace vécu par le groupe.

Pour aborder l'espace vécu de la société sahraouie des camps, nous avons préalablement identifié son espace de vie et les différentes unités spatiales qui le composent. Puis, pour chacune de ces dernières, nous avons examiné la manière dont elles sont pratiquées. Cependant, il nous reste encore à nous demander par qui l'espace est-il vécu. En effet, certaines unités de l'espace de vie des réfugiés sahraouis, telles qu'identifiées sur la base des résultats issus du questionnaire, sont pratiquées par une partie seulement de l'échantillon. Et, au sein de cette partie, on observe des points communs dans les profils sociaux des individus concernés. De plus, certains types de mobilité procèdent à la même sélection sociale quant aux individus qui les exercent. Ainsi, nous pouvons distinguer cinq catégories d'acteurs liés à la mobilité régionale. C'est fort de ces données qu'il nous est finalement possible d'esquisser l'espace vécu de la société sahraouie des camps, du moins tel qu'il se présente à travers l'exemple d'un groupe familial.

a. Les figures de la mobilité régionale de la société sahraouie des camps

A ce stade de l'étude, et avant de s'intéresser à l'espace tel qu'il est vécu par la société réfugiée sahraouie des camps, il est intéressant de dégager des stéréotypes des individus pratiquant cette mobilité, ou autrement dit des idéaux-types, ou encore des figures de la mobilité régionale. Sur la base des résultats de l'analyse sociale menée sur les données issues du questionnaire, nous pouvons en distinguer cinq : le nomade, le Bédouin, le « *ahel el moukhaïam* », le mauritano-sahraoui circulant et l'immobile.

Le nomade

Le « nomade » est la figure de mobilité la plus prégnante dans l'imaginaire de la société sahraouie des camps. C'est l'homme mobile par excellence et il en tire un certain prestige. Il est celui qui perpétue un mode de vie lié à une activité qui ne concerne plus aujourd'hui qu'une infime partie de la population. Selon les traductions des termes *hassanya*,

le nomade est « celui qui suit ». Au sens premier du terme, il est celui qui suit les troupeaux, qui eux-mêmes suivent les pâturages. Par extension, il est celui qui se déplace dans l'exercice de son travail, il est celui dont la mobilité est intrinsèquement liée à son activité. Ainsi, le nomade, pour les réfugiés sahraouis des camps est d'abord l'éleveur chamelier, mais il peut aussi être celui qui importe des marchandises. Pour cela, il se déplace fréquemment, ses épisodes de mobilité sont longs et durent de quelques mois à quelques années. Ils peuvent être ponctués de brefs retours aux camps n'excédant pas deux semaines.

L'espace de vie de l'éleveur s'étend à l'ensemble de l'espace de vie de la société sahraouie réfugiée. C'est d'ailleurs à lui que l'on doit son extension à tout le Nord de la Mauritanie et à l'Ouest du Mali et de l'Algérie. Cependant, il privilégie certaines zones dans lesquelles il se sent plus à l'aise. Ainsi, El-Ouali nomadise de préférence dans les territoires dits « libérés » et sur la zone à cheval sur la frontière avec la Mauritanie mais, comme il l'exprime lui-même : « quand il y a la sécheresse, je suis obligé de quitter pour Mauritanie ou Mali, ou Algérie ». Son espace vécu est aréolaire, il est constitué des pâturages éphémères du Sahara. Lors de ses pérégrinations, il effectue quelques haltes dans les villes et localités pour se réapprovisionner en denrées alimentaires. D'autres ont pour but la vente de chameaux, dans les camps et à Tindouf ou à proximité de la frontière entre le Sahara occidental et la Mauritanie, à Zouerate, Bir Moghrein et dans le Rag el Haya, « le désert du bétail », ou leur achat, le plus souvent à proximité de la frontière algéro-mauritano-malienne. Cependant, il passe la plupart de son temps dans les zones non-habitées. L'importateur, lui, vit l'espace sur le mode réticulaire. Son espace vécu est composé des villes et localités marchandes de Mauritanie : Bir Moghrein, Zouerate, Nouadhibou mais aussi Lehfera et Hamtili. Les intervalles entre celles-ci ne sont pas intéressants pour lui et il cherche à les parcourir le plus rapidement possible. Ainsi, en reprenant la typologie proposée par B.Montulet (1998, p.161), l'éleveur vit l'étendue alors que l'importateur vit le lieu ; tous deux s'inscrivant dans la durée.

Selon la grille d'analyse apportée par J.Lévy (2000, pp.159-161), du point de vue de l'accessibilité, c'est à dire de l'offre de transport, le nomade a pour objectif l'autonomie. Il doit donc posséder son propre moyen de locomotion. Celui-ci est le camion ou la voiture pour l'importateur, et la voiture et le chameau pour l'éleveur. En termes de compétence de mobilité, de tous les réfugiés sahraouis, le nomade, et surtout l'éleveur, est celui qui possède la plus importante. Celle de l'importateur peut être moins élevée puisqu'il se déplace dans des régions relativement habitées et parcourues, dans lesquelles il n'est pas rare de croiser d'autres personnes en déplacement. Par contre, l'éleveur pratique des zones présentant des densités de populations extrêmement faibles. Il se doit, là aussi, d'être totalement autonome.

Ainsi, en plus des compétences requises pour l'élevage chamelier, il lui faut maîtriser aussi bien la mécanique automobile que la géographie des régions parcourues. Il lui faut connaître la toponymie mais aussi la manière de se repérer à l'aide des quelques indices à disposition (massif montagneux à l'horizon, végétation propre à tel oued le jour ; navigation aux étoiles la nuit). De plus, pour pouvoir vivre de longs mois dans le Sahara, le nomade doit, d'une part savoir utiliser au mieux les ressources du milieu naturel, et d'autre part disposer d'un solide réseau de relations familiales ou amicales réparti sur l'ensemble de ses parcours pour y trouver un toit pour les haltes ou de l'aide en cas de difficultés. Par ailleurs, parce qu'il est souvent en mobilité et parce que pour la réaliser il est autonome, le nomade est celui qui a le capital de mobilité le plus élevé de tous les réfugiés sahraouis des camps.

Enfin, la figure du nomade ne semble concerner que les hommes adultes en bonne santé. En effet, l'élevage et l'importation sont des activités exclusivement masculine et l'effort qu'elles demandent suppose une bonne santé. Ainsi, on est nomade pendant une partie de sa vie, jusqu'à ce que l'âge rende la mobilité difficile à supporter. C'est le cas de El-Ouali qui depuis l'année dernière a confié son troupeau de chameau à ses deux employés. S'il évoque de futurs épisodes de mobilité dès que la pluviométrie le permettra, ceux-ci seront très courts et l'essentiel du travail d'élevage sera effectué par ses employés. En somme, El-Ouali fut nomade mais ne l'est plus. En effet, le nomade désigne une personne dans un certain état de mobilité, et non une identité. Ainsi, dès que l'état de mobilité de la personne évolue, elle n'est plus nomade. C'est l'un des points de distinction de la figure du nomade de celle du Bédouin.

Le Bédouin

En effet, la figure du « Bédouin » renvoie, elle, à l'identité bédouine, ou tout au moins à un mode de vie dit « bédouin » qui est indissociable d'un espace particulier : la Badia. D'ailleurs, en *hassanya*, les deux mots, « *Badia* » et « *bedaoui* » sont construits sur la même racine, « *bedaoui* » signifiant : « celui qui vient de la Badia ». Contrairement au nomade éleveur qui considère la Badia comme une ressource (les pâturages), le Bédouin y voit un cadre de vie total. Quand les conditions météorologiques virent à la sécheresse, le nomade quitte la Badia pour les camps. Le Bédouin lui, y reste, indépendamment de tout événement, climatique ou autre. Un militaire sahraoui nous a par exemple fait part des difficultés rencontrées par l'ALPS pour évacuer les Bédouins des zones de combats. Enfin, contrairement à la figure du nomade qui est définie par la mobilité même, « *le Bédouin peut être fixe, mais il habite la Badia* ». Cette figure du Bédouin correspond donc d'abord aux

Sahraouis qui ont refusé de rejoindre les camps et qui continuent à vivre dans les territoires dits « libérés ».

Vue des camps, il s'agit d'une figure paradoxale, associée à la fois à un idéal de vie et à un profond rejet, comme si le Bédouin constituait la lie de la société sahraouie. Ainsi, s'il est particulièrement bien adapté à la Badia par son mode de vie, il ne l'est plus du tout dès lors qu'il en sort, *a fortiori* si c'est pour se rendre dans les camps. De plus, il est caractérisé par les Sahraouis des camps par « *une certaine façon de s'habiller [...], il parle fort, il ne sait pas s'asseoir* », « *ses enfants n'étudient pas, toujours il pense aux animaux* ». Mais, il est aussi celui qui sait se satisfaire de la seule Badia pour vivre en autarcie, celui qui sait vivre modestement, celui qui vit en « vrai » Sahraoui. En cela, il est une figure hautement valorisée. Et c'est pour se rapprocher de ce mode de vie idéalisé et parfois même mythifié, que les Sahraouis des camps aiment vivre en Bédouin le temps de quelques semaines ou mois de vacances, ou dans le cadre d'une double-résidence entre les camps et les territoires libérés.

Dans notre échantillon, Daaba, la grand-mère, Zeina, sa fille, Mohamedou, Bota, Fatimetou, Khouda et Leghzal, ses petits-enfants partent chacun leur tour au cours de la seconde moitié de l'année 1998 pour se retrouver sous la *khaïma* familiale dans les territoires dits « libérés », à Ti Amoum, et y rester jusqu'à septembre 1999. Tous en parlent comme un épisode fort de leur vie : comme une découverte, pour les plus jeunes, de la vie d'antan, d'avant les colonisations, et comme un retour au mode de vie passé pour les plus âgés. D'autres membres du SRF adoptent eux aussi la figure du Bédouin, mais de manière plus régulière. Il s'agit d'Aïcha, Khalil, Ahma et Ahmed Baba, dont les parents, Najat et Hamadi, vivent depuis deux ans avec l'une de leur sœur sous la *khaïma* familiale dans la région de Tifariti, dans le Nord des territoires dits « libérés ». Aïcha et son petit frère Ahmed Baba les rejoignent à l'occasion de vacances, de décembre 2003 à mars 2004, puis en juillet et août de la même année. Sur la même période, Ahma s'y rend de nombreuses fois pour des durées de quelques jours. Enfin, l'aîné, Khalil, s'y rend dès que son activité militaire lui permet, c'est à dire un mois par trimestre. Il pratique ainsi une double-résidence permise par sa mobilité circulatoire, l'associant tour à tour à la figure du Bédouin et à celle, décrite plus loin, de l'« *ahel el moukhaïam* ».

Pour autant, si culturellement les Sahraouis des camps se disent Bédouins car appartenant à une société qui l'était encore il y a une quarantaine d'années, interrogés individuellement ils se disent « à moitié Bédouin ». Ainsi, Hamadi, qui vit depuis deux ans près de Tifariti, résume la situation : « *Nous les Sahraouis nous sommes Bédouins. Nous préférons vivre sous des tentes qu'entre des murs, c'est notre coutume. Nous préférons*

habiter dans la brousse [...]. Mais moi, je suis à moitié Bédouin, je suis dans les camps pour les enfants, l'école, et ici [à Tifariti] pour le travail, la Badia ».

En somme, en ce qui concerne la mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps, la figure du Bédouin n'est pas intrinsèquement liée à la mobilité. Mais, c'est par celle-ci qu'ils atteignent un mode de vie associé aux mobilités de vacances ou à une double résidence dans les camps et en Badia. La figure du Bédouin se rattache donc d'abord au « *vrai Bédouin, celui qui ne peut vivre que dans la Badia, [...] celui qui ne connaît que ça* ». Cependant, en acceptant une certaine dégradation de la définition donnée, cet idéal-type peut aussi être associé à tous les Sahraouis des camps, de tous âges et de tous sexes, quand ceux-ci partent pour les territoires libérés et la zone frontalière avec la Mauritanie, avec leurs *khaïmas* et leurs quelques moutons et chèvres.

Si ces deux figures du nomade et du Bédouin sont consciemment inscrites dans l'imaginaire de la société sahraouie des camps, les trois autres identifiées à l'occasion de cette étude ne sont pas aussi bien perçues par ceux qui les fondent.

L'ahel el moukhaïam

Le « *ahel el moukhaïam* », littéralement « *celui qui vient des camps* » est le produit des dynamiques socio-spatiales à l'œuvre depuis 1975 au sein de l'espace des camps et entre celui-ci et Tindouf. Ainsi, cette figure renvoie au réfugié *lambda*, indépendamment de son âge, de son sexe ou de son activité, qui pratique une mobilité journalière, et à la rigueur pluri-journalière, entre les camps et Tindouf. Cette mobilité est due à une dissociation spatiale entre les camps et Tindouf des services et activités nécessaires à la vie quotidienne dans les camps. Son espace de vie se limite donc à ces deux unités spatiales. Selon l'âge et l'expérience de chacun, la figure du *ahel el moukhaïam* peut être scindée entre celui qui n'a jamais connu que les camps et l'espace de vie de la société sahraouie réfugiée et, à la rigueur, les petites villes du Nord algérien, et celui qui a passé plusieurs années de sa vie en Europe, à Cuba, ou dans la partie du Sahara occidental occupée par le Maroc. Le premier se rend à Tindouf principalement pour y effectuer des achats. Il peut aussi y passer les très chaudes journées d'été dans les appartements climatisés d'amis ou de membres de sa famille. Mais, comme Zeina et sa fille Khouda, il considère Tindouf comme trop bruyante la nuit pour y dormir et il rentre à son camp à la fin de la journée. Le second type d'*ahel el moukhaïam* est revenu de ses années passées à l'étranger avec de nouvelles habitudes, comme celle de sortir entre amis pour aller boire un verre, ou avec une envie certaine de confort qu'il ne retrouve pas dans les

camps. Ainsi, il intègre à sa vie quotidienne des déplacements réguliers à Tindouf pour y effectuer des achats, mais surtout pour profiter des salons de thé, des restaurants, pour y profiter du confort (eau courante et chauffée...), *etc.* Il est généralement jeune et s'y rend avec des amis du même âge, et en retrouve parfois d'autres sur place, chez qui il peut lui arriver de passer une ou plusieurs nuits. C'est le cas de Mohamedou, Sid Ahmed et Mohamed Mouloud. Cependant, chacun des trois possède son propre réseau à Tindouf et s'y rend indépendamment des autres. Parfois, l'*ahel el moukhaïam* entreprend des déplacements dans le cadre de visites familiales *ad hoc* ou à l'occasion de fêtes familiales ou macro-sociales. Selon la répartition des membres de sa famille, il est amené à se rendre à Tindouf ou dans les villes mauritaniennes frontalières avec le Sahara occidental ou, beaucoup plus rarement, jusqu'à Nouakchott. Ainsi, à l'occasion du dernier Aïd el-Kebir, Aïcha et Ahmed Baba se rendent chez un grand-oncle à Tindouf, tandis que Fatma et sa fille Mangal fêtent le sacrifice d'Ibrahim chez le père de la première, toujours à Tindouf. Exceptés Ahma et Khalil, les autres membres du SRF n'ont pas de famille dans la ville algérienne. Leurs mobilités liées à la famille s'exercent hors de l'espace de vie de l'*ahel el moukhaïam* et prennent alors un caractère d'excursion.

Le mauritano-sahraoui circulant

Le « mauritano-sahraoui circulant » est soit un *ahel el moukhaïam* qui, à un moment donné, s'est plus ou moins installé en Mauritanie et a commencé à vivre entre un foyer mauritanien et un foyer dans les camps, soit un Sahraoui qui vivait en Mauritanie et qui s'est rapproché des camps sans toutefois y vivre de manière permanente mais selon une double résidence. Il s'agit d'un individu dégagé de toute obligation exigeant d'être en permanence dans un de ses deux lieux de vie. Il est aussi à l'aise dans les camps qu'en Mauritanie. S'il ne possède pas son propre véhicule et une compétence de mobilité particulièrement élevée, il maîtrise parfaitement le réseau des personnes qui effectuent régulièrement le trajet entre les camps et les villes mauritaniennes et auprès desquelles il est susceptible de trouver une place dans une voiture. Par ailleurs, il détient souvent la double-nationalité sahraouie et mauritanienne. Mais disposer de la nationalité mauritanienne n'a, pour lui, guère plus de signification que de pouvoir circuler plus facilement en RIM.

Khadija adopte ainsi cette figure depuis 1994. Elle peut vivre entre Zouerate et les camps parce qu'elle a pu confier ses quatre enfants Mohamedou, Bota, Meriem et Fatimetou, respectivement dix-neuf, quinze, sept et un an à cette date là, à la garde de sa mère, Daaba, et de sa sœur, Zeina. En effet, ses enfants, et surtout les deux plus jeunes, ne pouvaient

l'accompagner dans sa mobilité circulaire sans être totalement déscolarisés. Il leur fallait donc rester vivre en permanence aux camps. Cependant, à partir de janvier 2004, au terme de ses études, Meriem commence à accompagner et à assister Khadija, atteinte de diabète, entre ses deux foyers. Elle adopte à son tour cette figure du mauritano-sahraoui circulant.

L'immobile de la mobilité

La figure de l'immobile se présente comme le négatif de toutes celles identifiées précédemment. Pour que les autres puissent exercer leur mobilité, lui doit être immobile. C'est surtout le cas lorsque des individus entreprennent un long épisode ou si tous les membres d'un même foyer sont simultanément en mobilité. Dans ce cas, il est fait appel à un proche ou à un voisin pour garder l'habitation et les affaires qu'elle contient. C'est ce qui s'est produit lorsqu'en 1997-1998 sept des membres du SRF enquêté partent en vacances. Il a alors été fait appel à une voisine, très proche de la famille depuis qu'elle a été recueillie par celle-ci après que l'attaque de Guelta Zemmour en 1975 l'ait laissée orpheline. Ensuite, pour permettre à certains parents d'entreprendre de longs épisodes de mobilité, il peut être fait appel à un immobile pour garder les enfants. C'est le cas de Daaba et de Zeina qui gardent les enfants de Khadija depuis 1994 pour lui permettre d'exercer sa mobilité circulaire. Enfin, l'immobile est en quelque sorte le logisticien arrière de ceux qui se trouvent en épisode de mobilité. C'est lui qui perçoit leur part de l'aide alimentaire, et la conserve jusqu'à leur retour ou leur fait parvenir selon leurs besoins. Ainsi, trois des enfants de Najat et Hamadi, en plus de s'occuper du plus jeune d'entre eux, Ahmed Baba, et de garder l'habitation, récupèrent aux camps leurs parts de l'aide et leur emmène ou leur font parvenir à Tifariti. De plus, il arrive que les individus en mobilité demandent à celui qui tient la figure de l'immobile de leur faire parvenir telle pièce de voiture, tel panneau solaire, qui leur feraient défaut. A charge de celui-ci de trouver ledit objet et de le confier à quiconque partirait des camps et passerait non loin de l'endroit où ils se localisent. Enfin, parce que l'immobile se doit d'être la plupart présent non-loin de l'habitation de ceux qui sont en mobilité pour la garder, ou bien alors à son domicile pour s'occuper des enfants de ceux qui sont partis, ou encore dans le quartier du camp pour pouvoir se rendre aux imprévisibles distributions de l'aide humanitaire, il s'agit généralement d'une femme puisque c'est à ce sexe que revient ce genre de tâches.

En somme nous pouvons distinguer au moins cinq façons différentes de vivre la mobilité au sein de la société sahraouie des camps. Les figures du nomade, du Bédouin et,

dans une moindre mesure de l'immobile, se présentent comme des permanences plus ou moins actualisées selon le contexte actuel de la société sahraouie pré-révolutionnaire. A l'inverse, celles de l'*ahel el moukhaïam* et du mauritano-sahraoui circulant sont des productions de la société sahraouie des camps et se présentent comme des adaptations apportées au mode de vie pour mieux supporter cet exil maintenant trentenaire. D'autres figures de la mobilité régionale pourraient certainement être identifiées avec un échantillon plus large. L'une d'elles pourrait être celle du commerçant en denrées alimentaires qui, une fois par semaine se rend au marché de Tindouf pour réapprovisionner le stock de son échoppe située dans les camps.

Ces figures ne sont que des stéréotypes. Leur valeur pédagogique ne doit pas occulter le fait qu'elles ne font que caricaturer une réalité beaucoup plus complexe. Ainsi, le nomade, lorsqu'il est en mobilité, est aussi Bédouin ; mais l'inverse n'est pas vrai. Par contre, les figures du nomade et de l'*ahel el moukhaïam* sont, elles, antinomiques. De plus, un même individu peut très bien successivement correspondre à toutes ces figures au cours de sa vie, ou à quelques unes au cours d'une même année. Enfin, un même individu peut simultanément être relié à deux figures. Par exemple, l'immobile est en même temps *ahel el moukhaïam*. Toutefois, malgré leurs limites, ces figures nous permettent de mieux comprendre comment les réfugiés sahraouis vivent l'espace qu'ils pratiquent.

b. Un espace vécu dominé par Tindouf et la Badia

L'espace vécu *via* l'exercice de la mobilité de la société des camps est aussi hétérogène que celle-ci.. Les résultats exposés ci-dessous s'appuient sur les analyses réalisées à partir des données acquises par le questionnaire. Ils sont donc rigoureusement valables à l'échelle de l'échantillon enquêté. Toutefois, d'autres informations plus générales acquises lors des entretiens, par l'informel et au cours d'un terrain précédent, nous permettent d'élargir le propos à l'ensemble de la société sahraouie des camps.

Chacune des unités composant l'espace vécu par cette société réfugiée est utilisée et représentée différemment par ses membres qui y exercent une mobilité sélective selon les caractéristiques propres à chacune. De fait, chacune de ces unités revêt une signification et un rôle singulier. Ainsi, l'importance accordée à chacune évolue. Elle est relativement faible pour les lointaines interfaces comme Nouakchott, plus forte pour les villes mauritaniennes

frontalières avec le Sahara occidental, et très importante pour Tindouf, et surtout pour la Badia.

Les lointaines interfaces

Nouakchott, et Nouadhibou dans une moindre mesure, constituent des interfaces entre la Mauritanie maure et la Mauritanie « noire », et donc des interfaces entre l'aire culturelle maure et l'Afrique subsaharienne. Par leur activité économique et marchande où entrent en contact commerçants sahraouis et mauritaniens, mais aussi marocains et espagnols, ces deux villes portuaires du littoral atlantique constituent un contact avec le vaste monde et en particulier avec l'Europe. Elles sont fréquentées par quelques rares Sahraouis des camps qui y achètent principalement des véhicules d'occasion en provenance du vieux continent. Il arrive aussi qu'ils s'y rendent dans le cadre de visites familiales. Mais, celles-ci sont relativement rares à Nouakchott en raison d'un nombre moins important de résidents Sahraouis comparativement aux autres villes situées plus près de la frontière du Sahara occidental. Ces visites sont plus nombreuses à Nouadhibou, selon les mêmes dynamiques que celles associées aux autres villes frontalières.

En somme, Nouakchott est la grande ville lointaine, quantitativement peu fréquentée par les Sahraouis des camps. Ceux qui sont concernés sont souvent associés à la figure du nomade importateur ou à celle de l'éleveur qui, nomadisant non loin, en profite pour se rendre dans la capitale mauritanienne pour visiter des amis, de la famille, régler des affaires, *etc.* La figure de l'*ahel el moukhaïam* s'y rend très rarement. Lorsque cela se produit, ce déplacement est une réelle excursion, à plus de 1 600 kilomètres des camps, dans un environnement social très différent des villes de la frontière avec le Sahara occidental. Ainsi, pour les Sahraouis des camps, parce qu'ils en entendent plus parler qu'il ne la fréquentent et parce qu'elle leur semble culturellement lointaine, Nouakchott représente la Mauritanie dans ce qu'elle a de plus négatif. C'est à dire, d'après les personnes enquêtées, la saleté des espaces publics, la division socio-politique de la Mauritanie, mise en exergue à chaque nouveau coup d'état, *etc.* Tous les griefs adjoints à Nouakchott sont en fait les miroirs de ce que les réfugiés sahraouis valorisent le plus dans l'espace et la société des camps. Ainsi, si la saleté de la capitale de la RIM est mise en avant, c'est parce que c'est une grande fierté que de vivre dans des camps de réfugiés réputés parmi les plus propres du monde. Pareillement, parler de la division la société mauritanienne revient en quelque sorte, par ce jeu de miroir, à mettre en valeur la révolution nationale sahraouie qui a aboli le tribalisme et unit tous les Sahraouis au sein d'une République dans laquelle ils sont tous égaux, du moins théoriquement.

Les villes maures

Les villes frontalières du Sahara occidental constituent des points de contact entre Sahraouis et Mauritaniens maures. Elles sont aussi perçues comme étant peuplées par autant de Mauritaniens que de Sahraouis, beaucoup détenant certainement la double-nationalité. Les Sahraouis des camps ne s'y sentent pas « chez eux » même s'ils y sont très à l'aise, contrairement à Nouakchott. Ils y retrouvent la même culture, la même langue, les mêmes vêtements, une histoire en partie commune, *etc.* C'est là où vit une partie de la famille à qui il est possible de rendre visite, contrairement aux proches qui vivent dans la zone du Sahara occidental occupé par le Maroc. Parfois même, c'est dans ces villes mauritaniennes que logent la moitié du temps certains Sahraouis des camps. Ce sont aussi des places commerçantes où l'on trouve des vêtements, des chaussures, des couvertures, que l'on achète à l'occasion d'une visite à la famille, que l'on se fait apporter par d'autres, ou qui sont achetés en grandes quantités par des grossistes des camps. Enfin, ce sont aussi des lieux potentiellement fournisseurs d'emplois, que ce soit auprès des mines de Fdérík ou, plus souvent, dans le secteur informel.

Ces villes sont donc des lieux relativement familiers à la société sahraouie des camps. Elles constituent des étapes pour la figure du nomade et parfois des destinations pour celle du nomade importateur. La figure de l'*ahel el moukhaïam* y effectue des excursions plusieurs fois au cours de sa vie, alors que celle du mauritano-sahraoui y vit la moitié du temps. Ainsi, les nombreuses relations entretenues entre les villes mauritaniennes et la société sahraouie des camps font que cette dernière les perçoit plutôt positivement, comme des lieux dans lesquels elle s'intègre facilement tout se trouvant ailleurs que dans les camps, comme des lieux relativement immuables au sein d'un espace de vie qui a rapidement et largement évolué en trente années, comme des lieux-repères assez rassurants.

Tindouf, le « cinquième camp »

Tindouf est un interface avec la société algérienne et avec le vaste monde *via* l'aéroport. Elle est considérée comme une ville algérienne et même plus, pour ceux qui ne connaissent de l'Algérie que la hamada et Tindouf c'est « L »'Algérie, contrairement à l'espace des camps qui est considéré par les réfugiés comme leur propre territoire. Un territoire qui est certes provisoire mais qui, en l'état actuel, n'est pas considéré comme faisant partie du territoire algérien. Tindouf est aussi une ville fondée par des Sahraouis, au XIXème siècle. En conséquence elle est pour partie peuplée par des Algériens d'origine sahraouie. A ceux-ci s'ajoutent des Algériens originaires du Sahara et d'autres venant du Nord du pays.

Enfin, depuis l'exil sahraoui, 10 000 réfugiés y vivent (UNHCR, 2002). Ainsi, les Sahraouis des camps entretiennent différents types de relations avec la population de Tindouf selon ses origines. Par ailleurs, la ville algérienne est identifiée comme un lieu de commerce et de divertissement où l'on se rend pour effectuer des achats de denrées alimentaires au meilleur prix, pour aller au restaurant, *etc.* Ainsi, aller à Tindouf équivaut, pour beaucoup, et surtout pour les plus jeunes et ceux qui ont vécu quelques années dans « l'autre monde », à goûter autant qu'il est possible à un mode de vie jugé « normal », opposé à la vie quotidienne des camps. Cette envie de normalité est exacerbée par la télévision qui, par ses programmes, accentue le contraste entre la réalité mal vécue des camps et le virtuel qu'elle donne à voir. Au-delà de ces considérations, Tindouf c'est le confort. En effet, des Sahraouis des camps y passent les chaudes journées d'été enfermés dans les appartement climatisés d'amis ou de membres de la famille.

En somme, Tindouf est en quelque sorte le prolongement des camps, un cinquième camp, mais avec des caractéristiques singulières que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. C'est la fenêtre par laquelle la figure du *ahel el moukhaïam* peut apercevoir « l'autre monde ». Elle est liée à l'espace des camps et la question n'est plus de savoir lequel dépend de l'autre mais de cerner l'interdépendance qui les lie l'un à l'autre. En effet, les réfugiés sahraouis des camps ont besoin de Tindouf comme marché alimentaire et comme exutoire, c'est à dire comme endroit où il est possible de se rendre aisément pour oublier les camps le temps de quelques heures. A l'inverse, une large partie de l'activité économique de Tindouf dépend dorénavant du marché de consommation que constituent les 155 000 réfugiés des camps.

La Badia

Enfin, l'espace vécu le plus prégnant dans la société sahraouie des camps est sans nul doute la Badia. Littéralement, ce terme désigne « la brousse ». La Badia, c'est donc « là où il y a l'herbe », c'est à dire « là où il pleut ». Dans l'absolu, il s'agit de tout espace couvert par une végétation herbeuse. Comme nous l'a indiqué l'une des personnes interrogées : « on peut en voir à côté de Madrid ». Dans l'Ouest saharien, le terme désigne des régions suffisamment arrosées pour permettre la croissance de l'herbe de pâture. Mais, les cycles végétatifs de ces herbacées sont très courts pour mieux s'adapter aux conditions climatiques marquées par une extrême aridité. Dès lors, ces pâturages sont éphémères et disparaissent après quelques semaines sans autre précipitation conséquente.

Au-delà de cette définition d'une région non-localisée, herbeuse et éphémère, la Badia est aussi du cadre de vie du Bédouin et est entendue au sens de « campagne » par opposition à

toute forme urbaine, aussi modeste soit-elle : « *la Badia c'est quand tu sors de la place où il y a des constructions* ». Et, c'est là que se rendent les réfugiés sahraouis des camps quand, à l'occasion de vacances, ils adoptent le mode de vie bédouin, quelque peu altéré par les habitudes de confort prises dans les camps, et auquel est associé la figure du Bédouin. Ce mode de vie attaché à la Badia est hautement valorisé, et même idéalisé voire mythifié, par la société des camps, tout comme l'est la Badia elle-même. Ce genre de vie particulier est reconnu comme étant « *pur* » et est associé aux ressources du milieu. Systématiquement, les personnes interrogées sur la signification de ce terme parlaient de la « *bonne herbe* », de la viande de chameau, de mouton et de chèvre, du lait de chamelle et de chèvre et, de la crème obtenue par transformation de ce lait. Ce mode de vie est aussi présenté comme modeste et sain pour la santé physique et morale. Ainsi, « *on utilise la Badia [comme] système de prévention pour les gens malades* ». Et, d'après une psychologue sahraouie réfugiée, les nombreuses maladies psychosomatiques rencontrées dans les camps tendent à se réduire, sinon à disparaître, après des séjours en Badia, mais réapparaissent de retour aux camps. De plus, la pratique de la Badia est aussi être considérée comme une éducation à l'amour de la patrie et à la culture et aux valeurs bédouines qui fondent la nation sahraouie. Ainsi, certains réfugiés déscolarisent leurs enfants pendant une année pour les éduquer à la vie bédouine. D'autres y voient une solution pour remettre dans le « droit chemin » certains des jeunes réfugiés qui, après quelques années passées à l'étranger ou dans la zone du Sahara occidental occupée par le Maroc, sont revenus avec des habitudes peu conciliables avec la culture sahraouie (consommation d'alcool et de haschich principalement).

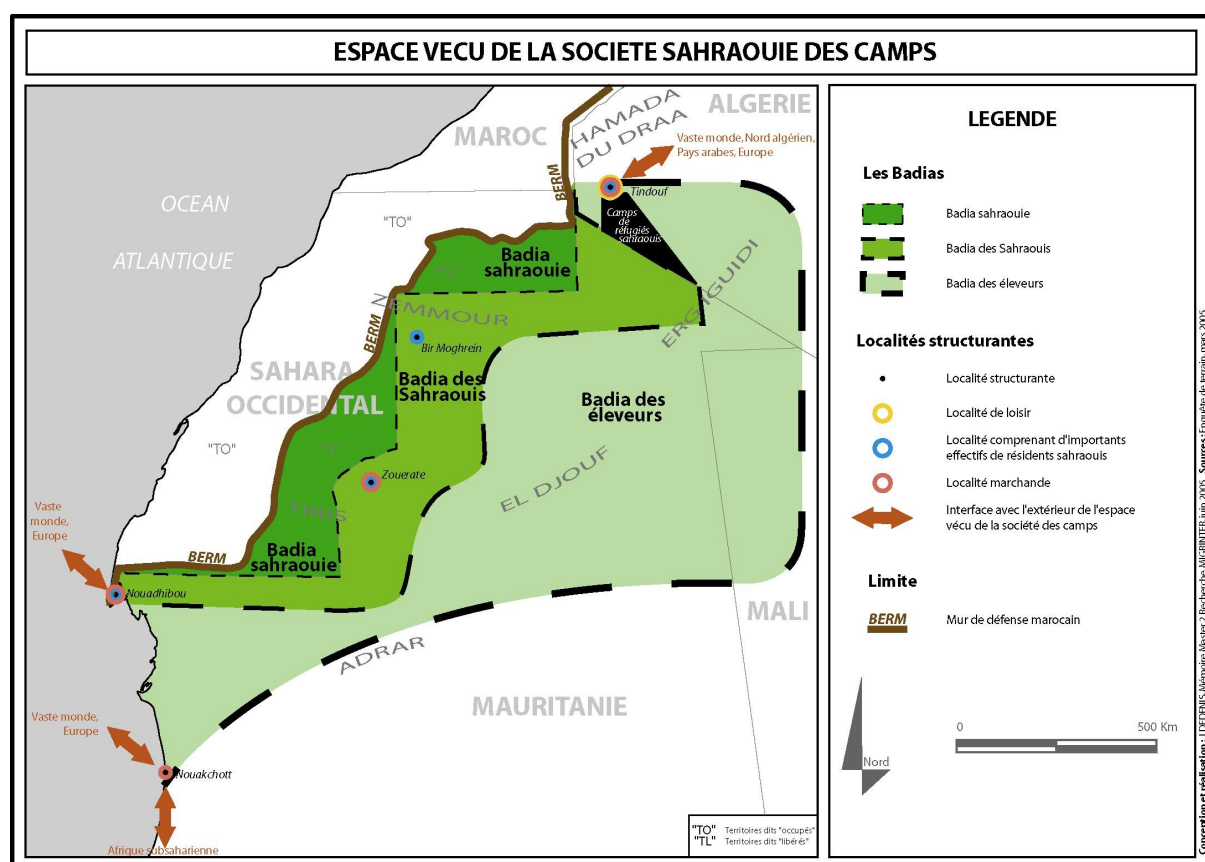
Par ailleurs, nous avons vu que la géographie de la Badia correspond à la carte des précipitations. Ainsi, si toutes les personnes interrogées affirment que « *la Badia n'a pas de frontière* », elle correspond néanmoins à des zones plus ou moins bien délimitées, mais tout au moins identifiées. Si elle peut se rencontrer n'importe où dans le monde, pour peu qu'il pleuve suffisamment, les réfugiés sahraouis ont « leur » Badia, ou plutôt « leurs » Badias. A la petite échelle et dans l'absolu, elle correspond à l'ensemble de leur espace de vie. Mais, dans le détail, il existe des zones qui ne peuvent être considérées comme en faisant partie. Ce sont d'abord les villes et tout lieu où se regroupent plus d'une habitation en dur. Ce sont aussi toutes les zones totalement stériles où la végétation ne peut croître, même après d'importantes précipitations : les croûtes salées, les versants des montagnes, *etc.* La Badia correspond donc aux zones non-habitées de manière permanente et potentiellement favorables aux pâturages. Ainsi, lors de l'enquête de terrain, nous nous sommes rendus dans les territoires « libérés », dans les environs de Tifariti qui sont sans conteste considérés comme faisant partie de la

Badia. Cependant, la nullité des précipitations et les passages répétés de criquets n'ont pas permis à la végétation d'y croître cette année. D'après un sahraoui des camps rencontré et interrogé sur place : « *on est dans la Badia mais c'est pas la Badia comme il faut* ». Il existe donc une Badia que nous qualifierons de « sèche » et une autre que nous nommerons « humide ». La première ne présente pas de pâturages mais peut potentiellement s'en recouvrir si le volume des précipitations le permet. La seconde, la « vraie » Badia disent les Sahraouis des camps, est couverte de pâturage mais elle n'est humide que pour quelques semaines.

Enfin, la Badia est aussi affaire d'affinités avec certains espaces particuliers. Ainsi, la « Badia sahraouie » correspond aux territoires dits « libérés » et est clairement délimitée par la frontière au sud et à l'est, et par le mur de défense marocain à l'ouest et au nord. C'est la Badia de la nation sahraouie dans laquelle les réfugiés des camps se sentent « chez eux ». Elle est considérée comme incomplète car coupée des territoires occupés par le Maroc. La « Badia des Sahraouis », quant à elle, n'est pas entièrement comprise « chez eux » mais ils s'y sentent à l'aise. Elle englobe la « Badia sahraouie » et déborde la frontière mauritanienne jusqu'au méridien de Zouerate et jusqu'au parallèle de Nouadhibou. Elle correspond au cœur de l'espace de vie actuel. La « Badia des éleveurs » est la plus vaste, elle s'étend sur tout l'espace de vie. En effet, recherchant les meilleurs pâturages pour leurs troupeaux, ils sont parfois obligés de chercher la pluie sur de grandes distances malgré leur préférence pour la « Badia des Sahraouis ». Ainsi, comme l'explique El-Ouali : « *dans la Badia en Mauritanie, tu trouves des maladies. Dans le Sahara [occidental], tu peux faire la Badia sans maladies pour les bêtes et les hommes. Le Sahara, le seul problème, c'est qu'il y a toujours la sécheresse. La Mauritanie il pleut beaucoup, Algérie et Mali encore il y a toujours la pluie* ». Enfin, pour certains, surtout les plus jeunes qui sont nés dans les camps et ont moins pratiqué l'espace de vie des réfugiés des camps, la Badia peut être une micro-région, la seule qu'ils n'aient jamais vue ou celle où ils se rendent à chaque épisode de mobilité. C'est le cas d'Aïcha qui s'y est rendue deux fois et pour qui « *la Badia, c'est Tifariti* ». ».

En somme, la Badia est la campagne, la brousse, là où l'on peut vivre selon le mode de vie bédouin à l'occasion de vacances, là où l'on peut mener paître les troupeaux de chameaux. Sa localisation dépend du niveau depuis lequel on la considère. Mais la plus valorisée, la plus chère aux yeux des Sahraouis des camps, est celle qui est inscrite dans les territoires dits « libérés ». Celle-ci est vue de manière très positive alors qu'elle a été largement amputée par le mur de défense marocain et qu'elle présente de nombreux dangers comme les mines anti-personnelles.

Par l'intensité des relations entretenues entre l'espace des camps et Tindouf, la ville algérienne est fondamentale dans l'espace vécu de la société des camps. Et, parce qu'il s'agit d'un espace qui est pour partie inclus dans le territoire perdu/à reprendre du Sahara occidental, et qui correspond à la terre mythifiée des ancêtres à laquelle est associé un mode de vie lui aussi fortement valorisé, la Badia est sans nul doute l'espace vécu le plus fort de la société des camps. Puis, dans cette hiérarchisation, viennent les villes maures situées sur la frontière entre le Sahara occidental et la Mauritanie. Ensemble, Tindouf, la Badia et les villes maures forment le cœur de l'espace vécu de la société sahraouie des camps. Le Nord et l'Est de la Mauritanie et Nouakchott le complètent pour dessiner son extension maximale (Carte 4).



Carte 4 L'espace vécu de la société sahraouie des camps

Si cet espace vécu n'est pas clairement délimité au nord, à l'est et au sud, il l'est sur sa partie ouest. En effet, s'il est possible que l'espace de vie, et donc l'espace vécu, de la société des camps s'élargissent vers l'Algérie, le Mali ou la Mauritanie, il ne peut, en l'état actuel du conflit, dépasser le mur de défense marocain qui enserré les territoires dits « occupés ». Ce mur est une dernière composante de l'espace vécu de la société des camps. Il est nommé

« Berm » par les Sahraouis des camps par comparaison avec les crêtes de dunes difficilement franchissables qui, en *hassanya*, sont appelées ainsi. C'est la seule frontière qui s'oppose réellement à eux et les sépare des quatre-cinquièmes du Sahara occidental et des ses richesses. Ainsi, toute incursion au Sahara occidental est rendue presque impossible et à la perte de la terre natale s'ajoute la séparation des familles depuis trente ans. En effet, la plupart des familles des camps ont quelques membres qui vivent dans les territoires dits « occupés » qu'ils n'ont pu revoir depuis qu'ils vivent en exil.

Enfin, au-delà de cet espace vécu, c'est ce que certaines personnes interrogées appellent « l'autre monde ». C'est à dire le monde tel qu'elles se le représentent selon une certaine idée de modernité, de confort, voire de luxe ou, autrement dit, comme un univers où tout ce qui est difficile à supporter dans les camps n'existe pas.

En définitive, par l'exercice de leur mobilité régionale, les réfugiés sahraouis connectent différentes localités et régions. Et, les récurrences observées dans ces connexions fondent l'espace de vie de la société des camps. De plus, par l'exercice de cette mobilité, la société sahraouie réfugiée acquiert une certaine expérience des lieux fréquentés. Ceux-ci ne sont alors plus seulement fréquentés, mais font l'objet de représentations, de connotations dans l'imaginaire collectif. Et, l'ensemble de ces représentations fonde l'espace vécu. Ainsi, parcourir l'espace de vie c'est non seulement aller y chercher telle ou telle ressource matérielle, mais c'est aussi aller y chercher une atmosphère, un cadre de vie différent de celui des camps.

La petite taille de l'échantillon invite à interpréter les résultats, et entre autres les typologies proposées, comme une première ébauche, comme des premières pistes. Ils sont appelés à être complétés et affinés par une étude quantitative, celle-ci supposant l'extension de l'enquête par questionnaire à un échantillon significatif (population supérieure à 1 000). Les résultats des analyses menées sont donc à considérer au regard de la somme de données collectées, c'est à dire en rapport à la petite taille de l'échantillon à partir duquel a été complété le questionnaire. Ainsi, un SRF ne peut prétendre représenter l'ensemble de la société sahraouie des camps. Celui qui a été enquêté prend alors valeur d'exemple, d'« un » exemple parmi d'autres et non de « l' » exemple de la société des camps.

Enfin, fort de ces résultats, il nous est dorénavant possible de répondre à la question posée en introduction de ce mémoire.

CONCLUSION GENERALE

Les réfugiés sahraouis améliorent donc leur vie quotidienne dans les camps par l'exercice de leur mobilité régionale. Cette dernière peut prendre différentes formes selon ses finalités et ses destinations. De plus, en se déplaçant dans l'espace, les Sahraouis des camps connectent les différentes unités de leur espace de vie que cette mobilité même a contribué à recomposer. Et, par cette connexion, ils se procurent ce dont ils ont besoin, aussi bien sur le plan matériel qu'immatériel. En effet, l'amélioration des conditions de vie peut, pour partie, être mesurée. C'est la diversification alimentaire, l'accès plus aisé à des biens de consommation essentiels ou procurant plus de confort, *etc.* Mais, les progrès réalisés dans la qualité de vie relèvent aussi pour une bonne part d'éléments non-quantifiables. C'est, par exemple, le fait de passer quelques temps en « vacances » dans les territoires dits « libérés » et donc de rompre avec la monotonie de la vie au camp. Ainsi, les Sahraouis des camps vont chercher dans leur espace de vie ce qui leur manque, mais ils y vont aussi pour le vivre. Dès lors, ce n'est plus seulement d'espace de vie dont il est question mais aussi d'espace vécu. Autrement dit, si les réfugiés sahraouis se déplacent hors de l'espace des camps, c'est pour parcourir leur espace de vie dans le but d'en ramener des biens de consommation, d'y élever du bétail qui sera consommé dans les camps, mais c'est aussi pour jouir de leur espace vécu, c'est à dire pour profiter de lieux et régions connotés positivement dans l'imaginaire de la société sahraouie des camps.

Concrètement, nous pouvons distinguer au moins cinq effets principaux de l'exercice de la mobilité régionale sur l'amélioration des conditions de vie dans les camps.

La mobilité comme ressource matérielle, pour compléter les faibles apports de l'aide humanitaire

Tout d'abord, la mobilité permet d'approvisionner les camps. En effet, ceux-ci étant situés dans un domaine climatique très aride, le peu de fruits et légumes qui y sont produits suffit à peine à couvrir les besoins des hôpitaux des camps et l'élevage y est impossible. De plus, cette agriculture est très dépendante des aléas naturels. Ainsi, cette année la production risque fort d'être nulle à cause des passages répétés des criquets. Ensuite, l'espace des camps ne produit aucun bien manufacturé et ceux nécessaires à la vie quotidienne sont apportés de l'extérieur. L'aide alimentaire est censée pallier cette impossibilité de l'autosuffisance

alimentaire et matérielle. Mais, actuellement, seuls la farine de blé, l'huile et le sucre sont distribués. Il est donc nécessaire pour les réfugiés de s'approvisionner par leurs propres moyens pour ne pas souffrir de malnutrition et pour pouvoir survivre dans des conditions relativement décentes.

Ainsi, il leur faut chercher en dehors des camps ce qui leur y manque. Certains en font même leur activité. C'est le cas des éleveurs et des importateurs qui exercent une hyper-mobilité pour chercher les meilleurs pâturages et opportunités d'achats de biens d'occasion en Mauritanie et dans les territoires dits « libérés », pour ensuite revendre têtes de bétail et autres voitures dans l'espace des camps. C'est aussi le cas des commerçants des camps qui se fournissent en fruits, légumes et autres denrées non-périssables au marché de Tindouf, ou en vêtements et chaussures dans certaines places marchandes mauritaniennes. Mais, certains réfugiés effectuent ces achats eux-mêmes en dehors des camps pour éliminer le dernier intermédiaire avec qui le tarif des biens a tendance à augmenter fortement. Ils se déplacent parfois à Tindouf dans le but même d'en rapporter un certain nombre d'aliments. Sinon, ils mettent à profit leurs déplacements dans les villes mauritaniennes pour en rapporter des vêtements neufs.

En somme, les hyper-mobilités, les mobilités d'élevage et celles des commerçants permettent de pallier les carences de l'aide humanitaire, qui, elle-même, est censée remédier au dénuement de la population des camps et à l'absence d'activité productive au sein de cet espace.

La mobilité comme ressource psychologique, pour rompre avec le quotidien

Ensuite, au jour le jour, la vie dans les camps est très routinière et pèse beaucoup sur le moral de la population. Beaucoup d'éléments renvoient les réfugiés à leur condition. Par exemple, le fait de dépendre de l'aide internationale pour assurer leur survie leur est sans cesse rappelé sur tous les emballages d'huile, de farine ou de sucre, par l'inscription du logo du HCR et du nom du pays ou de l'instance donatrice. De plus, la condition du réfugié, en plus de cette dépendance totale, est marquée par l'attente. L'attente du retour au pays, l'attente des distributions alimentaires, *etc.* De fait, de nombreuses pathologies mentales assimilables à de la dépression sont susceptibles de se développer dans ce contexte, surtout s'il est accompagné du sentiment d'être enfermé dans le camp.

Ainsi, sortir des camps le temps de quelques semaines ou mois de vacances permet de mieux y revenir par la suite. Ces vacances sont l'occasion d'un réel « bol d'air » dans un espace cher à la société des camps : la Badia. S'y rendre quelques temps constitue une rupture

totale avec la vie au camp. La Badia est l'espace du vide, du solitaire, par opposition à la concentration humaine des camps, c'est aussi l'espace du végétal, dans la mesure du possible, au contraire de la hamada de Tindouf, qui est littéralement sèche. Dans une moindre mesure, les mobilités pour les visites familiales *ad hoc* permettent aussi cette rupture en rejoignant des lieux et des personnes éloignés de la condition de réfugié. Enfin, à l'extrême, la mobilité circulatoire permet de répéter régulièrement ces ruptures.

Les mobilités pour visite familiale *ad hoc* et, bien plus sûrement, celles circulatoire et de vacances permettent donc d'évacuer la difficulté de vivre dans les camps et de se recharger pour mieux la supporter quand on y revient. Dans ce cas, l'objectif, conscient ou non, est de s'extraire du quotidien des camps. Mais, la mobilité permet aussi d'améliorer ce quotidien même.

La mobilité comme ressource psychologique, pour améliorer le quotidien

Toujours dans le même ordre idée, si passer quelques semaines ou mois de vacances permet d'effectuer des ruptures nécessaires, les Sahraouis des camps adaptent aussi leur mobilité quotidienne pour essayer de s'extraire de leur condition de réfugié et de se rapprocher d'un mode de vie le plus « normal » possible.

L'ensemble des types de mobilités identifiés concourent à la construction de ce quotidien. Les mobilités comme genre de vie (mobilité circulatoire et hyper-mobilités) constituent la manière la plus radicale de s'extraire du quotidien des camps puisqu'il s'agit d'y vivre relativement peu. Comme si les individus pratiquant ces types de mobilité n'étaient « qu'à moitié » habitant des camps. Ainsi, les figures du nomade chamelier et du nomade importateur dans la société des camps ne sont pas si éloignées de leurs cousines de la société mauritanienne. Et, celle du mauritano-sahraoui circulant est, elle, à mi-chemin entre celle de l'*ahel el moukhaïam* et de celle du Mauritanien *lambda* de Zouerate ou de Nouadhibou. Les mobilités d'achat et surtout celles liées au « vivre normalement » sont, quant à elles, des adaptations apportées au mode de vie quotidien des habitants des camps. Elles permettent, pendant quelques heures, de nuancer la condition de réfugié par la pratique de la ville de Tindouf. C'est à dire d'un lieu presque « normal » ou, pour mieux dire, plus proche d'une certaine normalité que ne le sont les camps.

La mobilité comme ressource psychologique, pour des retours intermittents au pays

Implicitement, être réfugié signifie avoir quitté son pays et attendre d'y revenir. Ainsi, au dénuement matériel, aux séparations familiales, au traumatisme d'avoir subi ou assisté à des attaques militaires, s'ajoutent la nostalgie de la terre natale et le sentiment de déracinement.

Mais, la situation particulière des réfugiés sahraouis par rapport à un conflit dans lequel ils sont pour partie impliqués leur permet, du moins depuis le cessez-le-feu, de pratiquer la zone du Sahara occidental contrôlée par leur armée. Ainsi, les mobilités de vacances principalement, mais aussi une partie des mobilités circulatoires et les hypermobilités liées à l'élevage, sont l'occasion de se rendre dans les territoires dits « libérés ». Elles permettent donc de découvrir, pour les plus jeunes, les régions dont ils entendent régulièrement parler et pour lesquelles ils sont exilés, ou de redécouvrir, pour les plus âgés, les parcours et pâturages de leur enfance.

En somme, en exerçant leur mobilité dans les territoires dits « libérés », les réfugiés sahraouis des camps nuancent quelque peu leur sentiment de déracinement et tempèrent par là-même l'une des difficultés de vivre aux camps.

La mobilité comme ressource psychologique, pour un nouvel équilibre du mode de vie

Enfin, les populations réfugiées ne sont, dans le fond, pas si différentes du reste du Monde et présentent la même hétérogénéité entre elles que partout ailleurs. Mais, s'il est un point commun à toutes les populations exilées, c'est le fait qu'elle se trouvent dans des temps forts de leurs histoires respectives. En s'exilant, elles perdent de nombreux repères spatiaux, bien-sûr, mais aussi sociaux, aussi bien vis-à-vis des sociétés côtoyées en exil qu'en leur sein même. Dans le cas sahraoui, l'exil est doublé d'une révolution nationale qui tente de conserver de la structure sociale tribale et du mode de vie bédouin ce qui est jugé de meilleur pour l'associer à une certaine idée de la modernité. Cependant, les bouleversements sociaux introduits par cette révolution semblent avoir été trop brutaux, *a fortiori* dans ce contexte d'exil.

Mais aujourd'hui, la mobilité régionale se présente comme le moyen de rechercher un équilibre entre le « mode de vie sahraoui moderne », c'est à dire le mode de vie des camps (le confort et l'aisance en moins) et le mode de vie passé, « traditionnel », c'est à dire le mode de vie bédouin. Ainsi, les mobilités de vacances, les mobilités circulatoires, pour peu que celles-

ci s'exercent vers un deuxième foyer localisé dans la Badia, et les hyper-mobilités liées à l'élevage constituent un moyen d'adopter la figure du Bédouin pour quelques semaines ou mois. Ce retour aux sources, ces pauses, permettent, une fois rentré aux camps, de mieux supporter l'évolution vers le « modernisme » de la société sahraouie des camps. A l'inverse, la mobilité « vivre normalement » tire, elle, vers le haut cette évolution et s'apparente à un désir de l'accélérer. Cependant, tous ces types de mobilité ne sont pas antinomiques et peuvent être successivement exercés par un même individu.

La mobilité régionale des Sahraouis des camps contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie dans les camps. Cette amélioration est pour partie mesurable lorsqu'ils vont chercher dans leur espace de vie l'herbe nécessaire à l'élevage des chameaux, les denrées alimentaires et les biens de consommation en vente sur les marchés de Tindouf ou de Mauritanie. Mais, ces progrès sont aussi dus à la possibilité qu'ils ont de pouvoir sortir de l'espace des camps, et donc de son quotidien et de la condition de réfugié. Et, en se déplaçant en dehors de cet espace, les réfugiés sahraouis pratiquent leur espace vécu. C'est à dire les lieux de leur enfance, ou du moins ceux dont ils ont entendu parler par les plus âgés, une partie de leur terre natale, la très valorisée Badia, *etc.* Enfin, sortir des camps, c'est sortir d'un espace d'exception à tout point de vue pour en rejoindre d'autres, appréciés car tout simplement « normaux », éloignés des camps et de la condition de réfugié.

En somme, la mobilité régionale est une ressource mise en œuvre par les réfugiés sahraouis pour améliorer leurs conditions de vie quotidienne dans l'espace des camps, et par-là même, sur le temps long, assurer leur survie et le maintien de cet espace. Ainsi, ils consolident leurs chances de faire de cet exil une expérience la plus positive possible, ceci étant l'une des conditions *sine qua non* de l'accession à l'indépendance du Sahara occidental.

Par ailleurs, en permettant à ces réfugiés de sortir des camps, les autorités du pays d'accueil, l'Algérie, leur donnent les moyens de survivre et de maintenir cette structure originale, à la fois camps de réfugiés et territoire de l'Etat sahraoui en exil. Pour le gouvernement algérien, cette complaisance est une sorte de pari sur l'avenir. En effet, en favorisant l'exil sahraoui, il aide la lutte pour l'indépendance du Sahara occidental. Et, si celle-ci se réalise, il fait peu de doute que le futur Etat sahraoui sera reconnaissant de l'aide apportée lorsqu'il était en exil. Ainsi, l'Algérie disposera d'une alliance forte dans un Maghreb où, depuis les indépendances des années 1950 et 1960, elle dispute le leadership au

« frère ennemi », le Maroc. Avec l'indépendance du Sahara occidental, ce dernier se retrouverait en effet isolé dans le petit quart nord-ouest africain qu'il occupe. Plus pragmatiquement, le maintien de l'espace des camps de réfugiés sahraouis contribue au développement de l'Ouest algérien, et en particulier de la ville de Tindouf à qui profite largement la présence des réfugiés sahraouis, et, dans une moindre mesure, du port d'Oran par où transite la quasi totalité de l'aide humanitaire acheminée dans les camps.

Enfin, si la Mauritanie ouvre ses frontières aux réfugiés sahraouis, il semble que c'est plus parce qu'elle y a été contrainte, après sa défaite militaire face à l'ALPS, que par gaité de cœur. En effet, si la majorité de la population mauritanienne est favorable à la « cause » sahraouie, ses dirigeants sont, eux, plus frileux. Leur position revient à une sorte de neutralité pour ne pas hypothéquer l'avenir. Ils développent ainsi un certain nombre de liens politique et économique avec le Maroc, tout en maintenant des relations avec la diplomatie sahraouie.

Les résultats acquis par cette étude sont à considérer au regard de l'avancement de la recherche sur la société sahraouie des camps. Ainsi, du point de vue de la seule géographie, cette étude est, à notre connaissance, la seconde. Du point de vue des sciences sociales dans leur ensemble, c'est la première fois, toujours à notre connaissance, que la société des camps est étudiée selon une échelle plus large que l'espace des camps. Or, cela fait maintenant pas moins de dix ans que l'espace de vie des réfugiés sahraouis déborde largement de ce seul périmètre. De fait, la présente étude est originale dans le cadre de la recherche consacrée à la société des camps. Elle l'est aussi, dans une moindre mesure toutefois, dans le domaine de la recherche dédié aux populations réfugiées. Nous avons vu que des travaux précédents ont porté, par exemple, sur la mobilité des réfugiés palestiniens au sein des agglomérations libanaises. Et l'on sait dorénavant que ces mêmes réfugiés bénéficient des remises financières envoyées par ceux d'entre eux qui exercent une mobilité de travail en direction des Etats pétroliers du Golfe arabo-persique. Cependant, une telle approche, partant de la population étudiée et de sa mobilité pour définir son espace de vie, est, à notre connaissance, inédite, tout comme celle consistant à s'appuyer sur le rapport entre mobilité et espace de vie pour définir l'espace vécu.

Au-delà des réponses apportées à la problématique posée en introduction, les résultats de ce travail permettent d'avoir une première idée de ce que sont l'espace de vie et l'espace vécu de la société des camps. C'est à dire les lieux et régions les plus emblématiques de la société sahraouie, du moins ceux qui lui sont aujourd'hui accessibles. De plus, ces résultats fournissent l'esquisse du tableau des différentes mobilités actuellement exercées vers ces

espaces et distinguent plusieurs types de personnes, plusieurs figures, en fonction des pratiques spatiales de chacune. Enfin, l'étude de la mobilité régionale des Sahraouis des camps révèle quelques caractéristiques de la société sahraouie, en particulier sa forte propension au déplacement qui, parfois même, fonde un mode de vie (hyper-mobilité, mobilité circulatoire).

Dans le même ordre d'idée qui a guidé la réalisation de ce mémoire, il nous semble dorénavant plus que nécessaire d'adapter les échelles d'étude à la réalité de la géographie de la population sahraouie exilée. En effet, longtemps cantonnées au seul espace des camps, les études portant sur l'exil sahraoui ignorent une très large partie du phénomène. Pour notre part, la limitation de l'objet d'étude à l'échelle régionale néglige, de fait, les mobilités d'échelle mondiale. Or, il est plus que probable que celles-ci participent aussi aux dynamiques à l'œuvre dans l'espace des camps.

Ainsi, pour mieux connaître cet espace, mais aussi sa population et plus largement la population sahraouie en exil, il convient de réaliser des travaux sur les différents groupes de sahraouis vivant dans les pays arabes, en Europe, à Cuba, aux Etats-Unis, *etc.* De tels travaux permettraient d'approcher la réalité des liens culturels, politiques, humanitaires, économiques entre ces différents groupes et entre ceux-ci et la société des camps.

Un tel travail contribuerait aussi à la connaissance plus globale des sociétés transnationales, pour ne pas dire diasporiques, en particulier celles qui connaissent ce même contexte d'exil.

BIBLIOGRAPHIE

ALLEMAND S. (2004). « La mobilité comme « capital » ». *Sciences Humaines*, n°145. pp. 20-22.

BAILLY A. (dir.) (2004). *Les concepts de la géographie humaine*. A.Colin, Paris. 333 p.

BARRET C., CHARVET J-P., DUPUY G., SIVIGNON M. (2000). *Dictionnaire de géographie humaine*. LIRIS, Paris. 191 p.

BASSAND M., BRULHARDT M-C. (1983). « La mobilité spatiale : un processus social fondamental ». *Espace Populations Sociétés*, vol. 1. pp. 49-54.

BEN ARROUS M. (2004). « La translocalité, pour quoi faire ? ». In MARFAING L., WIPPEL S. (dir.) *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine*. Karthala-ZMO, Paris-Berlin. pp. 415-442.

BERNUS E. (1995) « Perception du temps et de l'espace par les Touaregs nomades sahéliens ». In CLAVAL P., SINGARAVELOU (dir.). *Ethnogéographies*. L'Harmattan, Paris. pp. 41-50.

BRUNET R. (dir.) (1993). *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. RECLUS–La Documentation Française, Montpellier-Paris. 520 p.

BRUNET R. (2001). *Le déchiffrement du monde, théorie et pratique de la géographie*. Belin, Paris. 401 p.

CAMBREZY L. (2001). *Réfugiés et exilés, crise des sociétés, crise des territoires*. Editions des archives contemporaines, Paris. 216 p.

CARATINI S. (1996). « Les Sahraouis entre le temps et l'espace ». *Sciences humaines. Identité. Identités*, Hors Série, n°15. pp. 44-45.

CARATINI S. (2003). *La République des sables*. L'Harmattan, Paris. 266 p.

CHEVALIER J., FREMONT A., HERIN R., RENARD J. (1984). *Géographie sociale*. Masson, Paris. 387 p.

CLOCHARD O., DECOURCELLE A., INTRAND C. (2003). « Zone d'attente et demande d'asile à la frontière : le renforcement des contrôles migratoires ? ». *Revue Européenne des Migrations Européennes*. Vol. 19, n°2.

COTE M (1996). *L'Algérie*. Masson-Colin, Paris. 253 p.

DEBIE F. (1998). *Géographie économique et humaine*. 2^{ème} édition mise à jour. PUF, Paris. 795 p.

DEDENIS J. (2004). « La combinaison socio-spatiale sahraouie réfugiée. Espace de camps de réfugiés ou territoire de l'Etat sahraoui en exil ? » *Mémoire de maîtrise de Géographie*. IGARUN-Université de Nantes, Nantes. 173 p.

DESJEUX D., BONNET M. (2000). « Les significations multiples de la mobilité ». In DESJEUX D., BONNET M. (dir.). *Les territoires de la mobilité*. PUF, Paris. pp. 15-19.

DESTREMAU B. (1995). « Les camps de réfugiés palestiniens ou la double identité territoriale : le cas d'Amman ». *Les cahiers d'URBAMA*, n°11. pp. 5-56.

DI MEO G. (2000). « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? ». In LEVY J., LUSSAULT M. (dir.) *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*. Belin, Coll. Mappemonde, Paris. 350 p.

DOMENACH H. (1996). « De la « migratologie » ». *Revue européenne des migrations internationales*. Vol. 12, n°2. pp. 73-86.

DORAI M-K. (2003). « Les camps de réfugiés palestiniens au Sud-Liban : ségrégation spatiale et marginalisation socio-économique ». *Texte en ligne* : asrldf2003.entpe.fr/pdfpapiers/B4/65.pdf

DORAI M-K. (2003). « Palestinian Emigration from Lebanon to Northern Europe : Refugees, Networks, and Transnational Practices ». *Refuge*. Vol. 2, n°2. pp. 23-31.

FREMONT A. (1999). *La région espace vécu (deuxième édition)*. Flammarion, Paris. 288p.

GAUDIO A. (1978). *Le dossier du Sahara occidental*. Nouvelles Editions Latines, Paris. 459 p.

GRAB (1999). *Biographies d'enquête. Bilan de 14 collectes biographiques*. Eds. de l'INED, Paris. 340 p.

HCR (2000). *Les réfugiés dans le monde. 50 ans d'action humanitaire*. Editions Autrement, Paris. 338 p.

KNAFOU R. (dir.) (1998). *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*. Belin, Paris. 247 p.

KOSER K. (2001). « New Approaches to Asylum ? ». *International Migration*. Vol. 39, n°6. pp. 85-99.

KUNZ E.F. (1973). « The Refugee In Flight : Kinetic models And Forms Of Displacement » *International Migration Review*. Vol. 7. pp. 125-146.

KUNZ E.F. (1981). « Exile and Resettlement : Refugee Theory ». *International Migration Review*. Vol. 15, n°1-2. pp. 42-51.

LASSAILLY-JACOB V. (1999). « Migrants malgré eux, une proposition de typologie ». In LASSAILLY-JACOB V., MARCHAL J-Y., QUESNEL A. (dir.). *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*. Editions de l'IRD, Coll. Colloques et Séminaires, Paris. pp. 27-48.

LASSAILLY-JACOB V. (2001). « Des réfugiés mozambicains sur les terres des Zambiens. Le cas du site agricole d'Ukwimi, 1987-1994. ». In CAMBREZY L., LASSAILLY-JACOB V. (dir.). *Populations réfugiées. De l'exil au retour*. IRD éditions, Paris. pp. 269-299.

LEVY J. (2000). « Les nouveaux espaces de la mobilité ». In BONNET M., DESJEUX D. (dir.). *Les territoires de la mobilité*. PUF, Paris. pp. 155-170.

LEVY J., LUSSAULT M. (dir.) (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, Paris. 1008 p.

MAURIAT J. (2001). « Les camps de réfugiés palestiniens à Beyrouth, 1948-1998 ». In CAMBREZY L., LASSAILLY-JACOB V. (dir.), *Populations réfugiées. De l'exil au retour*. IRD éditions, Paris. pp.151-182.

MONTULET B. (1998). *Les enjeux spatio-temporels du social. Mobilités*. L'Harmattan, Paris. 220 p.

NADJE A., BLACK R., KOSER K. (2001). « Refugees end transnationalism: the experience of Bosnians and Eritreans in Europe ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*. Vol. 27, n°4. pp. 615-634.

NOIN D. (1998). « La géographie de la population ». In BAILLY A. (dir.). *Les concepts de la géographie humaine*. Armand Colin, Paris. pp 111-122.

NORDMAN D. (1989). « Le « nomadisme », ou le nomadisme d'un mot et d'un concept ». *Les cahiers d'Urbama, Le Nomade, l'Oasis et la Ville*, n°20. pp. 11-19.

POURTIER R. (1999). « Les camps du Kivu ou la gestion de l'éphémère ». In LASSAILLY-JACOB V., MARCHAL J-Y., QUESNEL A. (dir.). *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*. Editions de l'IRD, Coll. Colloques et Séminaires, Paris. 504 p.

RETAILLE D. (1998). « Concept du nomadisme et nomadisation des concepts ». In KNAFOU R. (dir.) *La planète « nomade »*. *Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*. Belin, Paris. 247 p.

SIMON G. (1995). *Géodynamiques des migrations internationales dans le monde*. PUF, Paris. 429 p.

UNHCR (1993). *The State of the World's Refugees 1993*. UNHCR, Genève. 57 p.

UNHCR (2002). *UNHCR Population Statistics*. UNHCR, Genève. 2002. 18 p.

UNHCR (2003). *Global Refugees Trend*. UNHCR, Genève. 94 p.

WIDGREN J. (1989). « Asylum Seekers in Europe in the Context of South-North Movements ». *International Migration Review*. Vol. 23, n° 3. pp. 599-605.

Sites internet :

Office national de la statistique (ONS) de la République Islamique de Mauritanie :
http://www.ons.mr/Projets/rgph_fichiers/Resultats%20prioritaires_depliant.pdf

Sahara Presse Service (SPS) :
<http://www.spsrasd.info/sps-220505.html>

TABLE DES CARTES

Carte 1	L'espace des camps de réfugiés sahraouis	8
Carte 2	L'espace de vie de la société sahraouie des camps	91
Carte 3	Evolution de l'espace de vie de la société sahraouie des camps	108
Carte 4	L'espace vécu de la société sahraouie des camps	123

TABLE DES FIGURES

Figure 1	Mobilité, espace de vie, espace vécu. Une relation circulaire	33
Figure 2	Enquête « mobilité régionale des réfugiés sahraouis des camps ». Structure du questionnaire	46
Figure 3	Tableau typologique des mobilités régionales des réfugiés sahraouis des camps sur critères temporels (fréquence et durée)	65
Figure 4	Histogrammes du nombre de personnes enquêtées simultanément en mobilité	67
Figure 5	Tableau typologique des mobilités régionales des réfugiés sahraouis des camps sur critères temporels (fréquence, durée, inscription calendaire)	70
Figure 6	Typologie fonctionnelle des mobilités régionales des réfugiés sahraouis des camps	77

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

4

<i>Première partie :</i> DE LA THEORIE AU TERRAIN

I- POSITIONNEMENTS THEORIQUES

12

1- Les Sahraouis des camps parmi les populations réfugiées

11

- a. Les populations réfugiées et la recherche*
- b. La société sahraouie des camps et la recherche*
- c. Synthèse. La société sahraouie des camps parmi les populations réfugiées*

2- Le concept de mobilité dans les sciences sociales

20

- a. La mobilité comme fait spatial*
- b. La mobilité comme fait social*
- c. La mobilité comme mise en œuvre de la spatio-temporalité*

3- Mobilité, espace de vie, espace vécu

27

- a. De l'espace de vie à l'espace vécu*
- b. Les interrelations entre mobilité et espace de vie*
- c. Mobilité et espace de vie. Espace vécu*

II- QUELLE METHODOLOGIE ?

36

1- Les camps, un terrain déserté par la recherche

37

2- L'enquête par questionnaire comme mode de collecte principal

40

- a. *Définitions et délimitations*
- b. *Structure du questionnaire*
- c. *Définition des variables de temps*

3- La méthodologie confrontée au terrain

49

- a. *L'enquête par questionnaire, une méthode mal adaptée*
- b. *Les entretiens semi-directifs, seule méthode de collecte possible ?*

4- Traitement des données

54

- a. *Analyse temporelle*
- b. *Analyse fonctionnelle*
- c. *Analyse des modalités de mise en œuvre*
- d. *Analyse spatiale*
- e. *Analyse sociale*

Deuxième partie : <u>RESULTATS</u>
--

I- DE LA MOBILITE AUX MOBILITES. PORTRAIT ANALYTIQUE 63

1- Durée, fréquence et inscription calendaire des mobilités

63

a. *Fréquence et durée des mobilités*

Mobilités journalière, pluri-journalière, mensuelle et longue

Mobilités occasionnelle, répétée et régulière

b. *Inscription calendaire*

2- Les fonctions de la mobilité régionale

71

a. *Les mobilités liées au travail*

La mobilité pour rechercher du travail

La mobilité pour l'élevage chamelier

La mobilité pour l'importation

La mobilité pour le commerce en denrées alimentaires

b. *Les mobilités liées à des déterminants familiaux*

La mobilité pour les visites familiales ad hoc

La mobilité pour les fêtes de famille

La mobilité pour poursuivre la vie quotidienne

c. *Les mobilités liées aux loisirs*

La mobilité pour les « vacances »

La mobilité pour « vivre normalement »

d. *Les mobilités liées aux achats de biens de consommation*

3- Modalités de mise en œuvre de la mobilité régionale

78

a. *Le logement*

b. *Le transport*

c. *L'accompagnement*

d. *Le contact avec les camps*

e. *Le transport de biens*

TYPOLOGIE SIMPLIFIEE DES MOBILITES REGIONALES DES REFUGIES SAHRAOUI DES CAMPS

83

Les mobilités courtes

La mobilité d'achat

La mobilité « vivre normalement »

La mobilité pour les fêtes macro-sociales

Les mobilités de moyenne durée

La mobilité de vacances

La mobilité de visite familiale ad hoc

Les mobilités comme genre de vie

La mobilité circulatoire

Les hyper mobilités de travail

1- **Recomposition d'un espace de vie par une société réfugiée et en guerre** 90

a. *L'espace de vie actuel de la société sahraouie des camps*

Un espace de vie très large, multi-frontalier et désertique

Un espace de vie à cheval sur l'Algérie...

... la Mauritanie...

... et les territoires dits « libérés » du Sahara occidental

Un espace de vie similaire à l'aire culturelle maure

Des unités spatiales hétérogènes et articulées entre

elles par les mobilités des réfugiés sahraouis

Les villes mauritaniennes frontalières

Les villes interfaces

Le cas particulier de Tindouf

Les régions des territoires dits « libérés »

Les régions de Mauritanie

b. *Evolution de l'espace de vie de la société des camps au gré des événements politico-militaires*

1975-1978. L'invasion armée du Sahara occidental et l'exode

1978-1991. La paix retrouvée avec la Mauritanie

1991-2005. Le cessez-le-feu avec le Maroc

2- **L'espace vécu de la société des camps** 109

a. *Les figures de la mobilité régionale de la société sahraouie des camps*

Le nomade

Le Bédouin

L'ahel el moukhaïam

Le mauritano-sahraoui circulant

L'immobile de la mobilité

b. Un espace vécu dominé par Tindouf et la Badia

Les lointaines interfaces

Les villes maures

Tindouf, le « cinquième camp »

La Badia

CONCLUSION GENERALE

125

La mobilité comme ressource matérielle, pour compléter les faibles apports de l'aide humanitaire

La mobilité comme ressource psychologique, pour rompre avec le quotidien

La mobilité comme ressource psychologique, pour améliorer le quotidien

La mobilité comme ressource psychologique, pour des retours intermittents au pays

La mobilité comme ressource psychologique, pour un nouvel équilibre du mode de vie